Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Comité de pilotage interdépartemental Société de l'information (CI SI)

Rapport 2012-2015 sur la mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse de mars 2012

Avril 2016

Rédaction:
Direction opérationnelle Société de l'information
Office fédéral de la communication
Rue de l'Avenir 44
2501 Biel/Bienne
Courriel: infosociety(at)bakom.admin.ch

Version électronique: www.infosociety.admin.ch

Table des matières

Avant-propos ... **3**
1 Synthèse ... **4**
2 La société de l'information en Suisse, quelques chiffres ... **9**
2.1 Raccordements internet à haut débit ... 9
2.2 Accès des ménages à l'internet ... 10
2.3 Utilisation de l'internet ... 12
3 Mise en œuvre de la Stratégie pour une société de l'information, mars 2012 ... **15**
3.1 Mandats prioritaires du 9 mars 2012 ... 15
3.1.1 Stratégie en matière de gestion des noms de domaine ... 15
3.1.2 Développement du système statistique d'indicateurs pour la société de l'information ... 16
3.1.3 Mesures garantissant l'accessibilité aux sites internet de la Confédération ... 17
3.2 Autres projets de mise en œuvre selon les champs d'action de la stratégie ... 18
3.2.1 Champ d'action Infrastructures ... 18
3.2.2 Champ d'action Sécurité et confiance ... 21
3.2.3 Champ d'action Economie ... 26
3.2.4 Champ d'action Cyberdémocratie et cyberadministration ... 29
3.2.5 Champ d'action Formation, recherche et innovation ... 34
3.2.6 Champ d'action Culture ... 36
3.2.7 Champ d'action Santé et système de santé ... 38
3.2.8 Champ d'action Utilisation efficace de l'énergie et des ressources ... 39
4 La société de l'information comme sujet politique: interventions parlementaires ... **44**
5 La société de l'information au niveau international ... **45**
5.1 Stratégie numérique pour l'Europe ... 45
5.2 Activités du Conseil de l'Europe ... 47
5.3 Sommet mondial sur la société de l'information: processus de suivi ... 47
5.4 Forum de l'ONU sur la gestion de l'internet ... 48
5.5 Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) ... 48
6 Evaluation de la stratégie du Conseil fédéral ... **49**
6.1 Objet de l'évaluation et manière de procéder ... 49
6.2 Evaluation des activités de mise en œuvre ... 49
6.3 Evaluation des structures de mise en œuvre: CI SI et GIG ... 50
6.4 Evaluation du contenu et développement de la stratégie ... 50
6.5 Recommandations en matière de contenu et d'organisation ... 51
7 Annexes ... **53**
Annexe 1 - Stratégie "Suisse numérique" ... **53**
Annexe 2 - Plan d'action "Suisse numérique" ... **65**
Annexe 3 - Concept Dialogue pour une "Suisse numérique" ... **74**
Annexe 4 - Mandat du Groupe de coordination "Suisse numérique" ... **77**
Annexe 5 - Membres du CI SI et de GIG 2012-2015 ... **79**
Annexe 6 - Portefeuille des projets de mise en œuvre de la stratégie 2012-2015 ... **80**
Annexe 7 - Interventions parlementaires relatives à la société de l'information 2012 - 2015 ... **82**
Annexe 8 - Abréviations ... **93**

Avant-propos

Dans notre société actuelle, l'eau et l'énergie ne sont plus les seules ressources critiques. L'internet et toutes les autres technologies de l'information et de la communication (TIC) font désormais aussi partie de cette catégorie. Aux niveaux national et international, ces outils contribuent au développement durable de la société, de l'économie ainsi que des activités scientifiques et politiques. La Confédération est arrivée à cette conclusion il y a longtemps déjà puisqu'en 1998, elle adoptait une Stratégie pour une société de l'information en Suisse.

Quatre ans après la dernière révision de cette stratégie, le présent rapport fournit un aperçu de sa mise en œuvre. Il souligne la place croissante des TIC dans les différents domaines d'activité de la Confédération et l'importance de la promotion de l'éduction aux médias. Dans un pays où la plupart des ménages possédaient déjà un accès à l'internet en 2014, personne ne doit être exclu de la société de l'information.

L'Union internationale des télécommunications (UIT) déploie également de gros efforts en matière de développement des TIC. Comme d'autres organisations, elle s'engage pour une bonne gouvernance à tous les niveaux, pour des conditions cadre favorisant l'innovation et les investissements dans les nouveaux réseaux de communication et pour l'inclusion de tous les acteurs dans l'aménagement de l'internet.

Nous observons actuellement une transformation fondamentale de tous les domaines de notre vie sociale et économique par la numérisation. Elle s'accompagne de possibilités nouvelles, mais aussi de défis inédits, que nous ne pouvons plus aborder de manière purement sectorielle ou nationale, et qui exigent une collaboration plus dense et plus globale que jamais.

C'est à cette conclusion qu'est parvenu le Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI) dans le cadre de ses travaux d'évaluation de la Stratégie pour une société de l'information en Suisse mentionnée ci-dessus. Depuis 2014, il a analysé, avec l'appui d'experts internes et externes, le rôle de l'Etat dans l'actuelle société de l'information et de la connaissance. Dans ce contexte, de nouveaux thèmes ont fait leur apparition et méritent une attention particulière, comme par exemple la numérisation de l'économie ou l'élaboration et l'utilisation de données. En outre, un renforcement de la collaboration et du réseau entre les services fédéraux s'avère indispensable. Aussi, le CI SI propose d'instaurer un processus permanent sous la forme d'un Dialogue pour une "Suisse numérique", avec pour but de procéder à des évaluations et de continuer à développer ensemble la société de l'information et de la connaissance en Suisse. En intégrant tous les acteurs concernés (approche multipartite) et en utilisant des forums déjà existants, des solutions communes et novatrices doivent être trouvées pour assimiler les nouvelles tendances et affronter les nouveaux défis. Cette orientation permet à la stratégie de la Confédération d'apporter davantage de valeur ajoutée pour la population et pour l'économie, ce qui correspond à l'un des objectifs centraux de la nouvelle Stratégie "Suisse numérique", soumise au Conseil fédéral pour approbation au printemps 2016, en même temps que le présent rapport.

Je tiens à remercier sincèrement les membres du CI SI et toutes les autres personnes impliquées pour le travail réalisé en faveur de la société de l'information en Suisse. Grâce à leur engagement, ils contribuent de manière déterminante à poser des jalons importants pour le développement d'une Suisse numérique.

Philipp Metzger
Directeur BAKOM

1 Synthèse

Nouvelle Stratégie pour une société de l'information et mandats prioritaires

Le 9 mars 2012, le Conseil fédéral a adopté sa nouvelle Stratégie pour une société de l'information en Suisse, accompagnée de propositions spécifiques.

Au moment d'adopter le document, le Conseil fédéral a demandé à l'administration de réaliser trois projets prioritaires:

- Elaboration et réalisation de la Stratégie en matière de gestion des noms de domaine internet;
- Développement du système statistique d'indicateurs sur la société de l'information;
- Elaboration d'un catalogue de mesures garantissant l'accessibilité des sites internet de la Confédération.

Le Comité de pilotage interdépartemental pour la société de l'information (CI SI) a reçu un mandat de quatre ans pour coordonner les travaux d'application de la stratégie et pour la développer. La présidence du comité est assurée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), en la personne du directeur de l'Office fédéral de la communication (OFCOM). Au niveau de l'organisation et du contenu de ses activités, le CI SI est soutenu par la Direction opérationnelle société de l'information (GIG), rattachée à l'OFCOM.

Stratégie de la Confédération en matière de gestion des noms de domaine internet

Le DETEC a été chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la Stratégie de la Confédération en matière de gestion des noms de domaine internet. Les noms de domaine sont des ressources d'adressage au sens de la loi sur les télécommunications et constituent une ressource centrale de l'infrastructure de l'internet. La stratégie a été adoptée par le Conseil fédéral en février 2013. L'introduction de l'extension ".swiss", entre autres, a permis de la mettre en œuvre activement et concrètement. La stratégie définit les responsabilités et fixe les buts et les principes propres à sauvegarder l'intérêt public de la Confédération en matière de gestion des noms de domaine internet dans un environnement libéralisé.

Développement du système statistique d'indicateurs dans le domaine de la société de l'information

Pour la réalisation du deuxième projet de mise en œuvre prioritaire, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a rédigé un rapport contenant des propositions en vue de développer un système d'indicateurs sur la société de l'information. Ce rapport a été adopté en mai 2013 par le Conseil fédéral. Le DFI y présente les mesures statistiques prises dans les offices ainsi que le développement prévu de la statistique sur la société de l'information en Suisse, sans toutefois indiquer de mécanisme de financement pour cette future statistique ni dans le domaine des ménages, ni dans celui des entreprises. Il devrait élaborer des propositions de financement en 2016.

Catalogue de mesures sur l'accessibilité des sites internet de la Confédération

Le catalogue de mesures sur l'accessibilité établi par le DFI a été approuvé par le Conseil fédéral en juin 2014. Le groupe de travail interdépartemental sur l'accessibilité a ensuite élaboré un plan d'action en vue d'une mise en œuvre structurée et coordonnée. Le plan d'action E-Accessibility, adopté en octobre 2015, contient des mesures visant à épauler les départements et les offices, à créer des outils et à élaborer des recommandations en lien avec l'accessibilité numérique. Le groupe de travail interdépartemental et le bureau E-Accessibility de la Confédération sont chargés de réaliser les mesures proposées d'ici 2017.

Objectifs de la stratégie dans le domaine des infrastructures

Entre 2012 et 2015, le Conseil fédéral a modifié plusieurs ordonnances sur les télécommunications afin d'atteindre les objectifs de la stratégie dans le domaine des infrastructures. Outre le doublement de la vitesse minimale de la connexion internet à haut débit dans le service universel, les nouvelles dispositions améliorent la transparence et l'indication des prix pour les services de télécommunication et les services à valeur ajoutée, et renforcent les moyens à disposition de l'OFCOM pour lutter contre les perturbations du spectre de fréquences. En novembre 2014, le Conseil fédéral a demandé au DETEC d'élaborer un projet de révision de la loi sur les télécommunications. Le mandat s'inscrit dans la continuité du rapport sur les télécommunications 2014, qui identifie un besoin de légiférer dans différents domaines.

Introduction et gestion du domaine internet ".swiss"

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie sur l'utilisation des noms de domaine, la société de gestion des adresses internet ICANN a délégué à la Confédération la nouvelle extension ".swiss". L'OFCOM a été chargé de mettre en place un système de gestion. La phase de lancement du nouveau domaine internet ".swiss" a démarré en septembre 2015, avec les attributions privilégiées de catégories exclusives. Depuis le 11 janvier 2016, des entreprises inscrites au registre du commerce, des collectivités publiques ainsi que des associations et fondations peuvent se porter candidates pour l'obtention de n'importe quel nom de domaine libre. Les adresses internet se terminant par ".swiss" doivent servir et promouvoir les intérêts de la communauté helvétique. Seules les entreprises ayant un siège en Suisse ou qui présentent un lien particulier avec la Suisse peuvent solliciter un nom de domaine ".swiss".

Protection de la jeunesse face aux médias

Un portail national dévolu à la protection des enfants et des jeunes face aux médias a été créé dans le cadre du programme national "Jeunes et médias". Cet outil est apprécié aussi bien par les parents que par les enseignants et les professionnels de la prévention. Après analyse des résultats de l'évaluation programme quinquennal (2011-2015) et de la réglementation en vigueur, diverses mesures ont été adoptées. Elles devraient être mises en œuvre dès 2016. Une priorité consiste à maintenir les prestations de soutien de la Confédération dans le domaine de la promotion de l'éducation aux médias; une autre est de développer le volet réglementaire de la protection de la jeunesse face aux médias, notamment en ce qui concerne l'indication de la limite d'âge et les limitations d'accès et de vente pour les films et les jeux vidéo.

Nouvelle loi sur la sécurité de l'information

Entre 2012 et 2015, sur mandat du Conseil fédéral, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a élaboré une nouvelle loi sur la sécurité de l'information. Au vu des bases légales actuelles relatives la sécurité de l'information – qui sont très sectorielles, peu coordonnées entre elles et souvent lacunaires – une nouvelle loi était nécessaire. Celle-ci crée un cadre légal formel uniforme pour la gestion de la sécurité de l'information dans les domaines de compétence de la Confédération. Elle s'appuie sur des normes reconnues internationalement. Le projet de loi sera vraisemblablement soumis au Parlement pour approbation à la fin de l'année.

Révision de la loi sur la protection des données

Fin 2011, après évaluation de la loi fédérale sur la protection des données (LPD), le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de justice et police (DFJP) d'examiner des mesures légales permettant de renforcer la protection des don-

nées afin de prendre en compte l'évolution rapide des technologies et de la société. Les travaux menés actuellement dans ce domaine par l'UE et le Conseil de l'Europe ont également été pris en considération.

Le DFJP a communiqué les résultats de ses travaux au Conseil fédéral au printemps 2015. Il présentera un projet de consultation relatif à la loi révisée sur la protection des données courant 2016.

Stratégie de libre accès aux données publiques

Dans le domaine de la cyberadministration, l'élaboration de la Stratégie de libre accès aux données publiques en Suisse pour la période 2014-2018 a été définie comme un projet de mise en œuvre prioritaire visant à faciliter l'accès aux données et aux informations publiques. Cette stratégie a été adoptée par le Conseil fédéral en avril 2014, puis mise en œuvre. Dans ce cadre, les conditions juridiques, organisationnelles, financières et techniques de la production de données dans les différentes unités administratives seront vérifiées et adaptées si nécessaire. Les données sont mises à disposition et publiées sur le portail national OGD (www.opendata.swiss).

Promotion des compétences TIC de base

Les Chambres fédérales ont adopté la loi sur la formation continue (LFCo) en juin 2014, qui répond au mandat constitutionnel sur la formation continue de 2006. Elle intègre la formation continue dans l'espace suisse de la formation et fixe les principes dans ce domaine. Elle règle l'encouragement de l'acquisition et du maintien de compétences de base chez les adultes, entre autres de connaissances de base en matière de TIC.

Modernisation du droit d'auteur

En été 2014, le Conseil fédéral a décidé de moderniser le droit d'auteur et d'adapter, par des mesures ciblées, les droits et obligations des acteurs culturels, des consommateurs et des fournisseurs d'accès aux nouvelles réalités de l'internet. Fin décembre 2015, il a donné son feu vert à l'ouverture de la consultation relative à la modernisation du droit d'auteur. Le projet prévoit de lutter plus efficacement contre le piratage sur l'internet sans criminaliser les utilisateurs de telles offres. Parallèlement, les dispositions légales sont adaptées aux dernières avancées technologiques.

Engagement international de la Suisse

Au niveau international, la Suisse a été active surtout dans le domaine de la recherche. Par ailleurs, elle a participé en tant qu'observatrice aux programmes Digital Agenda for Europe et Digital Single Market de l'Union européenne (UE).

La Suisse a été élue à la présidence du Comité consultatif gouvernemental de la société de gestion des adresses internet (GAC) en octobre 2014. Elle a soutenu la préparation et la mise en place du Forum sur la gouvernance de l'internet (FGI) des Nations Unies et a co-initié et co-organisé le forum de dialogue européen EuroDIG. En outre, elle a participé aux travaux des groupes d'experts du Conseil de l'Europe et de la Commission de l'ONU pour la science et la technique au service du développement. A l'occasion de la rencontre de haut niveau SMSI+10, qui s'est tenue à New-York fin 2015, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, la Suisse s'est engagée activement dans le réexamen de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

Mandat d'évaluation de la CI SI

Parallèlement à l'adoption, en mars 2012, de sa Stratégie pour une société de l'information en Suisse, le Conseil fédéral a chargé le Comité de pilotage interdépartemental d'évaluer d'ici fin 2015 les activités de mise en œuvre ainsi que le contenu de la stratégie. Le CI SI a décidé de ne pas attribuer de mandat exhaustif

à un organisme externe, mais de réaliser le mandat d'évaluation, avec le concours, d'experts de l'administration fédérale et d'experts externes. Les résultats de l'évaluation permettent de soumettre au Conseil fédéral des propositions concrètes pour le développement de la stratégie et les futures structures de mise en œuvre.

Objets de l'évaluation

L'évaluation a porté notamment sur le rôle de l'Etat dans la société de l'information, sur les TIC et l'efficacité des ressources ainsi que sur les opportunités et les risques du big data pour l'économie numérique et la société suisses. Ces thèmes ont été analysés, avec en point de mire leur importance stratégique pour la société de l'information en Suisse, dans le cadre de trois workshops réunissant des représentants de la Confédération, de l'économie, des milieux scientifiques et de la recherche ainsi que de la société civile. Au centre de l'attention se trouvaient le rôle de la Confédération et le besoin d'actions nouvelles dans les différents domaines de la société de l'information.

Résultats de l'évaluation

Les travaux d'évaluation ont démontré que la Stratégie pour une société de l'information en Suisse de mars 2012 est relativement peu connue des parlementaires et du public. Plusieurs voix se sont élevées pour demander une collaboration plus active dans l'analyse des développements de la société de l'information et des conséquences de la numérisation en Suisse.

L'importance d'une stratégie générale en tant que cadre d'orientation pour l'utilisation des TIC n'a pas été remise en question. Vu les nouveaux défis qui se posent constamment en raison de la numérisation de tous les domaines de la vie et secteurs économiques, le souhait a été émis que la Confédération cultive une telle stratégie faîtière à l'avenir aussi.

S'agissant du développement ultérieur de la stratégie, plusieurs thèmes ont été identifiés, notamment: l'importance économique et sociale des données, les nouveaux modèles d'affaires de l'économie participative, le développement durable de la société de la connaissance, les modifications sur le marché du travail – également pour les professions très qualifiées – induites par l'automatisation dans l'industrie 4.0, l'internet des objets, les conditions requises pour une mobilité croissante à l'ère de l'information ou encore la position de la Suisse dans le concert international.

Objectif et contenu de la nouvelle stratégie

Le contenu de la nouvelle Stratégie "Suisse numérique"[1] a été élaboré sur la base des résultats des travaux d'évaluation menés en collaboration avec les offices concernés ainsi que des représentants de l'économie, des milieux scientifiques et de la recherche, de la société civile et de la politique.

La stratégie vise essentiellement à saisir de manière cohérente les opportunités de la numérisation afin de pouvoir positionner la Suisse comme un espace de vie attractif et un pôle économique et scientifique innovant tourné vers l'avenir. Etant donné la numérisation croissante dans tous les domaines de la vie, la stratégie fixe des lignes directrices régissant l'action de l'Etat. Elle montre également où et comment les autorités, l'économie, les milieux scientifiques, la recherche, la société civile et les acteurs politiques doivent collaborer pour que la Suisse puisse

[1] Voir annexe 1

pleinement tirer profit des processus de transformation qui accompagnent la numérisation.

Plan d'action en vue de la mise en œuvre de la stratégie

Pour mettre en œuvre les huit champs d'action – Economie numérique; Données et contenus numériques; Infrastructures et environnement; Cyberadministration et santé électronique; Nouvelles formes de participation; Développement de la société de la connaissance; Sécurité et confiance; Positionnement de la Suisse dans le contexte international – le plan d'action "Suisse numérique" décrit les mesures prises par les départements ou les offices concernés. Ce plan d'action, élaboré sous forme d'aperçu, sera actualisé au moins une fois par année.

Groupe de coordination interdépartemental "Suisse numérique"

En ce qui concerne les structures de mise en œuvre de la stratégie, le CI SI propose de mettre sur pied un groupe de coordination interdépartemental. Ce groupe de coordination devra notamment assurer un échange d'information constant sur les projets de mise en œuvre de la stratégie, avec l'objectif de créer des synergies entre les projets, d'éviter les éventuels doublons et d'identifier les principaux thèmes transversaux. Il devra en outre préparer et organiser la conférence nationale du Dialogue "Suisse numérique", durant laquelle les participants évalueront les développements et les tendances dans la société de l'information et identifieront les nouveaux domaines nécessitant une intervention de la Confédération. Enfin, il élabore à l'intention du Conseil fédéral des recommandations sur la stratégie et les nouveaux projets de mise en œuvre prioritaires.

Direction opérationnelle Société de l'information

Il est prévu que la Direction opérationnelle Société de l'information (GIG) assume la fonction d'état-major du groupe de coordination et lui apporte son soutien au niveau du contenu et de l'organisation. La direction opérationnelle devra également mettre en place le processus de Dialogue "Suisse numérique", y compris la conférence nationale, et présenter une vue d'ensemble des activités de mise en œuvre.

Décision du Conseil fédéral au printemps 2016

Au printemps 2016, le Conseil fédéral se prononce sur l'adoption de la nouvelle Stratégie "Suisse numérique" ainsi que sur les nouvelles structures de mise en œuvre et le Dialogue "Suisse numérique", auquel participeront, dans le sens d'une approche multipartite, tous les acteurs impliqués et intéressés au développement de la stratégie.

2 La société de l'information en Suisse, quelques chiffres

Statistique des indicateurs de la société de l'information en Suisse

Les indicateurs généraux de la société de l'information, accessibles sur le portail de l'Office fédéral de la statistique (OFS), renseignent sur les développements des technologies de l'information et de la communication dans différents champs socio-économiques, des ménages aux entreprises en passant par l'économie nationale. Ils sont élaborés sur la base d'enquêtes en Suisse et de diverses autres sources statistiques, nationales et internationales[2]. Une sélection de ces indicateurs retrace la situation dans les différents champs d'action de la stratégie du Conseil fédéral, pour lesquels il existe une information statistique fiable et disponible[3].

En 2014, une nouvelle enquête Omnibus TIC auprès des ménages a pu être réalisée[4], après la première expérience de 2010. Cette enquête a été faite sur la base du modèle européen. La comparaison internationale est désormais assurée et, pour la première fois dans ce champ statistique, la Suisse apparait dans les bases de données accessibles en ligne sur le site d'Eurostat[5].

En décembre 2015, dans le cadre du "World Internet Project – Switzerland", l'Institut des sciences de la communication et des médias (IPMZ) a publié un rapport sur les applications internet et leur utilisation en Suisse en 2015[6]. L'une des principales conclusions de cette étude est que les Suisses utilisent toujours plus longtemps et toujours plus souvent l'internet, également lors de leurs déplacements. L'internet a des finalités multiples: les Suisses recourent à une vaste palette d'applications, que ce soit pour s'informer, se divertir, faire des achats en ligne, entretenir des contacts sociaux ou créer et diffuser des contenus (voir aussi le chapitre 2.3).

2.1 Raccordements internet à haut débit

Raccordements internet à haut débit

Selon une estimation de l'OCDE, en décembre 2014, la Suisse compte 49 raccordements fixes à haut débit pour 100 habitants. Avec un tel résultat, elle se situe nettement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE, et occupe la première place du classement devant le Danemark et les Pays-Bas.

---

[2] Voir site internet de l'OFS

[3] Voir communiqué de presse du 16 décembre 2014 (http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/medienmitteilungen.Document.188806.pdf)

[4] Deux publications ont été réalisées en 2015. L'essentiel des résultats est disponible sous forme de données interactives sur le portail de l'OFS. Voir site internet de l'OFS

[5] Voir site internet d'Eurostat

[6] Voir site internet de l'IPMZ

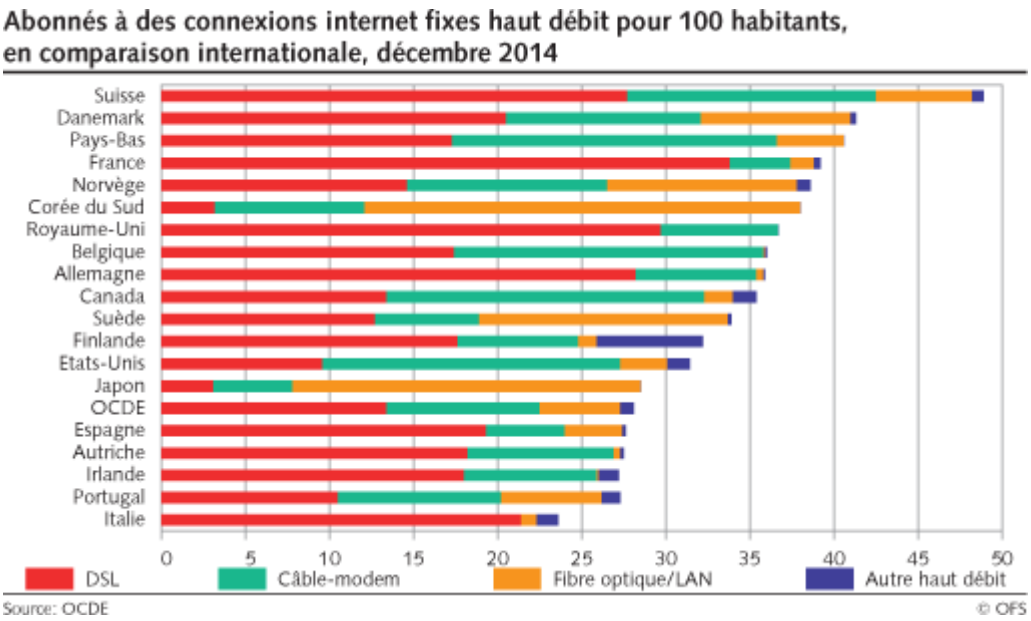

Illustration 1: Abonnés à des connexions internet fixes haut débit, décembre 2014, source: OFS

L'indicateur se concentre sur le taux de connexions internet à haut débit en Suisse et en comparaison internationale. L'expansion du haut débit est très importante pour le développement du commerce électronique, de la cyberadministration ou de la téléphonie par internet (VoIP) ainsi que pour d'autres applications, comme les offres de contenus audio et vidéo.

2.2 Accès des ménages à l'internet

Depuis la dernière enquête de l'OFS de 2010, l'accès des ménages à l'internet a poursuivi son expansion. En 2014, 83% des ménages privés, soit près de 3 millions, disposent d'une connexion internet à domicile.

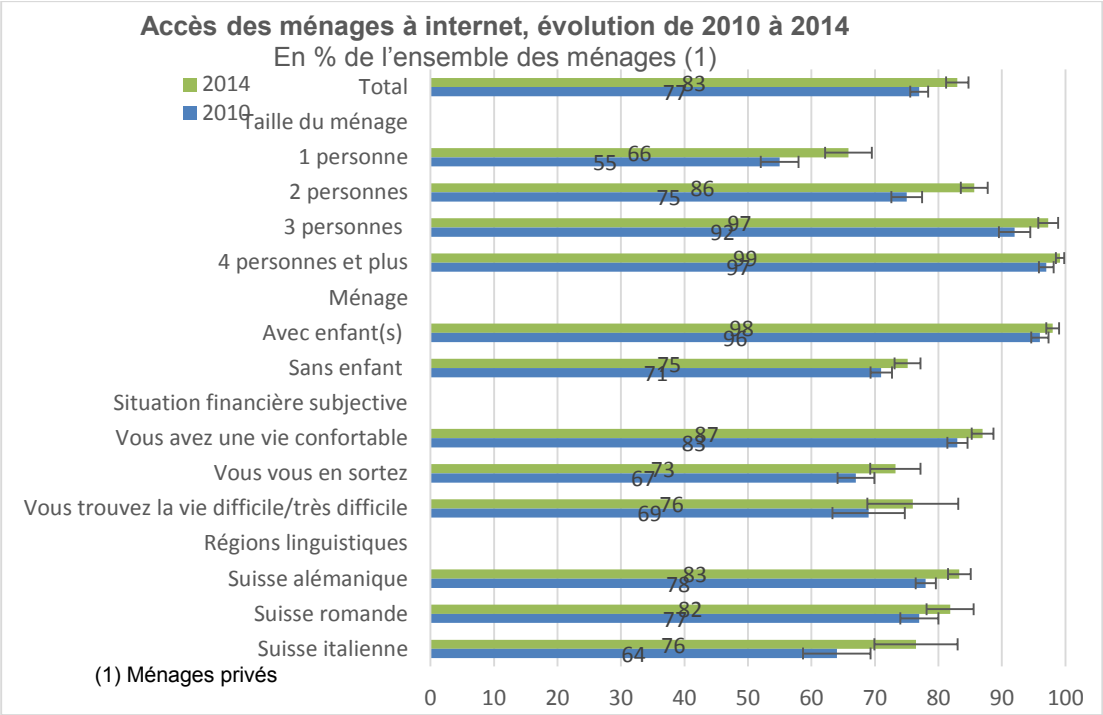

Illustration 2: Accès des ménages à l'internet, 2010 – 2014, source: OFS, Omnibus TIC 2014

Explosion des connexions mobiles

Si certaines catégories de ménages sont presque totalement connectées, des écarts subsistent selon la taille, la composition ou la situation financière subjective. Ainsi 87% des ménages qui estiment avoir une vie "confortable" sont connectés, contre 76% de ceux qui jugent leur situation difficile. De manière générale, les écarts se sont réduits entre 2010 et 2014. Avec 76% de ménages connectés, le Tessin rattrape son retard par rapport aux autres régions linguistiques (82% et 83%).

En 2014, la transition technologique vers le haut débit est accomplie et la quasi-totalité des ménages connectés dispose du haut débit, ADSL (56%) ou câble TV (31%). L'évolution la plus frappante depuis 2010 est la véritable explosion des raccordements mobiles. En 2014, 60% des ménages connectés disposent d'une connexion mobile à haut débit (26% en 2010), conjointement ou non avec un raccordement fixe. Cette évolution vers la mobilité de l'utilisation de l'internet, annoncée depuis une décennie, se concrétise véritablement lorsque l'on examine les appareils utilisés dans les ménages. Les ordinateurs fixes sont supplantés par des ordinateurs portables et des téléphones mobiles (smartphones), qui se retrouvent dans 79% des ménages. En 2014, les tablettes sont présentes dans près de la moitié des ménages connectés, dont 20% disposent d'un autre appareil mobile: liseuse, GPS, lecteur mp3, etc. En comparaison internationale, la Suisse reste nettement au-dessus de la moyenne européenne. Depuis 2010, elle a cependant été devancée par le Royaume-Uni et l'Allemagne, qui ont enregistré une croissance plus rapide de la proportion de ménages connectés au haut débit.

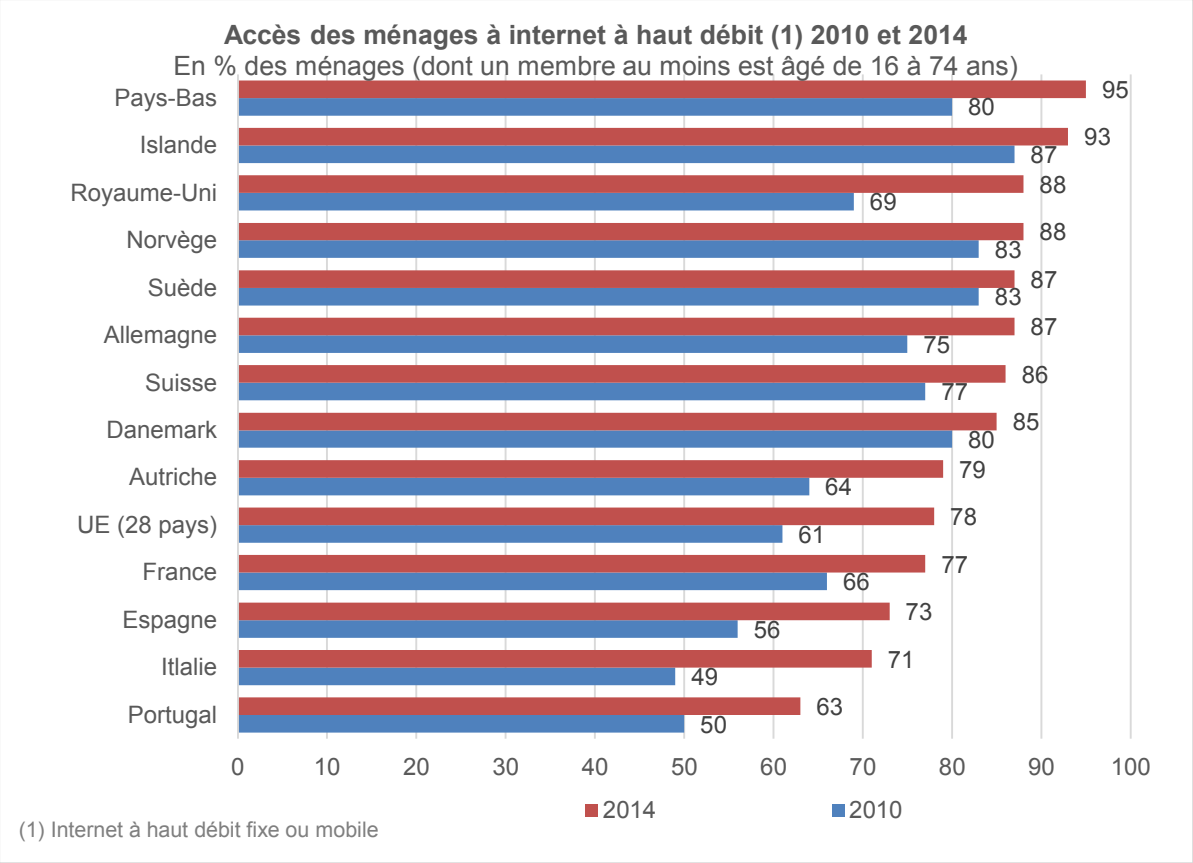

Illustration 3 : Accès des ménages à l'internet à haut débit, source: Omnibus TIC 2014, Eurostat

Concernant la situation des TIC dans les entreprises, les dernières données disponibles sont tirées de l'enquête sur l'innovation, réalisée par le KOF sur mandat du SECO en 2011. Les résultats de l'enquête 2015 seront disponibles à l'automne 2016.

2.3 Utilisation de l'internet

Temps d'utilisation deux fois plus élevé

Selon les données de l'OFS[7], la part des internautes dans la population âgée de 15 ans et plus – soit les personnes qui disent avoir utilisé l'internet au cours des trois mois précédant l'enquête – est passée de 78% en 2010 à 84% en 2014. L'étude IPMZ observe, quant à elle, que la durée d'utilisation de l'internet a doublé depuis 2011. Selon une auto-estimation, les internautes passent en moyenne 22,3 heures par semaine devant leur écran en 2015, ou 3 heures et 11 minutes par jour[8].

Les différences selon l'âge restent importantes, bien qu'on assiste à une nette réduction des écarts par rapport à la situation qui prévalait en 2010. En 2014, la quasi-totalité des habitants de moins de 45 ans est internaute. Les classes les plus âgées connaissent une forte progression et atteignent un niveau de 80% d'internautes chez les 55 à 64 ans et de 62% chez les 65 à 74 ans.

[7] Voir site internet de l'OFS

[8] Voir IPMZ Forschungsbericht ‚Internet Anwendungen und deren Nutzung in der Schweiz 2015', p. 9

Utilisation mobile de l'internet en forte hausse

Constatée au niveau des ménages déjà, le phénomène marquant est l'accroissement de l'utilisation mobile de l'internet. En 2014, 66% des internautes se connectent à l'internet hors de la maison ou de leur lieu de travail, contre 43% en 2010. En établissant que 72% des utilisateurs se connectent à l'internet lors de leurs déplacements, l'étude de l'IPMZ de décembre 2015 confirme ces chiffres. L'utilisation mobile de l'internet s'est désormais bien implantée (63% de la population). La progression est très importante en comparaison de 2011 (20%) et de 2013 (39%)[9].

Production et diffusion de contenus propres

Pour l'ensemble des activités en ligne, la proportion d'utilisateurs a augmenté depuis 2010. L'écoute ou le téléchargement de musique, le visionnement ou le téléchargement de films, ainsi que la participation à des réseaux sociaux connaissent un dynamisme marqué. Près de la moitié des internautes est active sur les réseaux sociaux (47% contre 36% en 2010). Pour les 15 à 24 ans, la proportion s'élève à 83% (+5 points par rapport à 2010). Il est intéressant de relever que les classes d'âge comprises entre 35 et 54 ans affichent les progressions les plus marquées (+19 points). La proportion d'internautes active sur les réseaux sociaux s'élève en 2014 à 46% chez les 35 à 44 ans et à 36% chez les 45 à 54 ans.

Selon l'étude IPMZ, près de trois millions de personnes produisent et diffusent aujourd'hui des contenus en Suisse. Ces internautes transmettent activement des informations, des images, de la musique et des vidéos, et contribuent à la croissance rapide des contenus générés par les utilisateurs, à la base du développement du web participatif 2.0[10].

L'achat en ligne devient toujours plus populaire. Deux tiers des internautes y ont recours en 2014 contre 55% en 2010. L'e-banking et la recherche d'informations sur la santé sont également en forte progression (+ 9 points); ces services sont utilisés par 59%, respectivement 64% des internautes.

Dans le domaine politique également, l'usage de l'internet est en forte progression. Les internautes recourent de plus en plus à ce média pour rechercher des informations sur des sujets de votations ou d'élections (+10 points). Les deux classes d'âge les plus jeunes – c'est-à-dire les 15 à 24 ans et les 25 à 34 ans – se démarquent par une progression particulièrement forte (+18 points, respectivement +16 points). Ainsi, presque un jeune internaute sur deux a utilisé l'internet pour se renseigner lors des campagnes politiques du début de l'année 2014.

---

[9] Voir IPMZ Forschungsbericht ‚Internet Anwendungen und deren Nutzung in der Schweiz 2015', p. 11 (uniquement en allemand)

[10] Voir IPMZ Forschungsbericht ‚Internet Anwendungen und deren Nutzung in der Schweiz 2015', p. 20 (uniquement en allemand)

Comparaison internationale de quelques activités en ligne:

Activités effectuées sur internet à des fins privées en comparaison internationale, 2014
En % de la population âgée de 16 à 74 ans

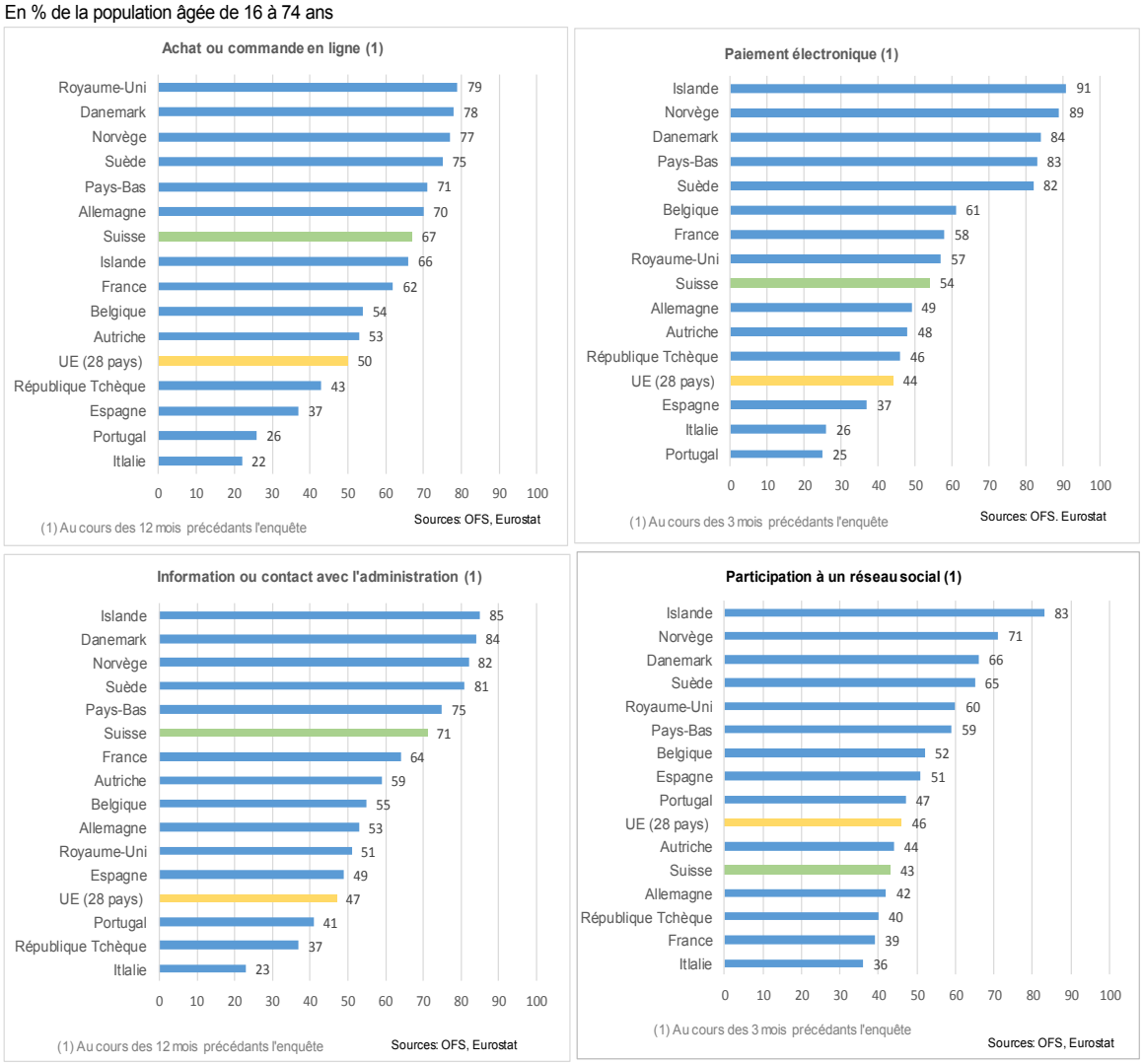

Illustration 4: Comparaison internationale de l'usage privé de l'internet, sources: OFS, Eurostat

3 Mise en œuvre de la Stratégie pour une société de l'information, mars 2012

3.1 Mandats prioritaires du 9 mars 2012

Adoption de la stratégie révisée en mars 2012

Le 9 mars 2012, sur mandat du Comité interdépartemental pour la société de l'information, le DETEC a soumis au Conseil fédéral une nouvelle Stratégie pour une société de l'information en Suisse, accompagnée de propositions relatives à des projets de mise en œuvre prioritaires.

Avec l'adoption de cette stratégie, le Conseil fédéral a défini ses objectifs et ses axes prioritaires dans huit champs thématiques où il estime le potentiel d'innovation des TIC particulièrement élevé: infrastructures, sécurité et confiance, économie, cyberdémocratie et cyberadministration, formation, recherche et innovation, culture, santé et système de santé, utilisation efficace de l'énergie et des ressources.

Parallèlement à cette stratégie, le Conseil fédéral a confié à l'administration fédérale trois projets prioritaires de mise en œuvre:

- Elaboration et réalisation de la stratégie en matière de gestion des noms de domaine internet
- Développement du système statistique d'indicateurs pour la société de l'information
- Elaboration d'un catalogue de mesures garantissant l'accessibilité aux pages internet de la Confédération

Le Comité de pilotage interdépartemental pour la société de l'information a reçu un mandat de quatre ans (2012-2015) pour coordonner les travaux d'application de la stratégie et pour la développer. La présidence du comité est assurée par le DETEC, en la personne du directeur de l'Office fédéral de la communication (OFCOM). Au niveau de l'organisation et du contenu de ses activités, le CI SI est soutenu par la Direction opérationnelle société de l'information (GIG), rattachée à l'OFCOM.

3.1.1 Stratégie en matière de gestion des noms de domaine

Stratégie de la Confédération en matière de gestion des noms de domaine internet

Le DETEC a été chargé d'élaborer et d'appliquer une stratégie de la Confédération en matière de gestion des noms de domaine internet. Ceux-ci constituent des ressources d'adressage au sens de la loi sur les télécommunications ainsi qu'une ressource d'infrastructure centrale de l'internet. En juin 2011, l'ICANN[11], à savoir la société chargée de la gestion du système d'adressage de l'internet, a décidé de libéraliser le marché des noms de domaine en introduisant de nouveaux domaines de premier niveau génériques (generic Top Level Domains, gTLD). Par conséquent, le nombre de gTLD disponibles va croître constamment. Adoptée le 27 février 2013 par le Conseil fédéral, la Stratégie en matière de gestion des noms de domaine internet fixe non seulement les buts et principes propres à sauvegarder l'intérêt public de la Confédération en matière de

[11] Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

gestion des noms de domaine internet, mais aussi les responsabilités quant à sa mise en œuvre[12].

La stratégie poursuit expressément un intérêt public et non un intérêt particulier. Elle préconise un engagement actif de la Confédération dans le domaine de la gouvernance de l'internet afin de défendre les intérêts suisses, ainsi qu'une gestion transparente des ressources d'adressage. L'accès de tous les acteurs économiques et sociaux en Suisse à ces ressources d'infrastructure limitées doit toujours être suffisamment garanti. La stratégie définit les principales caractéristiques du domaine ".ch" ainsi que du domaine ".swiss" délégué à la Confédération. Pour le ".ch" et le ".swiss", la Confédération définit les désignations dignes d'être protégées, dont la mise à la disposition d'autres acteurs serait contraire à l'intérêt public. Il appartient notamment à la Confédération d'informer les milieux intéressés de l'évolution du système international des noms de domaine, en particulier des nouvelles possibilités d'enregistrement. La mise en œuvre de la stratégie dans l'administration fédérale a lieu de façon décentralisée. L'obligation d'informer et l'éventuelle réservation auprès de l'ICANN de nouveaux domaines de premier niveau pour la Confédération relèvent de l'Office fédéral de la communication. La Chancellerie fédérale (ChF) est compétente pour la protection des désignations réservées à la Confédération.

3.1.2 Développement du système statistique d'indicateurs pour la société de l'information

Développement du système d'indicateurs pour la société de l'information

Dans le domaine de la statistique, un projet de mise en œuvre également prioritaire a été confié au DFI. Celui-ci devait remettre au Conseil fédéral jusqu'à mi-2013 un rapport contenant des propositions de développement du système d'indicateurs pour la société de l'information. Outre les aspects liés au contenu, il s'agissait de montrer comment financer durablement cette statistique. En mai 2013, le DFI a présenté son rapport et informé sur les mesures statistiques prises par les diverses unités de la Confédération ainsi que sur le développement prévu de la statistique pour la société de l'information[13]. Il n'a toutefois pas pu proposer de mécanisme durable de financement pour la future statistique sur la société de l'information dans le domaine des ménages, ni dire quelle suite donner à l'enquête sur l'innovation menée par le KOF sur mandat du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)[14].

Les travaux de développement de nouveaux indicateurs continuent, d'une part à l'OFS, et d'autre part avec les trois offices responsables de projets dans des champs d'action encore dépourvus d'indicateurs (OFSP, OFEV, OFEN). De nouveaux indicateurs ont été publiés en décembre 2015 et d'autres le seront en 2016. Le rapport prévu sur la mise en œuvre du projet et sur les solutions proposées pour financer les enquêtes nécessaires au développement des indicateurs sera présenté au Conseil fédéral en 2016.

---

[12] Stratégie de la Confédération en matière de gestion des noms de domaine internet

[13] Une première version des indicateurs de suivi de la stratégie a été publiée le 18 décembre 2014. Elle donne une vue d'ensemble de la situation en Suisse par des indicateurs choisis se rapportant aux deux objectifs stratégiques du Conseil fédéral – ou aux huit champs d'action spécifiques de la stratégie. Voir Site internet de l'OFS

[14] Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF Zurich

3.1.3 Mesures garantissant l'accessibilité aux sites internet de la Confédération

Catalogue de mesures et plan d'action E-Accessibility

Comme troisième projet de mise en œuvre prioritaire, en mars 2012, le Conseil fédéral a chargé le DFI d'élaborer un catalogue de mesure garantissant l'accessibilité aux sites internet de la Confédération. Ce catalogue a été approuvé par le Conseil fédéral le 20 juin 2014[15]. Sur la base de la décision du Conseil fédéral, un groupe de travail interdépartemental ("Internet-Barrierefreiheit Bund" - IDA BF)[16] a été créé, de même que le service E-Accessibility (pour une durée limitée à trois ans). Le mandat de l'IDA BF consistait à dresser un plan d'action pour mettre en place les mesures de manière coordonnée.

Approuvé le 7 octobre 2015, le plan d'action E-Accessibility est appliqué par le IDA BF et le service E-Accessibility jusqu'en 2017. Il vise à épauler les départements et les offices, à créer des outils et à élaborer des recommandations en lien avec l'accessibilité numérique. Une plateforme d'information centrale sera mise en place pour garantir le partage de connaissances et d'expériences. Concrètement, il s'agit par exemple d'intégrer une fonction de lecture (synthèse vocale) aux sites internet ainsi qu'aux documents et applications électroniques, ou encore de permettre la navigation sans souris. Ces mesures permettent d'augmenter l'égalité des chances des personnes en situation de handicap et de garantir que l'administration fédérale puisse offrir à ces personnes un accès aux sites internet de la Confédération et des postes de travail sans barrières.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand[17]), en 2004, la Confédération est tenues d'aménager ses sites internet de manière à les rendre accessibles à tous. Avec le plan d'action E-Accessibility, elle entend non seulement combler les dernières lacunes, mais aussi se conformer aux prescriptions de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH[18]), entrée en vigueur en Suisse en mai 2014.

En Suisse, plus de 1,4 million de personnes vivent avec un handicap. En termes d'égalité des chances et d'autonomie, internet leur offre des opportunités extraordinaires. Les technologies de l'information et de la communication sans barrières favorisent la participation des personnes handicapées à tous les niveaux de la vie quotidienne, facilitant notamment leur intégration professionnelle.

---

[15] Voir Communiqué de presse du DFI

[16] Membres de l'IDA BF: BFEH (présidence), responsable de l'accessibilité dans chaque département et à la ChF, ainsi que d'autres représentant de l'OFCL, de l'OFIT, de l'OFPER, de l'UPIC, de l'OFCOM.

[17] LHand

[18] CDPH

3.2 Autres projets de mise en œuvre selon les champs d'action de la stratégie

3.2.1 Champ d'action Infrastructures

3.2.1.1 But: Créer des réseaux de transmission ouverts et performants pour une société de l'information concurrentielle

Adaptations d'ordonnances dans le domaine des télécommunications

Pour atteindre les objectifs en matière d'infrastructure fixés dans la stratégie, le Conseil fédéral a adapté diverses ordonnances dans le domaine des télécommunications[19] entre 2012 et 2015. Il a notamment doublé la vitesse minimale de la connexion internet à haut débit pour le service universel[20], amélioré la transparence et l'indication des prix des services de télécommunication et des services à valeur ajoutée[21]. Il a également renforcé les moyens à disposition de l'OFCOM pour lutter contre les perturbations du spectre des fréquences.

Adaptation de la loi sur les télécommunications

En novembre 2014, le Conseil fédéral a en outre chargé le DETEC d'élaborer, jusqu'à fin 2015, un projet d'adaptation de la loi sur les télécommunications, avec pour référence le rapport 2014 sur les télécommunications, qui relève la nécessité de légiférer dans plusieurs domaines. La révision de la loi sur les télécommunications doit toutefois s'effectuer de manière progressive, en se limitant, dans un premier temps, aux éléments qui nécessitent un ancrage rapide dans la loi.

Il convient de légiférer dans le domaine de l'itinérance internationale et de la protection des consommateurs. Malgré une tendance à la baisse, les prix appliqués en Suisse pour l'itinérance internationale en Europe restent supérieurs à ceux pratiqués par les fournisseurs européens. Le Conseil fédéral renonce cependant à fixer des prix plafonds. Par contre, les fournisseurs doivent proposer à leurs clients suisses le modèle du *Local Breakout* (LBO) lorsque celui-ci est appliqué dans les pays européens. Les abonnés auront ainsi la possibilité d'utiliser, pendant leurs séjours à l'étranger, les offres des fournisseurs locaux pour leurs communications de données mobiles. En outre, tout comme leurs homologues européens, les fournisseurs suisses doivent être soumis à l'obligation de facturer les communications vocales à la seconde.

En matière de protection des consommateurs, il convient de renforcer les dispositions permettant de lutter plus efficacement contre les dérives du télémarketing, notamment contre les appels effectués de l'étranger au moyen d'un faux numéro (*spoofing*). Quant aux dispositions relatives aux services à valeur ajoutée, elles doivent être examinées avec la plus grande attention. Il faut garantir que les nouvelles offres, par exemple sur l'internet, soient aussi soumises aux dispositions en matière de protection inscrites dans le droit des télécommunications, si elles sont comparables, en termes d'apparence et de potentiel de préjudice, aux services à valeur ajoutée traditionnels déjà concernés

---

[19] L'ordonnance sur les services de télécommunication (OST), l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP) et l'ordonnance sur les ressources d'adressage dans le domaine des télécommunications (ORAT). Voir Site internet de l'OFCOM

[20] Depuis le 1er janvier 2015, le flux descendant (du réseau vers l'utilisateur) est fixé à 2000 kbit/s et le flux ascendant à 200 kbit/s.

[21] Le Conseil fédéral a amélioré la protection des consommateurs dans le domaine des services à valeur ajoutée en renforçant les dispositions sur l'indication des prix. Ainsi, notamment le prix des services offerts par l'internet devra être indiqué de manière claire à l'endroit où le consommateur doit cliquer pour accepter l'offre ou à proximité immédiate de cet endroit.

actuellement (p. ex. services *via* des numéros 090x). Enfin, les fournisseurs de services de télécommunication doivent être tenus d'informer leurs clients sur les mesures de protection de la jeunesse, par exemple l'utilisation de filtres destinés à bloquer les contenus inappropriés pour les enfants ou les jeunes.

L'avènement de l'internet et des services fournis par ce biais ont totalement métamorphosé le paysage des télécommunications. La révision de la loi sur les télécommunications vise à clarifier quels acteurs du marché entrent dans son champ d'application. Des règles différenciées, adaptées au monde moderne de la communication, doivent garantir que les acteurs proposant des offres similaires bénéficient de droits et soient soumis à des obligations identiques. Par ailleurs, l'obligation d'annoncer devrait être supprimée afin d'alléger la charge administrative.

La réglementation de l'accès au réseau constitue un élément primordial pour garantir la concurrence sur le marché des télécommunications. Le Conseil fédéral va examiner si, dans le cadre de cette première étape de la révision, la Commission fédérale de la communication (ComCom) doit être habilitée à agir d'office lorsqu'elle observe des comportements enfreignant manifestement les dispositions du droit des télécommunications. Une intervention basée sur une telle disposition serait notamment envisageable à propos du prix des terminaisons mobiles ou des prix d'interconnexion pour les numéros 058. Afin de favoriser encore le déploiement de la très large bande, un droit d'accès étendu à l'infrastructure physique passive, comme les canalisations de câbles, doit aussi être prévu dans la loi.

Des modifications plus substantielles du service universel et du système concernant le régime d'accès ne seront apportées que dans une phase ultérieure. Pour ne pas mettre en péril la dynamique d'investissement qui s'est instaurée dans le déploiement du très haut débit, les règles de l'accès au réseau ne doivent pas être formulées de manière technologiquement neutre pour l'instant.

Atlas interactif de la large bande

Pour développer des réseaux de télécommunication performants et ouverts en Suisse, l'OFCOM a formé le groupe de travail "Très haut débit/Next Generation Access". L'objectif de ce groupe constitué de représentants d'associations et d'autorités fédérales était de recenser, au niveau géographique, les services à très haut débit en Suisse et d'élaborer un guide pour les autorités.

En août 2012, le groupe de travail a publié sur le site internet www.treslargebande.ch un atlas interactif contenant des informations sur les liaisons à large bande disponibles, des exemples concrets et des listes de contrôle. Ces informations s'adressent aux responsables des infrastructures dans les cantons, les régions et les communes, ainsi qu'au public.

Etude sur l'utilisation du haut débit dans les petites entreprises

L'étude sur l'utilisation du haut débit par les petites entreprises, réalisée en avril 2012 par le bureau de recherche et de conseil INFRAS sur mandat de l'OFCOM, avait pour vocation d'appréhender l'utilisation que font les petites entreprises suisses du haut et très haut débit. A cette fin, le bureau de conseil INFRAS a réalisé des entretiens approfondis, principalement avec les responsables d'une série d'entreprises sélectionnées préalablement. Accessoirement, il s'agissait également de voir s'il existe des différences d'équipements,

de perceptions et de comportements entre les entreprises localisées dans les centres urbains et celles sises en périphérie.

L'étude a indiqué que les petites entreprises suisses disposent pour la plupart d'une connexion à large bande et utilisent couramment certaines applications, comme le courriel et l'internet. La principale difficulté qu'elles rencontrent ne réside pas dans la disponibilité de l'infrastructure à très large bande, mais dans l'accès aux connaissances et au savoir-faire technique nécessaires pour utiliser l'internet de manière optimale[22].

3.2.1.2 But: Garantir les intérêts de la Suisse dans le domaine de la gestion de l'internet et des ressources critiques

Nom de domaine internet ".swiss"

Comme mentionné au chapitre 3.1.1, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie sur l'utilisation des noms de domaine, la Suisse a déposé en 2013 auprès de l'ICANN une demande d'attribution de la nouvelle extension ".swiss". La Confédération a conclu avec lui un accord pour introduire et gérer cette extension. L'OFCOM a été chargé de mettre en place tout le système de gestion[23]. La phase de lancement du nouveau domaine internet ".swiss" a débuté le 7 septembre 2015 avec l'attribution privilégiée de catégories exclusives. Durant cette phase, environ 7'000 adresses internet ".swiss" ont pu être attribuées. L'exploitation normale a débuté le 11 janvier 2016. Depuis, les personnes morales peuvent se porter candidates pour n'importe quel nom de domaine libre. Les noms de domaine ".swiss" doivent servir et promouvoir les intérêts de la communauté helvétique. Aussi, seules les entités sises en Suisse ou qui présentent un lien particulier avec le pays peuvent demander un nom de domaine ".swiss".

Par son engagement, la Confédération souhaite préserver les intérêts de la Suisse; elle veut garantir que l'extension ".swiss" soit réservée à l'économie, à la culture et aux institutions du pays. Le suffixe swiss présente l'avantage d'avoir un lien plus facilement identifiable avec la Suisse alors que ".ch" entraîne souvent des confusions avec d'autres pays, notamment la Chine. Aujourd'hui, un nom de domaine en ".ch" peut être enregistré n'importe où et par n'importe qui, sans qu'un lien avec la Suisse soit exigé. Ce domaine restera disponible sous cette forme.

Nom de domaine internet ".ch"

Egalement aux fins de la mise en œuvre de la stratégie sur l'utilisation des noms de domaine, le cadre réglementaire concernant la gestion du nom de domaine internet ".ch" (ccTLD ".ch") a été réexaminé, notamment en vue d'une séparation plus cohérente entre les activités techniques (de la compétence des autorités) et les travaux administratifs de relations avec les utilisateurs finaux. L'ordonnance sur les domaines Internet (ODI) a été élaborée à cette occasion, afin de garantir qu'une saine concurrence règne entre les divers fournisseurs de services d'enregistrement (registraires) et que les exigences en matière d'infrastructures critiques de la Suisse soient remplies. La gestion technique du domaine ".ch" en relation avec le système global des noms de

[22] Voir Site internet de l'OFCOM

[23] Les principes sont fixés dans la nouvelle ordonnance sur les domaines Internet (ODI) qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2015.

domaine internet est assurée jusqu'en 2017 par Switch[24]. Un appel d'offres sera lancé par l'OFCOM en 2016 pour désigner l'entreprise qui assumera cette tâche de registre. Par ailleurs, avec l'entrée en vigueur de l'ODI le 1er janvier 2015, Switch ne peut plus offrir directement l'enregistrement d'un nom de domaine ".ch" à ses clients finaux, qui ont été appelés à choisir un nouveau partenaire à la fin de leur durée normale d'abonnement. La migration s'achèvera au printemps 2016.

Gouvernance de l'internet

Vu la place qu'occupe l'internet dans la société et l'économie, il est essentiel de garantir la stabilité et la disponibilité des réseaux (p.ex. le World Wide Web), et de privilégier une gestion fondée sur une approche internationale, libérale et responsable, incluant toutes les parties prenantes. La gestion fiable, efficace, transparente et non discriminatoire des ressources internet revêt une importance particulière.

A cette fin, l'OFCOM, qui est responsable de la gouvernance de l'internet, prend activement part aux principaux processus nationaux et internationaux. Il intervient dans le cadre de l'ICANN – notamment en en présidant le Comité consultatif gouvernemental (GAC) depuis octobre 2014, participe à la préparation et à la réalisation du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) des Nations Unies et compte parmi les initiateurs et coorganisateurs du forum de dialogue européen du FGI (EuroDIG)[25]. En outre, l'OFCOM apporte une contribution active aux travaux des groupes d'experts du Conseil de l'Europe et de la Commission de la science et de la technique au service du développement. De plus, la Geneva Internet Platform[26] a été mise en place en 2014 en collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et la DiploFoundation, dans le but de mettre à la disposition de la communauté diplomatique à Genève un centre de discussion et de renforcement des compétences ainsi qu'un observatoire des développements survenant dans le domaine de la gouvernance de l'internet.

Plateforme tripartite

Sur le plan national, l'OFCOM organise régulièrement la "Plateforme tripartite", qui permet à tous les groupes intéressés (administration fédérale, économie, société civile, universitaires) d'échanger des informations sur des sujets d'actualité et des évolutions concernant l'internet. Le premier Swiss Internet Governance Forum (SwissIGF)[27] a été organisé en 2015, sur le modèle du FGI. Il offre un format novateur à tous les acteurs intéressés tout en leur permettant de débattre de manière informelle des questions liées à la gouvernance de l'internet.

3.2.2 Champ d'action Sécurité et confiance

3.2.2.1 But: Développer les compétences en matière de sécurité

Programme national "Jeunes et médias"

Sur la base du rapport "Jeunes et violence" de mai 2009, le Conseil fédéral a adopté deux programmes nationaux le 11 juin 2010, à savoir le "Programme

[24] SWITCH
[25] http://www.eurodig.org/
[26] http://www.giplatform.org
[27] http://www.swiss-igf.ch

national de prévention Jeunes et violence" et le "Programme national de protection de la jeunesse face aux médias et compétences médiatiques", tous deux limités à fin 2015. Le Conseil fédéral chargeait le DFI (plus précisément l'Office fédéral des assurances sociales, OFAS) du pilotage et de la mise en œuvre opérationnelle du programme national "Jeunes et médias", en faisant appel aux branches, aux cantons et aux services fédéraux concernés.

Selon la volonté du Conseil fédéral, le programme "Jeunes et médias" devait encourager les enfants et les jeunes à profiter des médias numériques tout en évitant les risques, et aider les parents à assumer leur fonction d'encadrement. Une action conjuguée de tous les milieux concernés de Suisse étant nécessaire pour réaliser ces objectifs, le programme avait pour mission centrale de créer un cadre approprié au niveau national. Il fallait, à cette fin, rassembler les multiples offres existantes et promouvoir leur développement, mais aussi collaborer avec les milieux économiques, les organisations privées, les hautes écoles et les services compétents sur les plans local et cantonal.

Pour la protection des enfants et des jeunes dans le domaine des médias, il existe désormais un point de contact national[28], très apprécié des parents, des enseignants et des professionnels. Ces dernières années, d'importants documents de référence ont été établis, par exemple des rapports de recherche sur l'utilisation des médias par les jeunes, sur les risques et les chances découlant du développement des médias, ainsi que sur les défis actuels en matière de protection des jeunes dans le domaine des médias. En parallèle, des impulsions ont été données au niveau du développement professionnel[29].

Le 13 mai 2015, sur la base des résultats de l'évaluation du programme Jeunes et médias et des analyses réalisées dans le domaine de la réglementation, le Conseil fédéral a adopté diverses mesures à mettre en œuvre dès 2016. Une priorité consiste à maintenir les prestations de soutien de la Confédération dans le domaine de la promotion de l'éducation aux médias[30]. Une autre priorité est de développer le volet réglementaire de la protection de la jeunesse face aux médias. Dans le cadre de ses compétences, le Conseil fédéral a déjà mis en chantier différents éléments visant à améliorer les instruments réglementaires. Il a donné le mandat non seulement d'examiner, d'ici l'été 2016, l'opportunité d'instaurer une réglementation fédérale prévoyant des indications de limite d'âge ainsi que des restrictions en matière d'accès et de distribution pour les films et les jeux vidéo (sur la base de l'art. 95, al. 1, Cst.), mais aussi de déterminer la forme que pourrait prendre cette réglementation. Afin de coordonner les différentes mesures et de les adapter si nécessaire aux derniers développements, la Confédération doit jouer un rôle informel de coordination, collaborer davantage avec les cantons et l'économie sur une base volontaire, assurer un monitoring des évolutions et renforcer la coopération internationale[31].

---

[28] Voir site de l'OFAS et site internet du programme

[29] Voir rapport d'évaluation

[30] Voir chiffre 3.2.5.2

[31] Voir communiqué de presse

3.2.2.2 But: Protéger contre la criminalité sur l'internet

Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC)

La Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) a été approuvée par le Conseil fédéral en 2012. Le plan de mise en œuvre, qui précise comment appliquer jusqu'à fin 2017 les 16 mesures définies dans la SNPC[32], a été adopté un an plus tard. Les objectifs stratégiques du Conseil fédéral s'articulent autour de trois axes, à savoir une détection précoce des menaces dans le cyberespace, un renforcement de la résilience des infrastructures critiques et une réduction générale des cyberattaques (crime, espionnage, sabotage). La stratégie vise à renforcer la prévention, la réaction ainsi que la gestion de la continuité et des crises. Elle comprend d'importants processus de soutien, notamment au niveau de la coopération internationale, de la formation et des bases juridiques.

Le Département fédéral des finances (DFF) a été chargé de diriger la coordination des travaux avec les représentants de l'administration, des cantons et de l'économie. Pour ce faire, il a institué un organe de coordination, rattaché à la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI), au sein de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC). Un Comité de pilotage SNPC a également été créé pour vérifier l'avancement et le respect des délais sur la base d'une surveillance stratégique. Le rapport de surveillance est adressé au Conseil fédéral deux fois par année, *via* la Conférence des secrétaires généraux (CSG). Une évaluation de l'efficacité, qui sera remise au Conseil fédéral au printemps 2017, définira la suite à donner à la SNPC à partir de 2018.

Politique extérieure suisse en matière de protection contre les cyberrisques

La Suisse est particulièrement exposée aux menaces internationales provenant du cyberespace en raison du fort recours aux technologies de l'information et de la télécommunication dans notre société et notre économie. Elle s'oppose à cette évolution en s'engageant pour un cyberespace ouvert, libre et sécurisé, basé sur des règles claires et une confiance réciproque[33]. Le droit international doit constituer le fondement de cette réglementation dans le cyberespace, en suivant le principe selon lequel les droits dont les Etats et les personnes jouissent hors ligne doivent également être protégés en ligne. En outre, la Suisse s'est mobilisée pour la définition de normes comportementales qui permettent de protéger contre d'éventuelles attaques les domaines particulièrement sensibles – comme les infrastructures critiques – et de réduire le risque de conflits.

La Suisse a également œuvré en faveur d'un renforcement de la confiance (par exemple au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe OSCE). Une base de confiance est nécessaire pour promouvoir la coopération entre les Etats face à des menaces éminemment transnationales et afin de trouver des accords sur le cadre normatif applicable au cyberespace. A cette fin, l'OSCE qui constitue le forum principal pour la Suisse, a adopté fin

---

[32] Voir site internet UPIC

[33] L'action suisse vise à la structuration normative du cyberespace, dont devrait résulter un cyberespace sûr, libre et ouvert, servant de moteur à la croissance économique et au respect des droits de l'homme. Le principe selon lequel le droit international existant s'applique aussi au cyberespace est donc la base de la politique suisse. Ce principe est de plus en plus accepté par la communauté internationale. En effet, une vingtaine d'Etats, dont les membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU (Chine, Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Russie), l'ont confirmé dans le cadre d'un groupe de travail des Nations Unies en 2013 et à nouveau en 2015.

2013 un premier paquet de mesures visant surtout à augmenter la transparence et l'échange d'informations (Confidence Building Measures CBMs)[34].

Enfin, la Suisse a un intérêt direct à ce que les pays soient en mesure de protéger leurs systèmes non seulement pour leur propre sécurité mais aussi pour éviter que ces systèmes ne soient détournés dans le but d'attaquer d'autres systèmes, y compris en Suisse. Il est donc opportun d'aider les pays à mieux comprendre ces défis et à adopter des mesures en ce sens. Dans cette perspective, la Suisse fait partie des plus de 40 Etats fondateurs du Global Forum on Cyber Expertise (GFCE), qui vise à promouvoir le renforcement des capacités au niveau politique et à mieux faire usage des initiatives existantes. La Suisse soutient également les projets de différentes fondations privées destinés à sensibiliser les pays tiers sur les défis sécuritaires dans le cyberespace et les processus internationaux existants et à renforcer leurs capacités[35].

Elaboration d'un rapport sur le cadre juridique pour les médias sociaux

En octobre 2013, en réponse au postulat Amherd 11.3912 transmis par le Conseil national, le DETEC/OFCOM a présenté au Conseil fédéral le rapport "Cadre juridique pour les médias sociaux". Ce dernier constate que, sur la base des expériences faites jusqu'ici, le droit suisse ne présente pas de lacunes importantes. Les règlementations générales, inscrites dans les lois en vigueur (p. ex. la loi sur la protection des données ou le code civil), valent aussi pour les réseaux sociaux. Appliquées de manière avisée, ces dispositions permettent d'apporter une réponse adéquate à la plupart des problèmes que posent ou pourraient poser les plateformes aux personnes concernées et à la collectivité. Le Conseil fédéral précise toutefois qu'il n'est pas certain que les dispositions légales puissent s'appliquer dans la pratique. Dans ce domaine, la marge de manœuvre des autorités suisses est restreinte, vu qu'il s'agit souvent d'activités se déroulant à l'étranger.

Par contre, le rapport estime que la responsabilité des exploitants de plateformes internet (p. ex. les exploitants de plateformes de médias sociaux ou de sites internet sur lesquelles les utilisateurs peuvent déposer leurs contenus pour les rendre accessibles) et des fournisseurs qui permettent l'accès à l'internet (p. ex. les exploitants de plateformes de médias sociaux) n'est pas claire. Par conséquent, le Conseil fédéral charge le Département fédéral de justice et police (DFJP) de voir s'il convient de légiférer sur la responsabilité civile des fournisseurs de services internet. Le 11 décembre 2015, sur la base des analyses réalisées par le DFJP, le Conseil fédéral a établi que le cadre juridique en vigueur était suffisant pour définir la responsabilité civile des fournisseurs

[34] Dans la perspective de promouvoir, voire de globaliser les CBMs, la Suisse s'engage en faveur d'un échange entre différentes organisations régionales (OSCE, Organisation des Etats américains, Union Africaine, présidence de l'Asean Regional Forum, UE, Shanghai Cooperation Organisation). Elle l'a fait notamment dans le cadre de la Global Conference on Cyberspace 2015 (GCCS 2015), où elle a contribué à la préparation de la conférence et à la rédaction de la déclaration finale.

[35] L'action de la Suisse dans ce domaine s'articule sur trois axes : 1. Mise en œuvre des CBMs adoptées 2. Développement d'un deuxième paquet de mesures, qui viseront surtout le renforcement de la coopération 3. Promotion des CBMs en dehors de l'OSCE et implication du secteur privé, qui gère la plupart des infrastructures critiques. La Suisse s'est positionnée comme pays moteur dans ce processus, notamment lors de sa présidence de l'OSCE en 2014. Elle agit actuellement en étroite coopération avec la présidence allemande (2016).

de services internet. A son avis, il n'est pas nécessaire de créer des dispositions légales générales dans le domaine de la responsabilité des fournisseurs de service internet[36].

Loi fédérale sur la sécurité de l'information au sein de la Confédération

Entre 2012 et 2015, sur mandat du Conseil fédéral, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a élaboré un projet d'une nouvelle loi sur la sécurité de l'information, au motif que, dans ce domaine, les bases juridiques sont très sectorielles, peu coordonnées entre elles et souvent lacunaires. Il est prévu que le message relatif au projet de loi soit soumis au Conseil fédéral, puis au Parlement, au cours du deuxième trimestre 2016. Fondée sur des normes internationales reconnues, la loi permet de constituer un cadre légal uniforme pour la conduite et l'application de la sécurité des informations relevant de la compétence de la Confédération. Le projet réunit les mesures les plus importantes pour la protection des informations en une seule réglementation homogène (gestion des risques, classification des informations, sécurité des TIC, contrôles de sécurité relatifs aux personnes, procédure de sécurité relative aux entreprises, organisation, etc.). La loi vise notamment à mettre en place un processus d'amélioration économique et durable de la sécurité de l'information. Grâce à une gestion efficace des risques, l'accent principal doit porter sur les informations et les systèmes de la Confédération les plus critiques, ainsi que sur la normalisation des mesures[37].

Introduction d'un moyen d'identification électronique reconnu par l'Etat

Le Conseil fédéral a chargé le DFJP d'élaborer un concept et un projet de cadre juridique en vue de l'introduction d'un moyen d'identification électronique reconnu par l'Etat (eID), en lien avec la nouvelle carte d'identité (CI) et eurocompatible.

Compte tenu de la dynamique dans le domaine IT, pour que la solution proposée bénéficie d'une large acceptation, il faut renoncer à une eID étatique personnelle (p. ex. la carte d'identité). Les systèmes eID existants et futurs (p. ex. SuisseID, Mobile ID, SwissPass, mais aussi les systèmes IAM des autorités) doivent être reconnus par l'Etat s'ils remplissent les conditions juridiques (encore à définir). Afin de garantir une qualité élevée, les exploitants de systèmes reconnus doivent pourvoir accéder, par une interface, aux attributs d'identité gérés par l'Etat (nom, prénom, etc.). En principe, il faut que toutes les personnes enregistrées en Suisse puissent obtenir une eID reconnue par l'Etat. En outre, les systèmes doivent être interopérables et, si nécessaire, pouvoir être reconnus dans l'UE.

Le concept présenté[38] vise à définir les procédures pour l'obtention et l'utilisation d'eID reconnus par l'Etat, et à déterminer l'approche technique à envisager. Le 13 janvier 2016, le Conseil fédéral a pris connaissance du concept et a chargé le DFJP de préparer un projet législatif d'ici fin 2016[39].

---

[36] Voir communiqué de presse de l'OFJ du 11.12.2015

[37] Voir site internet du DDPS

[38] Voir concept de fedpol sous: http://www.schweizerpass.admin.ch/pass/fr/home/aktuell/konsultation.html

[39] Voir communiqué de presse du 13 janvier 2016

3.2.2.3 But: Accroître la résistance des infrastructures critiques

Stratégie nationale pour la protection des infrastructures critiques

Le 27 juin 2012, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie nationale pour la protection des infrastructures critiques[40]. Ce terme inclut notamment les infrastructures d'énergie, de transport, de santé publique et de financement. Hormis les objectifs et les bases fondamentales, la stratégie propose 15 mesures de mise en œuvre. L'une d'entre elles consiste à réaliser un inventaire des constructions et des installations qui revêtent une importance stratégique pour la Suisse, soit parce qu'elles remplissent une fonction d'approvisionnement centrale, soit parce qu'elles comportent un risque élevé. D'autres mesures permettent d'améliorer le soutien subsidiaire apporté aux exploitants d'infrastructures critiques pour faire face aux événements graves. En outre, le Conseil fédéral a chargé les exploitants et les autorités compétentes de vérifier la résilience (capacité de résistance) des infrastructures critiques et de l'améliorer si nécessaire. En avril 2015, l'Office de la protection de la population (OFPP) a publié un guide[41] décrivant la procédure correspondante. Ce document a été élaboré en collaboration avec de nombreux experts en gestion des risques, des crises et de la continuité des processus. Sa mise en œuvre a été testée sur la base de plusieurs exemples pratiques. En outre, il a été mis en consultation auprès d'exploitants, d'associations et de conférences cantonales.

En complément du guide, destiné principalement aux exploitants, des analyses de risques et de la vulnérabilité sont réalisées dans les 28 domaines liés aux infrastructures critiques (approvisionnement en électricité, télécommunications, banques, etc.) et des mesures définies pour renforcer la résilience. Ces travaux sont menés en lien avec l'application de la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC). Par conséquent, l'accent est mis sur les dangers pour les infrastructures critiques en lien avec les TIC. Il s'agit de réduire les risques de perturbations lourdes de conséquences pour la population et l'économie en Suisse.

3.2.3 Champ d'action Economie

3.2.3.1 But: Renforcer l'espace économique grâce à la cyberéconomie

Monitorage de la cyberéconomie 2015

Dans le but d'assurer sa compétitivité, la place économique suisse doit être aménagée en recourant aux TIC. La stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse de 2012 prévoit d'observer le développement de la cyberéconomie. Le but est d'informer sur les gains d'efficience pertinents pour l'économie, créés par les acteurs et les processus mis en réseau, et de formuler, si nécessaire, des propositions de mesures. Ce mandat d'observation a été pris en charge par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Celui-ci a réalisé de 2012 à 2014 un monitorage de la cyberéconomie en Suisse. Il a établi des rapports à ce sujet à intervalles réguliers afin de mettre en évidence les évolutions et d'évaluer les opportunités et les risques avec une perspective actuelle. En matière de cyberéconomie, la Suisse compte parmi les pays les plus performants au monde et dispose de très bons atouts pour poursuivre son développement. Afin de conserver sa prospérité, qu'elle doit en grande partie à ses exportations de biens et de services de haute qualité, elle

---

[40] Stratégie nationale pour la protection des infrastructures critiques (PIC)

[41] Guide pour la protection des infrastructures critiques

reste toutefois tributaire d'une cyberéconomie performante au niveau international.

En 2015, une évaluation réalisée sous la forme d'un contrôle des résultats a examiné dans quelle mesure les rapports sur la cyberéconomie permettent de montrer la réalisation des objectifs du Conseil fédéral dans les principaux champs d'action.

Les objectifs de l'évaluation étaient les suivants:

- identifier dans quelle mesure les rapports sur la cyberéconomie ont rempli le mandat d'observation du Conseil fédéral et répondu aux attentes des acteurs intéressés
- vérifier dans quelle mesure les rapports sur la cyberéconomie étaient suffisamment pertinents, sur le plan de la communication, pour informer le public sur le développement transparent de la cyberéconomie en Suisse;
- quelles mesures concernant le monitorage et l'établissement de rapports devront être prises pour démontrer comment les objectifs du Conseil fédéral dans les principaux champs d'action de la stratégie sont atteints.

Les recommandations d'action indiquent comment tenir compte au mieux du mandat d'observation et d'information dans la stratégie du Conseil fédéral.

Allégement administratif pour les PME

La mise en œuvre de la stratégie Cyberadministration en Suisse (voir chapitre 3.2.4.3) permet de réduire la charge administrative des entreprises et d'améliorer la productivité des administrations publiques. Son objectif est de rendre les activités de l'administration aussi conviviales et économiques que possible grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. L'accent est mis sur la simplification des procédures d'autorisation, de demande et de déclaration. La cyberadministration contribue à réduire le nombre, la durée et la complexité des démarches administratives, ce qui permet aux entreprises et à l'administration publique d'utiliser leurs ressources d'une façon optimale[42].

Révision de la loi sur la protection des données

Fin 2011, suite à l'évaluation de la loi sur la protection des données (LPD), le Conseil fédéral a chargé le DFJP d'examiner l'opportunité de renforcer la législation en la matière, afin de tenir compte des importants développements tant technologiques que sociétaux. Le DFJP a dû prendre en considération les résultats de l'évaluation ainsi que les développements en cours dans l'UE et au Conseil de l'Europe. Celui-ci opère actuellement une refonte de la convention – ratifiée par la Suisse – pour la protection des personnes face au traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention STE 108). Le projet de modernisation de cette convention, entrée en vigueur en 1985, sera adopté et soumis à la signature des Etats parties en 2016. De l'avis du Conseil fédéral, renoncer à ratifier la nouvelle convention aurait des conséquences fâcheuses sur le trafic international de données. En décembre 2015, l'UE a

[42] Approuvée par le Conseil fédéral le 24 janvier 2007, la Stratégie suisse de cyberadministration énonce trois objectifs: 1) L'économie effectue les transactions administratives avec les autorités par voie électronique. 2) Les autorités ont modernisé leurs processus et communiquent entre elles par voie électronique. 3) La population peut régler ses affaires importantes – répétitives ou complexes – avec les autorités par voie électronique.

achevé son processus de réformes avec l'adoption d'un règlement général et d'une directive. La Suisse n'est concernée que dans la mesure où ces actes normatifs constituent un développement de l'acquis de Schengen/Dublin. Toutefois, les échanges de données avec l'UE reposent en principe sur le fait que le niveau de protection des données qu'elle garantit est reconnu comme adéquat. Elle a donc intérêt à rapprocher sa législation de celle de l'UE également dans les domaines qui ne relèvent pas de l'acquis de Schengen/Dublin.

Pour remplir son mandat, le DFJP a mis sur pied un large groupe de travail, composé de représentants des administrations fédérales et cantonales, des milieux scientifiques, des organisations économiques et des associations de défense des consommateurs. Au printemps 2015, il a informé le Conseil fédéral des résultats de ces travaux, et soumis des propositions sur la suite à donner au processus. Par décision du 1er avril 2015, le Conseil fédéral a chargé le DFJP de présenter, d'ici fin août 2016 au plus tard, un projet à mettre en consultation[43].

La révision de la LPD devrait permettre à la Suisse de ratifier la nouvelle convention STE 108 et de reprendre si nécessaire le développement de l'acquis de Schengen/Dublin en matière de protection des données. La révision doit aussi tenir compte de la recommandation formulée par l'UE lors de la deuxième évaluation Schengen de la Suisse en 2014, consistant à doter le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) de pouvoirs de décision contraignants. D'autres mesures, indépendantes du droit européen, mais résultant de réflexions internes, telles que l'introduction de règles de bonnes pratiques, devront aussi être examinées.

Signature électronique

La révision totale de la loi fédérale sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique et des autres applications des certificats numériques (SCSE)[44] a permis de réglementer la signature électronique, d'introduire une délégation législative pour l'authentification et, en adaptation au règlement de l'UE (eIDAS), de reprendre le cachet électronique. Le projet de loi et le message ont été transmis début 2014 pour traitement au Parlement. Le 18 mars 2016, le Parlement a décidé d'adopter la loi.

Identification univoque des personnes

Dans le domaine de la justice, les bases légales nécessaires (au sens formel de loi) sont créées séparément pour chaque registre fédéral. Divers projets de législation sont en cours (p. ex. nouveau droit du casier judiciaire, utilisation du nouveau NAVS13 dans le domaine du registre foncier ou du registre du commerce).

L'identification univoque de personnes dans les registres nécessite un identificateur. Les annonces peuvent ainsi être échangées entre les unités administratives et transmises aux bonnes personnes.

---

[43] D'autres informations à ce sujet sur le site internet de l'OFJ

[44] Signature électronique

3.2.4 Champ d'action Cyberdémocratie et cyberadministration

3.2.4.1 But: Permettre l'exercice des droits politiques par voie électronique

Procédure de consultation électronique de la Confédération

Lancé en 2013, le projet pilote de consultation électronique s'est poursuivi après une interruption durant le 2e semestre 2015. D'ici mi-2016, il s'agit de définir, à l'aide d'un prototype et de tests, les conditions que l'administration fédérale et les destinataires doivent remplir pour introduire des consultations et des auditions électroniques. Il convient également de déterminer s'il est rentable pour l'administration fédérale et les destinataires d'effectuer des consultations et des auditions exclusivement par voie électronique au niveau de la Confédération.

La phase pilote vise à fournir, jusqu'à mi-2016, des indications sur les coûts, la rentabilité, l'acceptation et les limites d'un futur système. Le rapport de faisabilité permettra de spécifier une grande partie du système. Sur la base des résultats obtenus, il est prévu de réaliser un système de consultation électronique pour autant qu'il soit possible de trouver des entités responsables.

Introduction par étapes du vote électronique

Dans une première phase, le projet "Vote électronique" est instauré pour les votations et les élections. En réponse à l'évolution de la mobilité, il permet de voter en tout lieu et à toute heure. Non seulement les processus de comptabilisation des bulletins et d'élaboration de statistiques sont accélérés, mais la prise en compte de votes non valables n'est pas possible. Les personnes souffrant d'un handicap, en particulier les personnes malvoyantes, sont en mesure de participer pour la première fois aux scrutins de manière indépendante. Enfin, les Suisses de l'étranger sont les principaux bénéficiaires de ce projet[45].

En 2013, le Conseil fédéral a évalué la phase d'essai 2006-2012 et défini la Stratégie en vue de l'introduction et de l'extension du canal de vote électronique. Dans la foulée, il a adapté les bases légales du vote électronique. Les dispositions de l'ordonnance sur les droits politiques ont été revues et une ordonnance de la Chancellerie fédérale sur le vote électronique créée. Les nouvelles bases juridiques sont entrées en vigueur le 15 janvier 2014. La vérifiabilité et la réalisation d'audits externes sont au cœur des nouvelles exigences de sécurité, encore plus sévères. La vérifiabilité permet de contrôler si les votes sont transmis, enregistrés et comptabilisés correctement. Les cantons ne pourront demander au Conseil fédéral d'étendre l'électorat que lorsque les cantons appliqueront les nouvelles exigences de sécurité et que les systèmes seront certifiés par un service externe reconnu.

Depuis, quatorze cantons ont fait des essais de vote électronique. Douze cantons n'ont proposé cet outil qu'aux Suisses de l'étranger. Une partie des électeurs domiciliés dans les cantons de Genève et de Neuchâtel ont également accès au vote électronique. Par scrutin, environ 190'000 électeurs ont pu voter par voie électronique.

---

[45] Voir site internet de la ChF

Vote électronique pour les Suisses de l'étranger

Deux systèmes de vote électronique ont été utilisés lors de l'élection du Conseil national de 2015. Tant celui du canton de Genève (utilisé par les cantons de Genève, de Bâle-Ville et de Lucerne) que celui du canton de Neuchâtel font partie des systèmes de deuxième génération, lesquels permettent une vérification individuelle. Grâce à des codes personnalisés, les électeurs ont pu vérifier si leur vote avait été transmis correctement. En tout, 34'000 électeurs suisses de l'étranger enregistrés dans les quatre cantons et 97'000 électeurs domiciliés dans les cantons de Genève ou de Neuchâtel ont pu voter par voie électronique. Jusqu'à 57% des votes des électeurs suisses de l'étranger ont été reçus par ce biais.

En 2015, deux tiers des électeurs suisses de l'étranger ont eu la possibilité de recourir au vote électronique. La Confédération et les cantons sont ainsi parvenus au but fixé en 2011, à savoir mettre cette solution à la disposition d'une majorité des électeurs suisses de l'étranger d'ici 2015. L'objectif n'a toutefois pas été atteint lors des élections au Conseil national, les neuf cantons du Consortium Vote électronique[46] n'ayant pas reçu l'autorisation d'utiliser le système. On ne sait pas encore quand ces neufs cantons pourront à nouveau proposer le vote électronique.

3.2.4.2 But: Faciliter l'accès aux données et aux informations des autorités

Stratégie en matière de libre accès aux données publiques en Suisse pour les années 2014 à 2018

Le 16 avril 2014, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie en matière de libre accès aux données publiques en Suisse pour les années 2014 à 2018[47]. Entre autres mesures de mise en œuvre, la stratégie exige la constitution d'un portail national OGD (opendata.swiss[48]) donnant accès aux données publiques des administrations suisses. Conçu sur la base d'expériences pratiques, le portail a été lancé début 2016; il devra être développé en permanence. Les autorités fédérales, cantonales et communales ainsi que des tiers investis d'un mandat public ou détenteurs de données d'intérêt public y publient leurs données de manière techniquement simple grâce aux outils d'aide proposés. Les données sont à disposition des personnes intéressées à des conditions d'utilisation uniformes. La stratégie prévoit en outre que les conditions juridiques et financières de la production des données sont examinées dans les différentes unités administratives et adaptées si nécessaire.

---

[46] Zurich, Glaris, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, St. Gall, Grisons, Argovie et Turgovie. Au sujet de la décision du Conseil fédéral, voir communiqué de presse du 12.08.2015

[47] Voir Stratégie en matière de libre accès aux données publiques en Suisse

[48] Le portail OGD "opendata.swiss" est accessible dès le 2 février 2016.

Données et informations géographiques

L'importance des données et des informations géographiques ainsi que de leur disponibilité pour toute la population a fortement augmenté ces dernières années. Ces données à référence spatiale, qui décrivent la réalité d'un pays – qu'il s'agisse de coordonnées, de noms de lieux, d'adresses postales, d'éléments de lignes, d'éléments de surfaces ou d'informations imagées numériques – font partie des prestations centrales d'un Etat moderne. Ces informations servent de base pour prendre des mesures et des décisions dans pratiquement tous les domaines de la vie, de l'aménagement du territoire à l'environnement et aux transports, en passant par la protection de la population et l'aide en cas de catastrophe. Leur énorme potentiel – en termes politiques aussi bien qu'économiques – fait des informations géographiques un bien économique de premier rang. Le site www.geo.admin.ch constitue la plateforme d'information géographique de la Confédération suisse au sein de l'administration fédérale[49], sur laquelle des informations, des données, des services et des métadonnées géographiques de la Confédération sont accessibles directement. Avec la création d'une infrastructure nationale de données géographiques (INDG), le programme e-geo.ch entend garantir un accès simple et avantageux à une offre optimale d'informations géographiques. Tous les acteurs impliqués dans l'information géographique y sont reliés. La Confédération (par son organe de coordination GCS-COSIG[50]), les cantons, les communes et les villes de Suisse (représentées par l'Association des communes et l'Association des villes) et enfin les privés, les écoles et les associations autres que cantonales, réunis au sein de l'OSIG, sont par conséquent partenaires d'e-geo.ch.

Projet de révision de la Loi sur la transparence

Conformément à la décision du Conseil fédéral du 1er avril 2015, le DFJP a été chargé de préparer un projet de révision de la Loi sur la transparence (LTrans). Selon le calendrier des travaux, l'ouverture de la consultation externe est prévue pour fin septembre 2016.

Les principes directeurs de la LTrans révisée sont les suivants:

- Introduire une obligation pour l'autorité de consulter les détenteurs de secrets d'affaires figurant dans des documents officiels;
- Préciser les règles de procédure relatives aux droits des tiers concernés lorsque les documents officiels contiennent les données personnelles de ceux-ci ou des secrets d'affaires.

[49] Voir http://www.geo.admin.ch et https://map.geo.admin.ch

[50] Voir Site internet swisstopo

De plus, le Conseil fédéral a chargé l'OFJ d'examiner les points suivants dans le cadre de la révision de la LTrans:

- L'application de l'art. 4, let. a, LTrans aux dispositions spéciales en matière de secret fiscal ;
- les solutions envisageables pour raccourcir la durée de la procédure de médiation ;
- la problématique des autorités exerçant des tâches de surveillance en matière de sécurité ;
- les solutions envisageables sur le plan légal ou de la mise en œuvre concernant la problématique des procès-verbaux des commissions extraparlementaires ;
- les solutions envisageables sur le plan légal ou de la mise en œuvre pour préciser l'articulation entre la LTrans et la LPD.

Echange automatique des adresses

Le 12 novembre 2014, le Conseil fédéral a chargé le DFJP d'étudier la création d'un registre central des adresses à l'usage de l'administration – soit la faisabilité, les aspects de protection des données et les coûts –, et de lui soumettre, d'ici fin 2016, une proposition concernant la marche à suivre. Le Conseil fédéral estime qu'une banque de données centralisée, accessible aux administrations fédérales, cantonales et communales serait très utile. En effet, celles-ci ont besoin, dans pratiquement toutes leurs activités, d'identifier clairement les administrés et de connaître leur domicile. Ces données sont déjà disponibles aux niveaux des communes et des cantons, mais pas aux niveaux intercantonal et fédéral[51].

3.2.4.3 But: Exploiter le potentiel de transformation des TIC dans l'administration

Stratégie Suisse de cyberadministration dès 2016

La Stratégie suisse de cyberadministration[52] de 2007 est appliquée dans le cadre d'un catalogue de projets prioritaires. Mi-2015, sur 59 projets, 26 avaient été mis en œuvre en faveur de l'économie, de la population ou des autorités. Dorénavant, les entreprises peuvent transmettre les déclarations douanières ou les données salariales par voie électronique de manière automatisée. Les nombreux numéros qui servaient jusqu'ici à identifier les entreprises sont remplacés par les numéros d'identification des entreprises (IDE).

La population dispose de diverses prestations administratives électroniques, qui vont de la recherche et de l'annonce d'objets trouvés au signalement de délits mineurs, en passant par le dépôt en ligne des déclarations fiscales ou le vote électronique (en particulier pour les Suisses de l'étranger). Pour les autorités, l'harmonisation des registres et la création de la plateforme d'échange sécurisé de données sedex ont constitué la base de l'échange automatique efficace de données, lequel permet une optimisation des processus et donc des gains d'efficacité considérables.

La convention-cadre concernant la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse est échue fin 2015. Elle a donc été revue en 2014/2015 avec la Stratégie de cyberadministration.

---

[51] Voir le Rapport du Conseil fédéral du 12 novembre 2014

[52] Stratégie suisse de cyberadministration

La Stratégie de cyberadministration 2016-2019 prévoit une concentration des efforts communs déployés par la Confédération, les cantons et les communes. Un plan stratégique comprenant un petit nombre de projets importants sur les plans national et stratégique ainsi que des tâches (prestations) à long terme remplace à la fois l'actuel catalogue des projets prioritaires et le plan d'action de la cyberadministration. Le plan stratégique décrit des projets considérés comme majeurs par tous les niveaux institutionnels. Il s'agit de services administratifs pour la population, tels que l'annonce électronique du changement d'adresse, et pour les entreprises, notamment le décompte électronique de la TVA. Le premier plan stratégique (2016-2019) met l'accent sur le développement des infrastructures de base de la cyberadministration, comme l'identité électronique.

La nouvelle convention-cadre vise à rénover le pilotage de la cyberadministration suisse. Le comité de pilotage sera désormais complété, et donc déchargé d'une partie de ses tâches, par un nouveau comité, appelé comité de planification. Ce dernier se compose de spécialistes de la cyberadministration issus de tous les niveaux institutionnels. La nouvelle organisation de la cyberadministration suisse renforce, tant au niveau politique qu'au niveau technique, la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes. A partir de 2016, la Confédération et les cantons financeront les efforts communs en matière de cyberadministration à raison de 5 millions de francs par année. La nouvelle planification financière pluriannuelle établie dans le cadre du plan stratégique ainsi que la mise en œuvre des projets et des prestations stratégiques effectuées au moyen de conventions de prestations permettent un pilotage plus efficace des activités requises pour appliquer la Stratégie suisse de cyberadministration.

Le Conseil fédéral et la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ont statué fin 2015 sur la signature de la convention-cadre. La Stratégie de cyberadministration a été adoptée également fin 2015 par le Conseil fédéral, la CdC ainsi que l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses[53].

eOperations Suisse – Organisation et financement de solutions de cyberadministration utilisées en commun

En Suisse, la cyberadministration se développe plus efficacement quand des solutions communes sont élaborées et utilisées indépendamment des délimitations territoriales et des échelons fédéraux. Le projet eOpérations Suisse[54] examine une adaptation du cadre organisationnel de la cyberadministration pour favoriser le plus possible les solutions coopératives.

Le projet vise à créer une organisation réunissant la Confédération, les cantons et les communes pour compléter les structures de cyberadministration existantes et faire office de prestataire national de services sur les questions opérationnelles. Elle a pour responsabilité d'établir des modèles de coopération appropriés, de développer des modèles commerciaux solides permettant d'exploiter des solutions actuelles ou futures, et de mandater des fournisseurs dans le domaine du développement et de l'exploitation. Elle intervient sur demande des services fédéraux, des cantons et des communes. Elle est financée principalement par les coûts de projet et les taxes d'utilisation. Les solutions développées doivent pouvoir être utilisées par d'autres administrations et les

[53] Voir site internet de la cyberadministration en Suisse

[54] eOpérations Suisse

moyens investis reversés selon le principe de l'utilisateur payeur. Il convient de définir le champ d'action de l'organisation en collaboration avec les acteurs de la cyberadministration et de préparer la décision relative à sa mise en œuvre.

eOpérations Suisse s'occupe principalement des tâches techniques et de coordination pour le soutien des coopérations informatiques, à savoir l'élaboration de modèles de coopération et d'affaires, la gestion des contrats avec les administrations et les sous-traitants concernés, la gestion financière entre les parties intéressées, la réalisation d'acquisitions communes, la conception et la mise en œuvre d'organisations d'exploitation ainsi que la fourniture de prestations d'assistance. Pour la fourniture de prestations techniques, eOpérations Suisse travaille en collaboration avec des prestataires de services informatiques (privés et publics).

3.2.5 Champ d'action Formation, recherche et innovation

3.2.5.1 But: Assurer la relève des spécialistes TIC grâce à des offres de formation et de perfectionnement ciblées

Mesures contre la pénurie de personnel dans les MINT

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) est chargé de développer et de mettre en œuvre l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques)[55]. Cette initiative a pour but de compenser la diminution intersectorielle de personnel qualifié disponible par une meilleure exploitation du potentiel indigène et par une augmentation de la productivité. Plusieurs mesures ont été prises dans le domaine MINT sur la base des recommandations du Conseil fédéral pour favoriser la relève dans ces disciplines[56].

L'accent doit être mis sur les sujets définis dans le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation durant les années 2013 à 2016, à savoir:

- l'encouragement de l'intérêt et de la compréhension pour le domaine MINT à l'école et dans la société[57];
- l'amélioration de la transition vers le degré tertiaire;
- la sensibilisation du personnel enseignant des hautes écoles à une transmission du savoir adaptée aux niveaux et aux sexes dans les disciplines MINT et des mesures visant à promouvoir l'égalité des chances.

Etant donné qu'un encouragement de la relève dans les disciplines MINT doit s'adapter à l'ensemble du système de formation, dans le cadre de leur déclaration de 2011 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation, la Confédération et les cantons se sont prononcés en faveur

---

[55] Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Etat de la mise en œuvre et suite des travaux: Rapport du Conseil fédéral, 2014

[56] Pénurie de spécialistes MINT en Suisse. Ampleur et causes de la pénurie de personnel qualifié dans les domaines MINT: Communiqué de presse et rapport du Conseil fédéral d'août 2010.

[57] Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation a chargé les Académies des sciences de coordonner et de soutenir les mesures de sensibilisation; voir: www.akademien-schweiz.ch

d'une coopération renforcée en la matière. En mai 2015, ces objectifs ont été complétés par la définition de nouvelles priorités, notamment dans les domaines de la formation professionnelle supérieure ainsi que de la promotion scolaire et extrascolaire des disciplines MINT[58].

3.2.5.2 But: Promouvoir les compétences dans les TIC

Les TIC dans le domaine de l'éducation

Pour garantir et renforcer la qualité en matière d'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la formation, la Confédération et les cantons ont chargé l'Institut des médias pour la formation et la culture[59] d'exploiter le Serveur suisse de l'éducation (educa[60]) d'exploiter le Serveur suisse de l'éducation et le Centre suisse des technologies de l'information dans la formation (CTIE[61]). Educa favorise au niveau national l'intégration des nouveaux médias dans l'éducation. L'institut a pour but de conseiller les écoles et plus généralement le domaine de la formation sur l'utilisation des TIC dans les cours ainsi qu'au quotidien, et de promouvoir l'éducation aux médias.

L'engagement de la Confédération s'appuie sur la loi fédérale relative aux contributions en faveur de projets communs de la Confédération et des cantons en vue du pilotage de l'espace suisse de formation (RS 410.1), actuellement en révision. Il correspond au mandat constitutionnel selon lequel, dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons veillent ensemble à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation (art. 61a, al. 1, Cst.).

Les deux échelons de l'Etat coordonnent leurs efforts et assurent leur coopération en instituant des organes communs et en prenant d'autres mesures (art. 61a, al. 2, Cst.). Dans le cadre de leur coopération en matière de formation, la Confédération et les cantons harmonisent leurs stratégies afin d'assurer et de développer la qualité au niveau de l'intégration des TIC dans l'enseignement. Ils contribuent, dans le cadre de leurs compétences respectives, au développement d'une conception commune de la qualité ainsi qu'à la réalisation et à l'application des mesures d'assurance de la qualité définies dans ce domaine.

Loi et ordonnance sur la formation continue

La loi fédérale sur la formation continue (LFCo)[62] a été adoptée le 20 juin 2014 par les chambres fédérales. Elle intègre la formation continue dans l'espace suisse de la formation et fixe les principes en matière de formation continue, mettant en œuvre le mandat constitutionnel de 2006[63]. Elle règle notamment l'encouragement de l'acquisition et du maintien des compétences de base chez l'adulte. Sont comprises également les compétences de base dans le domaine des TIC.

---

[58] Voir Communiqué de presse du Département de l'économie, de la formation et de la recherche du 18 mai 2015

[59] Voir sur le site educa (uniquement en allemand)

[60] www.educa.ch

[61] CTIE

[62] FF 2014 5045

[63] Cst. art. 64a: Formation continue

Le projet d'ordonnance LFCo a été soumis à une audition. La procédure s'est déroulée du 1er juillet au 2 octobre 2015[64]. L'ordonnance sur la formation continue entrera en vigueur le 1er avril 2016, la loi sur la formation continue le 1er janvier 2017.

3.2.5.3 But: Maintenir la Suisse dans le peloton de tête au niveau international dans les domaines de la recherche et de l'innovation

Programme de soutien européen "Assistance à l'autodétermination à domicile"

Les orientations générales et les objectifs de la politique en matière de formation, de recherche et d'innovation (Politique FRI) 2013-2016 contiennent des mesures d'encouragement, qui s'orientent selon trois lignes de développement[65]:

- Formation: Couvrir les besoins en personnel doté d'une bonne formation générale et bien qualifié professionnellement
- Recherche et innovation: Consolider les instruments compétitifs d'encouragement à un haut niveau et renforcer la compétitivité internationale de la Suisse
- Aspects transversaux de la politique FRI: Faire de la Suisse un pôle scientifique et économique équitable, durable et compétitif, qui respecte les principes de l'égalité des chances, du développement durable et de la compétitivité

Les mesures d'encouragement prévues pour la mise en œuvre de la politique FRI 2013-2016 visent à renforcer les compétences des acteurs suisses en matière de recherche, de développement et d'innovation.

La participation de la Suisse au Programme de soutien européen "Assistance à l'autonomie à domicile" (AAD) constitue une des mesures de mise en œuvre actuelles des buts du FRI en lien avec la société de l'information en Suisse. Cette initiative dans le domaine de la recherche appliquée et du développement permet de concevoir des produits et des services basés sur les TIC, qui améliorent la qualité de vie des personnes âgées en garantissant leur indépendance, leur sécurité et leur bien-être, tant dans l'espace privé que dans la société[66].

3.2.6 Champ d'action Culture

3.2.6.1 But: Encourager la création culturelle numérique et rendre le patrimoine culturel accessible sur l'internet

Culture numérique

Dans le domaine de la culture numérique[67], les mesures de mise en œuvre du premier message culture 2012-2015 comprenaient notamment la promotion

---

[64] Site internet du SEFRI

[65] Lignes de développement et objectifs de la politique FRI 2013-2016

[66] Chaque année, un appel d'offres est lancé sur un thème particulier. Pour 2015, le thème s'intitule "Living active and independently at home"; pour 2016 "Living well with dementia". Peuvent participer aux appels d'offres les entreprises, les institutions de recherche et les organisations au service des utilisateurs finaux (hôpitaux, Spitex, communes, etc.). Chaque année, quelque 4 millions de francs sont mis à disposition de l'AAL en Suisse au titre de l'encouragement de projets, dont une moitié provient de la compensation de la Confédération pour Horizon 2020. En ce moment, les projets avec une participation suisse sont au nombre de 60 environ. Le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) gère la participation de la Suisse à ce programme.

[67] Site internet de l'OFC Culture numérique

de la création numérique, l'examen des conséquences de la numérisation sur la production, la médiation et la réception culturelle ainsi que l'exploitation des TIC pour la saisie et la présentation du patrimoine culturel. Parmi les sous-projets, menés par l'Office fédéral de la culture (OFC), pour certains en collaboration avec Pro Helvetia, il faut notamment citer:

- Sondage auprès des milieux culturels afin de déterminer les effets de la numérisation sur la production, la diffusion et la réception de contenus culturels;
- Plateformes de réseautage réunissant les acteurs culturels et les professionnels de la création;
- Plateformes de réseautage et forums de discussion pour les acteurs culturels sur le thème de la numérisation;
- Appel à candidatures pour des projets transmédias (y compris jeux);
- Numérisation, documentation et diffusion de l'héritage culturel immatériel (traditions vivantes);
- Numérisation, présentation et diffusion de l'héritage culturel (inventaire ISOS, téléphériques).

De 2012 à 2015, l'OFC a également mis l'accent sur l'accès à la littéralité par le biais de la culture numérique. Pour les jeunes générations, l'accès à la culture est, de fait, de plus en plus numérique. Les produits culturels sont souvent consommés, commentés et diffusés sur un ordinateur ou un téléphone mobile. Afin de savoir comment utiliser les nouveaux médias, jusqu'aux blogs et aux sites de fans, pour favoriser la littéralité[68], l'OFC a soutenu des projets dans les domaines suivants:

- Accès à la lecture: Séminaires, colloques et projets examinant les possibilités d'accès à la lecture et à l'écrit à travers de nouveaux médias numériques
- Pratique: Projets favorisant une approche interactive de la lecture et l'écriture numériques pour les enfants et les jeunes
- Formation continue: Séminaires et offres de formation continue pour les auteurs, éditeurs et producteurs dans le domaine de la production de livres numériques
- Mise en réseau: portail de la littérature Suisse

Le message culture 2016-2020 a été adopté par le Parlement le 19 juin 2015. Il s'oriente selon trois axes d'action, à savoir la participation culturelle, la cohésion sociale ainsi que la création et l'innovation.

3.2.6.2 But: Revoir régulièrement la législation dans le domaine de la propriété intellectuelle

Modernisation du droit d'auteur

La nécessité d'adapter le droit d'auteur a été examinée. En été 2012, la cheffe du Département fédéral de justice et police a constitué à cet effet un groupe de travail sur la modernisation du droit d'auteur (AGUR12). Ce groupe a été chargé de mettre au jour les possibilités d'adapter le droit d'auteur à l'évolution technologique. Un accent particulier devait être apporté à l'élaboration de modèles de valorisation adaptés aux utilisations actuelles de l'internet. Il s'agissait

[68] Site l'OFC Accès à la littéralité: projets numériques

d'identifier les restrictions de droit public et les entraves à la concurrence involontaires, de formuler des propositions pour leur suppression et de garantir une rémunération appropriée pour l'utilisation de contenus d'œuvres protégées par le droit d'auteur. Le groupe devait également examiner en détail l'équilibre entre les intérêts dans le domaine du droit d'auteur et faire des recommandations pour une éventuelle réorganisation.

AGUR12 a préconisé un train de mesures qui s'articule autour de cinq axes prioritaires: améliorer l'information aux consommateurs, développer les offres légales afin d'en augmenter l'attrait, simplifier la lutte contre le piratage, accroître l'efficience et la transparence des sociétés de gestion et adapter les restrictions du droit d'auteur aux évolutions récentes.

En été 2014, le Conseil fédéral a décidé de moderniser le droit d'auteur et d'adapter les droits et obligations des professionnels de la culture, des consommateurs et des fournisseurs à la réalité de l'internet au moyen de mesures ciblées. Le 11 décembre 2015, il a donné son feu vert à la mise en consultation de la modernisation du droit d'auteur. Entre autres, la piraterie sur l'internet doit être mieux combattue, sans pour autant criminaliser les utilisateurs de ces offres. Par ailleurs, les dispositions légales doivent être adaptées aux derniers développements technologiques. Le projet de modification de la loi sur le droit d'auteur (LDA) s'appuie sur les recommandations du groupe de travail sur le droit d'auteur (AGUR12). Parallèlement à ce projet, deux accords de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ont été mis en consultation[69].

3.2.7 Champ d'action Santé et système de santé

3.2.7.1 But: Accélérer la réforme du système de santé grâce à la cybersanté

Stratégie Cybersanté Suisse

Le 27 juin 2007, le Conseil fédéral a approuvé la Stratégie Cybersanté Suisse[70]. Le terme "cybersanté" inclut tous les services de santé en ligne. Les moyens électroniques doivent permettre d'améliorer les processus et de relier les participants au système: les patients, les médecins, les laboratoires, les pharmacies, les hôpitaux, les organisations d'aide et de soins à domicile, les établissements médico-sociaux, etc. Intensifier le recours à des services de santé en ligne compte parmi les priorités inscrites dans la Stratégie santé2020[71], adoptée par le Conseil fédéral en 2013.

Formellement, la stratégie actuelle est arrivée à échéance en 2015. Toutefois, le Conseil fédéral a habilité le DFI à la prolonger jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi sur le dossier électronique du patient (LDEP). Si la Confédération et les cantons décident de mettre en œuvre une nouvelle stratégie, celle-ci devrait être disponible dès 2017/2018. L'organe de coordination "eHealth Suisse" a donc chargé la Société suisse d'informatique médicale (SSIM) d'élaborer un document de travail présentant les tendances et les défis que connaîtra la cy-

[69] Voir site de l'IPI

[70] Stratégie Cybersanté Suisse

[71] Stratégie Santé2020

bersanté d'ici 2025 et les champs d'action qui en découlent. Le comité de pilotage a pris connaissance de ce document fin 2015. Un plan d'action pour une future stratégie de cybersanté Suisse doit être élaboré début 2016.

Organe de coordination eHealth Suisse

L'Organe de coordination Confédération-cantons eHealth Suisse[72] a été mandaté par la Confédération et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie. Il soutient activement le développement de la cybersanté en Suisse en émettant notamment, avec le concours des acteurs intéressés, des recommandations de mise en œuvre.

Portail de la santé

Le Comité de pilotage eHealth Suisse a pris connaissance, le 26 janvier 2012, d'un rapport présentant différentes possibilités de création d'un portail de santé. Il a décidé en même temps de renoncer, au début, à l'instauration d'un tel portail en raison du manque de ressources disponibles dans le domaine de la cybersanté. Il souhaite donner la priorité au dossier électronique du patient. Le portail de santé demeurera un objectif à long terme de la mise en œuvre de la Stratégie Cybersanté Suisse[73] de 2007.

Loi fédérale sur le dossier électronique du patient

En janvier 2012, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la procédure de consultation de l'avant-projet de loi sur le dossier électronique du patient et a mandaté le DFI de retravailler le projet de loi et d'élaborer le message s'y rapportant. En mai 2013, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le projet de loi, le message ainsi que l'arrêté fédéral relatif aux aides financières. La consultation parlementaire a débuté en octobre 2013. Le 19 juin 2015, le Parlement a adopté à l'unanimité la loi fédérale sur le dossier électronique du patient.Les dispositions d'exécution de la loi sont en cours d'élaboration. L'entrée en vigueur de la loi est prévue début 2017[74].

3.2.8 Champ d'action Utilisation efficace de l'énergie et des ressources

3.2.8.1 But: Utiliser l'énergie et les ressources des TIC de manière plus efficace

Cycle de rencontres sur le thème de l'usage durable des nouvelles technologies

L'OFCOM et l'ARE, en partenariat avec la RevueDurable, la Fédération romande des consommateurs (FRC) et Label Vert, ont organisé un cycle de rencontres sur le thème de "l'usage durable des nouvelles technologies". Ce cycle s'est tenu durant toute l'année 2014 en Suisse romande.

Le cycle a débuté par une conférence inaugurale d'une demi-journée, le 14 avril 2014 à Lausanne, à laquelle une centaine de personnes ont participé. Destiné principalement aux collectivités, aux entreprises et aux administrations, l'événement avait pour but de présenter les conséquences des TIC sur le développement durable, de faire état des connaissances dans ce domaine et de présenter plusieurs exemples concrets de mise en œuvre des principes du développement durable dans et par les TIC.

Dans la foulée, sept conférences-débats à l'intention du grand public ont eu lieu chaque mois, de mai à décembre, dans différentes villes de Suisse romande. Les thèmes variés, comme la réparation et l'utilisation durable des TIC,

---

[72] Organe de coordination eHealth Suisse

[73] Stratégie eHealth Suisse

[74] De plus amples informations sous: www.bag.admin.ch/ehealth

les logiciels libres, la dépendance aux nouvelles technologies, avaient pour but de sensibiliser le public et d'offrir quelques pistes concrètes vers un usage durable des nouvelles technologies[75].

Atelier "TIC & Durabilité" au sein de l'administration fédérale

L'OFCOM, en partenariat avec l'ARE, l'OFEV et sanu future learning SA, a organisé un atelier d'une demi-journée sur le thème "TIC & Durabilité" au sein de l'administration fédérale. Cet événement a eu lieu le 19 février 2015, au Kornhausforum à Berne. Le but était de faire le point sur les travaux récents, d'aborder les questions actuelles, d'esquisser les contours des défis de demain et de discuter du rôle de l'Etat et des différents acteurs.

Cette demi-journée a rassemblé de nombreux acteurs de l'administration fédérale. Elle a permis d'approfondir les questions de la durabilité par les TIC et dans les TIC, que ce soit au travers des trois présentations ou des travaux en groupe. Un accent particulier a été mis sur le domaine de la mobilité et de l'approvisionnement (marché public).

Normes en matière de ressources et normes environnementales pour les TIC

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication doit soutenir les activités de l'administration au mieux, de manière rentable et sûre. Ce principe est ancré dans la Stratégie du Conseil fédéral en matière de TIC[76].

L'Unité de pilotage informatique de la Confédération est chargée de la mise en œuvre de la stratégie. Elle édicte à cet effet des directives à l'intention des unités administratives et gère de manière centralisée les services standards en matière de TIC. Ceux-ci sont des prestations informatiques que les unités administratives de la Confédération utilisent dans une fonctionnalité et une qualité identiques ou semblables.

L'efficience énergétique constitue un critère important pour l'achat et l'utilisation d'appareils TIC. Dans le cadre du programme de gestion des ressources et du management environnemental de l'administration fédérale (RUMBA)[77], des critères écologiques et sociaux sont pris en compte. Deux normes légales concernant l'informatique visent à réduire la consommation de ressources des systèmes informatiques, en particulier la consommation d'électricité ainsi que les frais et la pollution qui en découlent. Il s'agit des normes énergétiques et environnementales pour l'acquisition (P025) et l'exploitation (P026) de l'infrastructure TIC. Dans le cadre du projet, la norme P025 a été mise à jour pour refléter les importants changements technologiques et réglementaires intervenus ces dernières années dans le domaine et rendre les critères d'acquisition des systèmes informatiques plus stricts. Le comportement attendu de la part des utilisateurs de systèmes TIC a été adapté dans la norme P026.

Les normes environnementales font également partie de l'engagement pris par l'administration fédérale, par les régies fédérales et par les EPF dans le rapport "Exemplarité énergétique de la Confédération"[78]. Dans le domaine d'action

---

[75] Toutes les informations, ainsi que les présentations des différentes conférences se trouvent sur le site www.tic-durables.ch

[76] Stratégie de la Confédération en matière de TIC

[77] Programm ‚Ressourcen- und Umweltmanagement der Bundesverwaltung' des Bundes

[78] L'exemplarité énergétique de la Confédération

"Centres de calcul et informatique verte"[79], les mesures 29 et 30 visent l'acquisition d'infrastructures IT efficaces sur le plan énergétique, de nouveaux serveurs et du nouveau matériel informatique pour les centres de données.

Masterplan Cleantech – La stratégie de la Confédération en matière d'efficacité des ressources et d'énergies renouvelables

En mai 2015, le Conseil fédéral a pris acte du rapport[80] sur la mise en œuvre réussie du "Masterplan Cleantech – Une stratégie de la Confédération en matière d'efficacité des ressources et d'énergies renouvelables" entre 2011 et 2014. Il a chargé le DETEC, en collaboration avec le DEFR, d'examiner des mesures complémentaires et de lui soumettre fin 2015 une proposition pour la suite des travaux.

Le Masterplan Cleantech[81] constitue un instrument politique de premier ordre pour la coordination des différentes activités du secteur public dans le domaine des cleantech. Il comprend[82]:

- de nouveaux programmes d'encouragement dans le cadre du plan d'action "Recherche énergétique coordonnée en Suisse";
- un programme phare de soutien aux technologies et prestations énergétiquement efficaces;
- une analyse systématique et un approfondissement de la formation professionnelle de base sur les contenus spécifiques aux cleantech;
- la recherche et le transfert de savoirs et de technologies, un soutien renforcé aux PME.

Il est prévu de poursuivre le Masterplan Cleantech jusqu'en 2020 en tant qu'instrument de coordination.

Plan d'action Economie verte

Le 8 mars 2013, le Conseil fédéral a approuvé le plan d'action Economie verte[83]. Celui-ci compte 27 mesures, déjà existantes ou nouvelles, classées en quatre domaines prioritaires. Des mesures sont requises pour améliorer l'efficacité des ressources des TIC ainsi que pour baisser la consommation d'énergie et de ressources dans d'autres domaines (trafic, bâtiments, etc.) en recourant à ces technologies. En outre, l'optimisation du recyclage de métaux techniques rares, comme l'indium, le tantale ou le ruthénium, doit être examinée car la demande pour ces métaux a massivement augmenté ces dernières années avec le boom des applications électriques et électroniques dans pratiquement tous les domaines de la vie quotidienne.

Jusqu'à fin 2015, des études ont pu être réalisées sur le prétraitement des déchets électroniques en vue d'une récupération optimale des métaux techniques rares, avec un accent particulier sur la faisabilité technique et économique. De plus, des investigations sur l'enregistrement des flux de matière, en l'occurrence de métaux rares, lors du traitement des déchets électroniques et

---

[79] Plan d'action de l'administration fédérale civile - Programme RUMBA

[80] Avec la décision du Conseil fédéral du 16 septembre 2011 sur le Masterplan Cleantech (Stratégie Cleantech de la Confédération), le DEFR et le DETEC ont été chargés de prendre des mesures, de réaliser des mandats d'examen dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, et de présenter au Conseil fédéral un rapport sur la mise en œuvre. Ce rapport est disponible depuis novembre 2015. Le Masterplan Cleantech fait partie du Plan d'action Économie verte (mesure 21).

[81] Masterplan Cleantech (Stratégie Cleantech de la Confédération)

[82] De plus amples informations sous: https://www.cleantech.admin.ch/cleantech/fr/home.html

[83] Plan d'action Economie verte

sur la récupération de ces métaux provenant de l'électronique automobile ont été réalisées[84]. Enfin, le thème de la disponibilité des ressources primaires et ses conséquences sur le recyclage des métaux a également été étudié.

SuisseEnergie

SuisseEnergie constitue la plateforme centrale[85] pour l'information, la sensibilisation, la mise en réseau et la coordination des différents acteurs, ainsi que pour l'échange de savoir-faire. Dirigée sur le plan opérationnel par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), elle joue un rôle central dans la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050[86]. SuisseEnergie finance et accompagne des projets de partenaires du secteur public et de l'économie privée qui soutiennent les mesures selon le Concept détaillé 2013-2020 de SuisseEnergie. Pour les TIC, les activités dans le domaine de la mobilité (carsharing/P2P), des appareils électriques, de l'efficacité des centres de calcul, de la consommation en mode veille et de l'optimisation de l'exploitation dans les bâtiments sont particulièrement importantes.

SuisseEnergie est active dans 5 priorités thématiques et 3 priorités transversales. Chacune des priorités comporte une partie en lien avec les TIC. Quelques exemples:

- Mobilité: Soutien à de nouvelles formes de mobilité basées sur les TIC, comme www.catch-a-car.ch, le projet pilote de mobilité à Bâle
- Bâtiments: Soutien à des mesures d'optimisation d'exploitation (energo)
- Appareils: Campagnes de sensibilisation sur le thème de l'utilisation en mode veille des appareils TIC, projets d'optimisation des centres de données, soutien du label EnergyStar[87]
- Courant écologique: Promotion de solutions en ligne pour faciliter le passage au courant écologique[88]

Stratégie énergétique 2050: aspects partiels concernant les TIC

En adoptant sa Stratégie énergétique 2050 (ES 2050), le Conseil fédéral a pris la décision de principe de transformer le système énergétique suisse par étapes jusqu'en 2050. La consommation finale d'énergie doit être réduite et la production d'électricité sur la base d'énergies renouvelables augmentée. Ce faisant, il convient toutefois de préserver le haut niveau de sécurité en matière d'approvisionnement énergétique et les prix avantageux pratiqués en Suisse. Les aspects de la Stratégie énergétique concernant les TIC contribuent à atteindre ces buts.

Pour réduire la consommation d'énergie et de ressources au moyen des TIC, il convient notamment de mentionner les développements dans le domaine des réseaux électriques intelligents (smart grids) ainsi que les systèmes de mesure intelligents (smart meters) au niveau des consommateurs finaux.

---

[84] Voir Systemübersicht und Probenahmekonzept, étude sur la récupération des métaux rares de l'électronique automobile en Suisse (étude en allemand, avec résumée en français)

[85] SuisseEnergie

[86] Stratégie énergétique 2050

[87] Voir site web suisseénergie

[88] p. ex. www.mynewenergy.ch ou www.buyecco.ch

Les réseaux intelligents garantissent une gestion du système et du réseau sûre, efficace et fiable, ce qui est particulièrement important compte tenu de l'acheminement de plus en plus décentralisé (notamment avec l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables). Ils contribuent en outre à diminuer les besoins de développement du réseau. L'OFEN a conçu une feuille de route pour le développement des réseaux intelligents, (smart grid road map) en Suisse.

Des systèmes de mesure intelligents sont intégrés aux réseaux intelligents. Ils permettent d'augmenter l'efficacité énergétique et d'économiser de l'électricité. En outre, ils soutiennent les nouvelles fonctionnalités du réseau. Le Conseil fédéral doit pouvoir fixer des prescriptions en matière d'introduction de systèmes de mesure intelligents chez les consommateurs finaux ainsi que des exigences techniques minimales. Cette décision fait partie du premier train de mesures de l'ES 2050. En outre, le Conseil des Etats a adopté une nouvelle disposition, qui confère au Conseil fédéral la compétence d'édicter des prescriptions également dans le domaine des systèmes intelligents de commande et de régulation au niveau des consommateurs finaux.

Plusieurs mesures sont poursuivies ou renforcées dans le cadre de l'ES 2050 aux fins d'une utilisation plus efficace des ressources et de l'énergie des TIC (dispositions relatives aux appareils, projets pilotes ou de démonstration, information et conseil, conventions d'objectifs avec des entreprises, rôle exemplaire de la Confédération dans le domaine de l'énergie).

S'agissant de maintenir la Suisse dans le peloton de tête en matière de recherche et d'innovation, il convient de mentionner le plan d'action Recherche énergétique coordonnée Suisse. Dans ce cadre, le Parlement a approuvé l'affectation de 202 millions de francs à la recherche énergétique pour les années 2013-2016.

3.2.8.2 But: Réduire la consommation d'énergie et de ressources grâce aux TIC

Mise en œuvre de la Stratégie de la Confédération en matière de TIC pour les années 2012 à 2015: Axe 03 – Travail mobile

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de la Confédération en matière de TIC pour les années 2012-15, l'UPIC et l'OFPER ont fixé les critères relatifs aux postes de travail mobiles, et défini les offres de produits dans le domaine du travail mobile. La disponibilité et la sécurité des nouveaux services TIC, les applications spécialisées, les services standards et les processus de support sont aménagés selon les besoins du travail mobile. Les lieux de travail de l'administration fédérale sont équipés de postes mobiles.

Mise en œuvre de la Stratégie de la Confédération en matière de TIC pour les années 2012 à 2015: Axe 04 – Mise en réseau des centres de données

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de la Confédération en matière de TIC pour les années 2012-15, au cours de la période sous rapport, une planification commune des capacités a été élaborée à l'échelle de la Confédération, ainsi qu'un concept interdépartemental pour les centres de données. Le but était d'assurer la durabilité et l'efficacité des centres utilisés dans l'administration fédérale (Cloud Bund, Data Center Bund, Green IT). Le concept d'un réseau de centres pour l'administration fédérale a été approuvé par le Conseil fédéral le 2 juillet 2014.

Avec le réseau de centres de données, le nombre des centres actuellement en partie dépassés et inefficaces dans l'administration fédérale a nettement diminué, et les futurs besoins en capacités de l'informatique fédérale sont as-

surés à bon prix et dans le respect de l'environnement. Il en résulte une diminution des coûts pour l'administration fédérale ainsi qu'un soutien à la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050 dans le cadre du train de mesures "Exemplarité énergétique de la Confédération".

Mise en œuvre de la Stratégie de la Confédération en matière de TIC pour les années 2012 à 2015: Programme Unified communication and collaboration

Le programme Unified communication and collaboration (UCC) de 2011 vise à supprimer la téléphonie fixe, maintenant dépassée, et à introduire la solution UCC sur la base de Microsoft Lync 2013. Cette solution a été évaluée de 2012 à 2015 au moyen d'une mise au concours de type OMC. Un concept général a ensuite été élaboré. Sur cette base, les concepts détaillés ont été établis et approuvés. Les systèmes ont été conçus par l'Office fédéral de l'informatique (OFIT) et le service informatique du DFAE. L'introduction de la nouvelle solution UCC dans les unités administratives a démarré en avril 2014 et doit se poursuivre jusqu'à fin octobre 2016.

4 La société de l'information comme sujet politique: interventions parlementaires

Plus de 35 interventions par année dans le domaine de la société de l'information

De mars 2012 à décembre 2015, les parlementaires ont déposé 141 interventions sur différents aspects de la société de l'information[89]. Comme au cours des années précédentes, en 2012, le thème de la protection des enfants et des jeunes à l'ère numérique continue à dominer. Etant donné que, dans l'intervalle, le Conseil fédéral a lancé le programme national de prévention Jeunes et médias 2011-2015, le nombre des interventions sur ce sujet a diminué. Dans le contexte de l'affaire de la NSA[90], la sécurité de l'internet a retenu toute l'attention des acteurs politiques en 2013. A partir de 2014, de nouveaux thèmes ont été abordés, comme les directives pour la "mort numérique", la création d'un Secrétariat d'Etat pour la société numérique ou le potentiel des big data pour l'économie[91]. Reste qu'au cours de la période sous revue, le Parlement s'est surtout intéressé à des questions juridiques comme la protection des données à l'ère de l'information.

Les interventions reflètent la complexité de la société de l'information

Parmi les 13 interventions acceptées par le Parlement[92], on trouve par exemple le postulat 14.3298 de la CTT-CE, qui charge le Conseil fédéral de présenter et d'analyser les prestations de service public de la SSR financées par les redevances, en tenant compte de la position et de la fonction des radiodiffuseurs privés. Avec la numérisation, le paysage médiatique suisse traverse une période de profondes mutations. Le Conseil fédéral rendra son rapport à ce sujet mi-2016. Il convient également de citer la motion 13.3841 de Paul Rechsteiner, qui réclame la création d'une commission d'experts chargée d'examiner le traitement et de la sécurité des données. Cette problématique

---

[89] Voir annexe 7: 35 interventions en 2015; 44 en 2014, 37 en 2013 et 25 en 2012 (mars à décembre)

[90] Affaire de la NSA: L'affaire mondiale de surveillance et d'espionnage a été déclenchée par la divulgation de documents de l'Agence nationale de sécurité américaine (National Security Agency – NSA) classés top secret ainsi que par les publications et les réactions internationales qui ont suivi. Début juin 2013, l'ex-employé américain des services secrets Edward Snowden a révélé comment les Etats-Unis et le Royaume-Uni (conjointement avec le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande) surveillaient les télécommunications à l'échelle mondiale, massivement et en l'absence de tout soupçon, notamment l'internet.

[91] Voir annexe 7: 14.3782 Po. Schwaab Jean Christophe; 14.4299 Ip. Derder Fathi; 14.4194 Ip. Graf-Litscher Edith.

[92] Voir annexe 7.

constitue l'un des grands enjeux de notre société de l'information. La commission d'experts a entamé ses travaux et publiera ses premières recommandations en 2017[93].

Les interventions acceptées traitaient entre autres des thèmes suivants: projet de réseau de données sécurisé et autres projets informatiques pour la protection de la population (15.3759 Po. Glanzmann-Hunkeler Ida); administration fédérale et logiciels ouverts, état des lieux et perspectives (14.3532 Po. Graf-Litscher Edith); manière de définir notre identité numérique et d'identifier les solutions pour la protéger (14.3655 Po. Derder Fathi); violations de la personnalité dues au progrès des techniques de l'information et de la communication (13.3989 Po. Recordon Luc).

Ces interventions reflètent la complexité croissante d'une numérisation tous azimuts et ses conséquences sur notre vie quotidienne, ainsi que l'engagement du monde politique à relever ces nouveaux défis. Les travaux qu'elles supposent au niveau de la Confédération aideront à créer les bases permettant au Conseil fédéral d'apporter, à l'avenir aussi, sa contribution à la société de l'information en Suisse.

5 La société de l'information au niveau international

5.1 Stratégie numérique pour l'Europe

Stratégie numérique pour l'Europe

En août 2010, la Commission européenne a adopté la Stratégie numérique pour l'Europe[94], dont l'objectif est d'exploiter au mieux le potentiel social et économique des technologies de l'information et la communication. La stratégie numérique est l'une des sept initiatives phares de la stratégie Europe 2020. Elle comprend 101 actions clés structurées autour de sept problématiques: marché unique numérique dynamique, interopérabilité et normes, confiance et sécurité, accès internet rapide et ultrarapide, recherche et innovation, compétences et intégration numériques, avantages des TIC pour la société. En décembre 2012, la stratégie numérique a été révisée et huit nouvelles priorités pour l'économie et la société numériques ont été rajoutées.

Afin de pouvoir évaluer chaque année la stratégie numérique, treize objectifs de performance clés sont utilisés, notamment en ce qui concerne le haut débit, les achats en ligne et l'administration en ligne. Le dernier Tableau de bord de la stratégie numérique de l'UE date de juin 2015 et analyse la performance numérique de l'UE dans l'année 2014[95].

Concernant le secteur des télécommunications, qui représente 9% de l'économie numérique, en septembre 2013, la Commission a présenté un paquet réglementaire pour un Continent connecté (aussi dit "Paquet télécom"[96]). L'objectif du règlement proposé est de progresser vers un marché unique des communications électroniques permettant aux particuliers et aux entreprises d'accéder à des services de communication électroniques quel que soit le lieu de fourniture de ces services dans l'UE (sans restrictions transfrontalières ou

[93] Voir communiqué de presse du DFF du 27.08.2015

[94] Stratégie numérique pour l'Europe

[95] Tableau de bord de la stratégie numérique

[96] Propositions réglementaires pour un continent connecté

coûts supplémentaires injustifiés) et permettant aux entreprises d'exploiter leurs réseaux et de fournir leurs services de communication électroniques indépendamment de leur lieu d'établissement ou de la situation géographique de leurs clients dans l'UE.

Stratégie pour un marché unique numérique en Europe

En vue d'adapter la stratégie numérique à la réalité d'aujourd'hui, le 6 mai 2015, la Commission européenne a présenté sa nouvelle Stratégie pour un marché unique numérique en Europe[97]. Cette vaste réforme du cadre numérique de l'UE comprend 16 actions, articulées autour de trois piliers, qui devront être mises en œuvre d'ici fin 2016:

- améliorer l'accès aux biens et services numériques;
- créer un environnement propice au développement des réseaux et services numériques innovants;
- économie numérique en tant que moteur de croissance.

L'UE veut créer une économie des données compétitive et innovante en favorisant la circulation des données ainsi que l'utilisation de l'informatique en nuage (cloud), des mégadonnées (big data) et de l'internet des objets (Internet of things). L'adoption de normes homogènes et l'amélioration de l'interopérabilité dans des domaines cruciaux tels que la santé (télémédecine, santé mobile), les transports (planification d'itinéraires, fret en ligne) ou l'énergie (compteurs intelligents), est aussi une priorité. Afin d'assurer une société numérique inclusive – autrement dit à laquelle tout le monde participe –, l'UE fait des compétences numériques un élément essentiel de ses futures initiatives en matière de formation. Elle présentera en 2016 un nouveau plan d'action pour l'administration en ligne.

EU Going local Switzerland 2015

Le 1er juillet 2015 a eu lieu à Berne un échange de vues entre l'Administration fédérale et la Commission européenne consacré aux questions numériques, dans le cadre du plan d'action Going local Switzerland 2015[98]. Les deux parties estimaient que les avantages d'un marché intérieur numérique offriraient vraisemblablement de nouvelles possibilités au-delà des frontières de l'UE, notamment sur les marchés de pays voisins. Ils ont également abordé les possibilités de collaboration sur les questions numériques, en particulier dans les domaines des télécommunications, des médias, de la cybersanté et de la cyberadministration.

---

[97] Stratégie pour un marché unique numérique en Europe

[98] Voir le site consacré à la Stratégie numérique pour l'Europe

5.2 Activités du Conseil de l'Europe

Protection des droits de l'homme sur l'internet

En novembre 2013 s'est tenue à Belgrade une conférence réunissant les ministres responsables des médias et de la société de l'information issus de de 47 Etats membres du Conseil de l'Europe sur le sujet "Liberté d'expression et démocratie à l'ère numérique: opportunités, droits et responsabilités". Les discussions ainsi que les documents et résolutions approuvés ont montré l'importance du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur d'une société de l'information reposant sur les droits fondamentaux et sur un Etat de droit. Par ailleurs, les participants ont également convenu que le Conseil de l'Europe continuerait à s'engager pour la protection des droits de l'homme sur l'internet, notamment la liberté d'information et d'opinion, le droit à la vie privée et la protection contre l'utilisation abusive des possibilités croissantes de surveillance numérique massive.

En avril 2014, le Conseil de l'Europe a publié une recommandation sous la forme d'un guide sur les droits de l'homme pour les internautes. Dans un langage simple et compréhensible, ce document élaboré par un groupe de travail multipartite auquel la Suisse a participé informe les utilisateurs d'internet de leurs droits sur l'internet et des voies de droit existantes ou manquantes en cas d'abus.

5.3 Sommet mondial sur la société de l'information: processus de suivi

SMSI: processus d'évaluation après 10 ans

L'agenda de Tunis, que les Etats présents au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) 2005 ont approuvé, prévoyait que la mise en œuvre des résultats du SMSI seraient analysés après une dizaine d'années et qu'un bilan des réalisations serait alors tiré.

Par conséquent, fin 2015, l'assemblée générale de l'ONU a décidé, dans le cadre d'une rencontre de haut niveau à New-York, la poursuite des travaux pour une société de l'information évolutive et ouverte à tous. La Suisse s'est employée à ce que les possibilités que recèlent les technologies de l'information et de la communication soient accessibles à tous, indépendamment du sexe, de l'âge ou de la nationalité. Il convient notamment de réduire le fossé numérique entre pays développés et pays en développement, et d'améliorer les chances d'accès à ces technologies pour les femmes.

Dans le document final adopté, les Etats membres ont souligné le rôle central des TIC dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable approuvés en septembre 2015 (agenda 2030). L'universalité des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ainsi que l'importance cruciale de la liberté d'expression pour la société de l'information ont été réaffirmés. En outre, il a été explicitement mentionné que les droits qui s'appliquent hors ligne doivent également être valables en ligne. De plus, la place de Genève a été renforcée; les agences de l'ONU qui y ont leur siège continuent à coordonner la mise en œuvre des résultats du SMSI, en association avec tous les groupes d'intérêts. Enfin, il a été décidé que la mise en œuvre des résultats du SMSI devait être réexaminée en 2025.

5.4 Forum de l'ONU sur la gestion de l'internet

La gouvernance de l'internet aux niveaux mondial et national

Le Forum sur la gouvernance de l'internet des Nations Unies (FGI) est l'un des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information de 2005. Il offre à toutes les parties prenantes intéressées du monde entier une plateforme ouverte de discussion pour les questions de gouvernance de l'internet. Le FGI a cela de particulier que des gouvernements, l'économie, la société civile ainsi que les milieux techniques et académiques discutent ensemble sur un pied d'égalité. L'agenda, les thèmes et les participants clés ne sont pas définis "d'en haut", mais par tous les intéressés, dans le cadre d'un processus ouvert. Le FGI joue un rôle de catalyseur pour de nouveaux partenariats et de nouvelles solutions dans un contexte multipartite. Il a servi de modèle pour la création de diverses antennes régionales, la principale d'entre elles étant le Dialogue européen sur la gouvernance de l'internet (EuroDIG), co-organisé par l'OFCOM. Après un essai pilote concluant en 2013, le 19 mai 2015 a eu lieu à Berne le premier Swiss Internet Governance Forum (SwissIGF) régulier, auquel ont pris part des participants de tous les groupes d'intérêts[99].

Le mandat du FGI a été prolongé de dix ans en décembre 2015, lors de la rencontre de haut niveau SMSI+10 tenue en marge de l'assemblée générale de l'ONU. La communauté internationale dispose ainsi d'une plateforme solide pour des discussions informelles sur les thèmes de l'internet.

5.5 Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)

Processus de remplacement de la surveillance américaine de l'ICANN

Jusqu'ici, le régime existant, qui s'appuyait sur des institutions privées pour gérer l'internet (ICANN[100]) et le développer techniquement (notamment l'IETF[101] et le W3C[102]), a fonctionné de manière stable et permis un développement novateur de l'internet. Or, l'application du droit californien et le contrôle unilatéral des Etats-Unis sur l'ICANN posent problème car ils empêchent d'autres Etats et d'autres parties intéressées de diverses régions d'avoir une influence équivalente sur la gestion et le développement de la gouvernance de l'internet. Les révélations d'Edward Snowden, au début de l'année 2013, ont encore renforcé ces préoccupations.

Au printemps 2014, l'organisme compétent en la matière, à savoir l'Administration nationale des télécommunications et de l'information (NTIA[103]) du ministère du commerce des États-Unis, avait finalement annoncé que le gouvernement américain était prêt à céder à une structure multipartite, encore à définir, sa surveillance unilatérale sur les fonctions de l'IANA, actuellement exercées par l'ICANN. Les USA excluaient d'emblée formellement tout transfert à un autre Etat ou à une organisation multilatérale. Dans le même temps, les mécanismes de responsabilité de l'ICANN devaient être renforcés pour garantir que la future surveillance multipartite ne puisse pas être régie par des intérêts particuliers. Initialement, ce processus devait se clore avant l'expiration de l'actuel contrat avec l'IANA entre la NTIA et l'ICANN, en septembre 2015, avec

---

[99] Voir le site internet du SwissIGF: www.swiss-igf.ch

[100] ICANN

[101] IETF

[102] W3W

[103] NTIA

une solution acceptée par tous. Toutefois, en raison de la longue procédure de consultation, le transfert de la surveillance ne se fera pas avant l'été 2016.

Lors de la 51e réunion de l'ICANN, en octobre 2014 à Los Angeles, la Suisse a été nommée à la présidence du comité consultatif gouvernemental (GAC[104]). A cette fonction, la Suisse continuera à défendre des valeurs fondamentales telles que l'inclusion et la participation démocratique, la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance.

6 Evaluation de la stratégie du Conseil fédéral

6.1 Objet de l'évaluation et manière de procéder

Evaluation de la stratégie de mars 2012 et de sa mise en œuvre

La Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse de mars 2012 prévoit que son contenu, les activités déployées pour sa mise en œuvre et les structures d'application sont évalués au terme du mandat confié au Comité de pilotage interdépartemental Société de l'information (CI SI) et à la Direction opérationnelle Société de l'information (GIG), à savoir au 31 décembre 2015. Pour des raisons d'efficacité, il été décidé de ne donner aucun mandat d'évaluation global à un organisme externe. Le CI SI et la GIG rempliront ce mandat eux-mêmes, avec le soutien d'experts de la Confédération ou externes, si besoin est.

Objet de l'évaluation

Pour 2014/2015, l'évaluation a porté sur le rôle de l'Etat dans la société de l'information, les TIC, l'efficacité des ressources, l'économie numérique et le big data. S'agissant du big data, une étude a en outre été demandée, dont les résultats ont été présentés en novembre 2015. Les thèmes ont été analysés sous l'angle de leur pertinence pour une société de l'information en Suisse, dans le cadre d'un atelier réunissant des représentants de la Confédération, de l'économie, des milieux scientifiques et de la recherche, ainsi que de la société civile. Le rôle de la Confédération et les éventuelles mesures à prendre pour les différents acteurs étaient au cœur des discussions.

6.2 Evaluation des activités de mise en œuvre

Les projets prioritaires ont été achevés en temps voulu

Les trois projets prioritaires pour la mise en œuvre de la stratégie, que le Conseil fédéral a commandés lors de l'adoption de la stratégie en 2012, ont été achevés en temps voulu.

La Stratégie de la Confédération en matière de gestion des noms de domaine internet (responsable DETEC, voir chapitre 3.1.1) a été adoptée par le Conseil fédéral en février 2013. Elle présente les objectifs supérieurs que la Confédération poursuit en matière de noms de domaine internet, et précise les lignes directrices pour la politique de la Confédération dans un contexte libéralisé.

[104] ICANN GAC

Le rapport sur le suivi statistique de la Stratégie pour une société de l'information (responsable DFI, voir chapitre 3.1.2) a été approuvé par le Conseil fédéral en mai 2013. Le sondage 2014 sur l'utilisation des TIC dans les ménages suisses a été financé conjointement par l'OFS, l'OFCOM et l'UPIC. Par contre, le financement d'autres sondages n'a pas été garanti jusqu'à fin 2015. La réalisation régulière de sondages sur l'utilisation des TIC et leurs conséquences au niveau des entreprises n'est pas encore assurée. Le DFI clarifie les questions encore ouvertes sur le développement d'une statistique de la société de l'information et fournit au Conseil fédéral un nouveau rapport en 2016.

Le catalogue de mesures dressé par le DFI pour des sites internet de la Confédération aisément accessibles a été adopté par le Conseil fédéral en juin 2014 (voir chapitre 3.1.3). Le groupe de travail interdépartemental Accès sans barrières à l'internet élabore dans la foulée le plan d'action E-Accessibility pour la mise en œuvre structurée et coordonnée de ce catalogue de mesures. Le plan d'action a été approuvé en octobre 2015. Il comprend des mesures sur le soutien à apporter aux départements et aux offices, sur la mise à disposition d'instruments et sur l'élaboration de recommandations concernant l'E-Accessibility. Il sera mis en œuvre par le groupe de travail interdépartemental et par le Comité de pilotage E-Accessibility de la Confédération d'ici 2017.

6.3 Evaluation des structures de mise en œuvre: CI SI et GIG

Mandat du CI SI en partie rempli

Selon l'évaluation du Comité de pilotage interdépartemental CI SI, celui-ci est peu connu, tant à l'intérieur de la Confédération qu'à l'extérieur. En outre, il est très hétérogène et l'engagement des différents départements au cours de la période de mandat très inégal. Le mandat du CI SI, qui consistait à examiner et à soutenir la mise en œuvre ciblée de la stratégie, s'est révélé irréalisable à plusieurs égards. Le monitorage de la stratégie tel que réalisé de 2012 à 2015 a été jugé pertinent comme aperçu des divers projets de mise en œuvre, mais pas comme instrument de pilotage et comme moyen pour communiquer à large échelle. Par contre, le CI SI a rempli sa deuxième tâche principale, à savoir poursuivre le développement de la Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information. La nouvelle stratégie a été élaborée.

Davantage de coordination par la Direction opérationnelle Société de l'information

La Direction opérationnelle Société de l'information, rattachée à l'OFCOM (2,7 ETP), a été considérée comme le moteur du CI SI. Elle a organisé les échanges au sein de l'administration fédérale et avec des spécialistes externes. Ses membres siégeaient dans différents groupes de travail et organes de la Confédération, et représentaient la Suisse dans des groupes d'experts internationaux. La GIG a fait office d'antenne pour les questions en provenance de l'extérieur sur différents thèmes de la société de l'information, qu'elle a en partie résolues elle-même ou transmises aux offices compétents de la Confédération. Dans le cadre de travaux d'évaluation, plusieurs organismes ont relevé que la GIG pouvait encore remplir un rôle de coordination plus actif, notamment en lien avec des thèmes transversaux à la Confédération.

6.4 Evaluation du contenu et développement de la stratégie

Résultats des travaux d'évaluation

Selon les discussions, en particulier celles menées avec les représentants de l'économie suisse, des milieux scientifiques et de la recherche, la Stratégie pour une Société de l'information de mars 2012 est largement méconnue du Parlement et du public. La numérisation et ses effets sur nos vies aussi sont

rarement abordés publiquement, par exemple dans des émissions de télévision comme Arena. Une collaboration active pour analyser les tendances et les développements de la société de l'information ainsi que les conséquences de la numérisation en Suisse est vivement souhaitée par différents acteurs.

L'importance d'une stratégie générale en tant que cadre d'orientation pour l'utilisation des TIC n'a pas été remise en question. Vu les nouveaux défis qui se posent constamment en raison de la numérisation de tous les domaines de la vie et secteurs économiques, le souhait a été émis que la Confédération cultive une telle stratégie faîtière à l'avenir aussi.

S'agissant du développement de la stratégie, les thèmes suivants ont notamment été identifiés: importance sociale et économique des données, nouveaux modèle commercial de l'économie du partage, développement durable de la société de la connaissance, changements sur le marché du travail également pour les professionnels hautement qualifiés en raison de l'automatisation dans l'industrie 4.0, développements comme l'Internet des objets, les conditions pour une mobilité croissante à l'ère de l'information et le positionnement de la Suisse dans le contexte international.

6.5 Recommandations en matière de contenu et d'organisation

6.5.1 Nouvelle stratégie et mandats de mise en œuvre prioritaires

Contenu de la Stratégie "Suisse numérique"

Le contenu de la nouvelle Stratégie "Suisse numérique"[105] a été élaboré avec les offices fédéraux concernés ainsi que des représentants de l'économie, des milieux scientifiques, de la recherche, de la société civile et du monde politique.

La stratégie est axée sur l'utilisation systématique des possibilités du numérique pour que la Suisse puisse se positionner comme un espace de vie attractif ainsi qu'une place économique et un pôle de recherche novateurs et tournés vers l'avenir. Elle fixe les orientations de l'intervention de l'Etat dans le contexte d'une numérisation qui progresse dans tous les domaines de la vie et montre où et comment les autorités, l'économie, les milieux scientifiques, la recherche, la société civile et le monde politique doivent collaborer pour que les processus de transformation inhérents soient utiles à la Suisse.

Avec la stratégie, le Conseil fédéral vise les quatre objectifs centraux suivants:

1. Innovation, croissance et bien-être dans le monde numérique
2. Egalité des chances et participation de tous
3. Transparence et sécurité
4. Contribution au développement durable

[105] Voir annexe 1

Les différentes mesures destinées aux départements ou aux offices fédéraux pour mettre en œuvre les huit champs d'action de la stratégie (Economie numérique; Données et contenus numériques; Infrastructures et environnement; Cyberadministration et santé électronique; Nouvelles formes de participation; Développement de la société de la connaissance; Sécurité et confiance; Positionnement de la Suisse dans le contexte international) sont décrites en annexe sous la forme d'un plan d'action[106], qu'il convient d'actualiser au moins une fois par année.

Plan d'action comprenant des mesures de mise en œuvre

6.5.2 Futures structures de mise en œuvre de la Confédération

Pour la mise en œuvre de la Stratégie "Suisse numérique", l'administration fédérale doit renforcer le réseautage et la collaboration interdisciplinaire entre les départements et les offices compétents. Le CI SI propose de charger un groupe de coordination interdépartemental d'échanger en permanence sur les projets de mise en œuvre, dans le but de créer des synergies, d'éviter les éventuels doublons et d'identifier les thèmes transversaux qui méritent d'être traités. Le groupe doit en outre organiser une conférence nationale au sommet réunissant des experts de la Confédération et de l'extérieur qui évalueront les tendances et les développements dans la société de l'information et identifieront les domaines dans lesquels la Confédération doit prendre des mesures. Sur la base de ces travaux, le groupe de coordination rédige des recommandations sur le développement de la stratégie et sur les nouveaux projets de mise en œuvre prioritaires à l'intention du Conseil fédéral[107].

Groupe de coordination "Suisse numérique"

La Direction opérationnelle Société de l'information doit prendre la fonction d'Etat-major du groupe de coordination "Suisse numérique" et le soutenir dans ses travaux, pour les aspects administratifs et liés au contenu. Elle doit en outre organiser le processus du Dialogue "Suisse numérique" , y compris la conférence nationale, informer les participants à la mise en œuvre des synergies possibles, des éventuels doublons ou thèmes transversaux, et dresser un aperçu des activités de mise en œuvre menées par la Confédération[108].

Direction opérationnelle Société de l'information

[106] Voir annexe 2

[107] Voir Mandat du Groupe de coordination à l'annexe 4

[108] Voir Mandat de GIG à l'annexe 4

7 Annexes

Annexe 1 - Stratégie "Suisse numérique"

1 But

La numérisation façonne toujours plus notre vie quotidienne. La Suisse dispose de nombreux atouts tant au niveau des infrastructures de télécommunication que de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle a la chance de bénéficier de la numérisation croissante dans tous les domaines de la vie et d'assurer, voire de développer sa prospérité à long terme. Le processus de transformation engendré par les TIC concerne la société, l'économie, mais aussi l'Etat. Dans ce contexte, la Stratégie "Suisse numérique" fixe les lignes directrices régissant l'action de l'Etat et indique comment et dans quels domaines les autorités, l'économie, les milieux scientifiques, la société civile et les acteurs politiques doivent collaborer afin que la Suisse puisse tirer pleinement profit de ce processus de transformation.

La présente stratégie remplace la Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse du 9 mars 2012. Elle vise en priorité à saisir les opportunités de la numérisation afin de positionner la Suisse comme un espace de vie attractif et un pôle économique et scientifique innovant tourné vers l'avenir. La Stratégie "Suisse numérique" est par conséquent une mesure du Conseil fédéral dans le programme de la législature 2015-2019.

La politique de la Confédération en matière de numérisation place l'homme au centre d'une société suisse de l'information et du savoir prospère et démocratique. Se fondant sur la Constitution fédérale, elle renforce la prospérité commune, la qualité de vie et le développement durable. Elle promeut la cohésion entre les régions ainsi que la diversité culturelle, et vise à assurer la sécurité et la stabilité dans l'espace numérique. La Suisse s'engage en outre pour l'égalité des chances numérique aux niveaux national et international.

2 Principes

2.1 Offrir des conditions propices au développement numérique

Pour le Conseil fédéral, il est primordial d'offrir des conditions propices au développement numérique de l'économie et de la société. Dans la mesure du possible, les instances politiques et les autorités facilitent la transformation numérique et la soutiennent si nécessaire.

2.2 Accompagner activement le changement de structures

Le Conseil fédéral a la responsabilité d'accompagner activement le changement de structures rapide et radical induit par la numérisation. Avec la présente stratégie, il pose les jalons nécessaires et apporte sa contribution à un développement durable de la société de la connaissance. Il s'agit aussi de répondre de manière adéquate aux risques liés à l'utilisation des TIC dans les domaines les plus divers. Le Conseil fédéral est conscient que la transformation numérique des structures existantes nécessite une évolution des mentalités à tous les niveaux et que certaines formes traditionnelles de la société et de l'économie sont remises en question.

2.3 Organiser les processus de transformation en réseau

Pour relever avec succès les défis liés au changement de structures, une approche en réseau, transversale et interdisciplinaire est nécessaire. A cet égard, la Suisse possède de nombreux atouts, entre autres grâce à ses processus de démocratie directe caractérisés par le pragmatisme, la multiculturalité

et la disposition au dialogue et au consensus. Les conditions sont réunies pour l'instauration d'un dialogue national permanent sur la numérisation, ouvert à tous les acteurs. La Confédération lance ce dialogue en assumant une fonction d'animateur.

3 Objectifs principaux

Avec travers sa Stratégie "Suisse numérique", le Conseil fédéral veut atteindre les objectifs principaux suivants:

- **Innovation, croissance et prospérité dans le monde numérique**: La Suisse renforce sa position en tant qu'économie novatrice. Elle profite pleinement des opportunités de la numérisation et se dote des bases nécessaires. Les technologies de l'information et de la communication apportent un élan d'innovation, permettent la création de valeurs et la croissance économique, et contribue à assurer la prospérité du pays.
- **Egalité des chances et participation de tous**: Tous les habitants de Suisse peuvent accéder de manière égale, avantageuse, libre et non discriminatoire, à une infrastructure de réseau de qualité ainsi qu'à des contenus, des services et des applications innovants. Ils savent utiliser les TIC de manière compétente, sûr et responsable. Les TIC ouvrent la voie à de nouvelles formes de communication, tout en favorisant la formation politique de l'opinion et la participation de tous à une société démocratique et informée.
- **Transparence et sécurité**: La Suisse est reconnue comme un pôle TIC et une place internationale sûre pour le stockage des données. Elle dispose d'une politique en matière de données qui tient compte des intérêts et des valeurs de la Suisse dans le domaine numérique et les préserve aux niveaux régional et international. Les personnes vivant en Suisse peuvent se mouvoir dans le monde virtuel aussi sûrement que dans le monde réel. Ils sont pleinement en mesure d'exercer leur libre choix en matière d'information.
- **Contribution au développement durable**: La Suisse exploite les opportunités qu'offrent les TIC pour faire face aux défis des décennies futures en matière de développement durable. La numérisation et le réseautage favorisent les objectifs climatiques et énergétiques soutiennent la poursuite des buts de la Suisse.

4 Champs d'action et objectifs de la Stratégie "Suisse numérique"

4.1 Economie numérique

4.1.1 La Suisse dispose de bonnes conditions générales permettant à la numérisation de contribuer à assurer et à accroître la prospérité du pays

En tant qu'économie novatrice, la Suisse utilise la numérisation comme un moteur de développement et d'innovation. Les progrès techniques rapides dans les TIC, les nouveaux modèles d'affaires, l'importance croissante des données ou les développements récents – par exemple l'internet des objets – sont des catalyseurs potentiels de croissance économique et d'innovation. La Confédération crée des conditions générales propices permettant d'utiliser au mieux le potentiel offert par la numérisation. Il convient de développer et de renforcer les points forts de la Suisse, notamment un marché du travail flexible, l'excellence de la formation et de la recherche ou encore des infrastructures de haut niveau. Le vivier diversifié de start-ups, qui lancent rapidement des innovations sur le marché, joue ici aussi un rôle majeur. Les conséquences de la numérisation et de l'automatisation dans certaines branches sont observées et analysées de manière à évaluer si une intervention de l'Etat s'avère nécessaire. Une attention particulière doit notamment être accordée aux questions de politique de concurrence, aux questions réglementaires et aux effets sur le marché du travail. Face aux développements dans d'autres espaces économiques, notamment le marché unique numérique de l'UE, il s'agit de garder un œil attentif sur la situation de la Suisse en tant que pays tiers.

Documents stratégiques:

- Rapport "Principes pour une nouvelle politique de croissance" de janvier 2014
- Message FRI 2017-2020

4.1.2 L'économie participative peut se déployer avec succès et ses défis sont reconnus

L'internet donne l'opportunité à chacun de fournir avec succès des prestations. Il peut s'agir de services de transport assurés par des particuliers à travers un réseau informatique ou de la réalisation d'innovations *via* des plateformes de financement participatif. Des acteurs établis sur le marché peuvent être confrontés à certains défis liés à l'évolution technologique et à une meilleure coordination de l'offre et de la demande sur les plateformes de l'internet. En règle générale, le partage des ressources entraîne une utilisation plus efficace de ces dernières et une intensification de la concurrence, ce qui peut se révéler utile d'un point de vue économique et environnemental. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue les acteurs les plus faibles. Pour que l'économie participative se développe en Suisse et profite pleinement à la population, il convient d'observer l'évolution du marché, d'anticiper les défis et de répondre à temps aux questions qui pourraient se poser en matière réglementaire.

4.2 Données et contenus numériques

4.2.1 La Suisse dispose d'une politique des données cohérente et tournée vers l'avenir

Avec l'utilisation croissante des TIC partout dans le monde, les stocks de données liées à des personnes ou à des objets augmentent de manière exponentielle. Un grand nombre d'acteurs différents sont impliqués dans cette évolution. Le potentiel social et économique, mais aussi les défis qui en découlent – notamment dans le domaine de la sécurité – sont énormes. L'accès aux données et aux contenus numériques ainsi que le traitement et la sécurité des données devraient faire l'objet d'une coordination nationale, voire internationale, en matière réglementaire.

Documents stratégiques:

- Décisions du CE du 3 décembre 2013 et du CN du 13 mars 2014 concernant l'instauration de la commission pour l'avenir du traitement et de la sécurité des données

4.2.2 La Suisse dispose d'une infrastructure nationale des données

Une bonne gouvernance des données exige la mise à disposition des données en tant que ressources d'infrastructure, en vue d'une utilisation libre. La création d'une infrastructure nationale des données, sur le modèle de l'infrastructure de données géographiques, a pour objectif de favoriser le principe de l'ouverture des données (open data) dans l'ensemble de l'administration, dans la recherche et, en partie aussi, dans l'économie privée. A cet égard, il s'agit de déterminer comment traiter à l'avenir les données des entreprises liées à l'Etat. En tant que garant du service public, la Confédération doit faire figure de partenaire incontournable et fiable et s'engager pour un écosystème d'information socialement équitable. Une infrastructure nationale des données peut stimuler la création de nouvelles activités économiques et de nouveaux modèles d'affaires, et représente une chance pour l'économie suisse. Elle permet aussi de tirer de nouveaux enseignements pour la recherche et la société.

Documents stratégiques:

- Stratégie en matière de libre accès aux données publiques en Suisse 2014 - 2018

4.2.3 L'accès aux contenus numériques est amélioré

Les contenus numériques comptent parmi les principaux moteurs de croissance de l'économie numérique. Les dépenses consacrées aux divertissements et aux médias numériques vont augmenter ces prochaines années. Les consommateurs veulent pouvoir accéder partout, sur leurs appareils mobiles,

aux contenus qu'ils ont achetés. Or, cette exigence se heurte aux barrières que pose la portabilité transfrontalière de contenus protégés par le droit d'auteur en Europe et dans le monde. Il convient de mettre en place un cadre juridique permettant aux consommateurs d'utiliser librement les contenus numériques en Suisse, tout en tenant compte des droits de propriété et d'auteur.

4.2.4 Les personnes vivant en Suisse peuvent exercer un contrôle sur leurs propres données

Il faut revoir les règles en matière de protection des données afin de faire appliquer le droit fondamental au libre choix en matière d'information et de combattre les abus et les disparités de traitement. Il convient de créer, en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés, des mécanismes et des services qui permettent aux particuliers d'exercer un contrôle maximal sur leurs données personnelles et techniques, et donc de décider s'ils acceptent de les mettre à disposition de tiers ou en empêcher la réutilisation. Dans ce domaine aussi, la coopération entre les Etats et un cadre réglementaire international sont essentiels.

Documents stratégiques:

- Rapport du groupe d'accompagnement d'octobre 2014 relatif à la révision de la loi sur la protection des données

4.3 Infrastructures et environnement

4.3.1 D'ici 2020, le très haut débit est disponible dans toutes les communes de Suisse

Une infrastructure de réseau à très haut débit fiable, avantageuse et concurrentielle au niveau international est indispensable au développement de modes de vie, de formes de travail, de prestations et de produits novateurs. Parallèlement, l'évolution technologique se traduit par la mise sur le marché d'appareils toujours plus performants, par des applications et des services innovants, et donc par des exigences toujours plus élevées de la part des utilisateurs. Ces derniers considèrent notamment comme normale que les services mobiles à large bande soient disponibles en permanence. Le développement de la téléphonie mobile et de raccordements à large bande robustes nécessite donc de nouvelles ressources en fréquences. S'agissant de la disponibilité et de l'utilisation des raccordements à large bande, la Suisse se place dans le peloton de tête au niveau international (soit dans les cinq premières places du classement de l'OCDE). L'extension du réseau est avant tout dictée par les forces du marché. Sa dynamique est assurée par la mise à disposition de ressources et de fréquences, et par l'adaptation des outils réglementaires existants.

Documents stratégiques:

- Rapport 2014 sur les télécommunications
- Résultats de la Conférence mondiale des radiocommunications 2015

4.3.2 Des services logistiques novateurs pour le commerce en ligne sont mis à disposition

Les prestataires de services de livraison sont des acteurs essentiels au bon fonctionnement du commerce en ligne national et transfrontalier, tant pour les commerçants que pour les consommateurs. Acheminer efficacement et en toute transparence, jusqu'au consommateur, les marchandises commandées en ligne permet d'accroître l'attractivité du commerce en ligne. Les prestataires de services de livraison sont donc appelés à développer des solutions innovantes et peu coûteuses. Les consommateurs, de leur côté, accordent une grande importance à la transparence sur les options de livraison et sur les prix, ainsi qu'à la traçabilité des livraisons. Pour promouvoir le commerce en ligne, il est indispensable d'améliorer encore ces deux aspects. En outre, un assouplissement des restrictions commerciales peut exercer une influence positive sur le commerce en ligne transfrontalier, notamment avec les pays de l'UE.

4.3.3 La mobilité en Suisse est intelligente, interconnectée et au service de l'homme

Les TIC permettent de mieux exploiter les capacités d'infrastructure et les moyens de transport existants en Suisse et d'améliorer l'interaction entre les différents modes de transport. Elles peuvent, si nécessaire, mettre les usagers en réseau avec une infrastructure et des moyens de transport, et leur fournir des informations. Un système de gestion du trafic intermodal exploité de façon optimale et complété par des services d'information adaptés permet de couvrir les besoins en mobilité de la population, de garantir une desserte adéquate du pays, de préserver l'environnement et de réduire la consommation d'énergie ainsi que les émissions de CO2. Le développement de nouveaux services innovants facilite aussi la vie des voyageurs.

Documents stratégiques:

- Concept ITS-CH transport terrestre 2015/30

4.3.4 Des technologies innovantes sont utilisées pour l'approvisionnement énergétique du futur

La Suisse considère que les avantages de la numérisation peuvent contribuer à améliorer l'efficience énergétique et des ressources. Elle exploite activement les possibilités. Elle encourage des solutions innovantes en utilisant les TIC comme élément central des processus énergétiques intelligents dans de nombreux domaines (réseaux, mobilité, industrie, bâtiments, etc.). L'utilisation des TIC permet de mieux contrôler et optimiser l'utilisation d'énergie et de ressources. Les utilisateurs finaux peuvent jouer un rôle actif dans le système énergétique. Les gains en efficacité escomptés peuvent donner lieu à des économies sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Les réseaux intelligents (*smart grids*) et l'énergie intelligente (*smart energy*) constituent l'avenir énergétique. Ils contribuent à gérer efficacement les défis futurs et à utiliser les synergies entre les différents systèmes énergétiques. La numérisation permet en particulier d'assurer l'intégration croissante d'énergies renouvelables dans les réseaux électriques et de créer de nouveaux marchés et services dans le domaine de l'énergie.

Documents stratégiques:

- Stratégie pour le développement durable
- Feuille de route suisse pour un réseau intelligent

4.3.5 La gestion du cycle de vie des TIC est optimisée

L'importance croissante des TIC dans notre société a des conséquences directes sur notre environnement. Il est donc nécessaire de bien prendre en compte les conséquences environnementales des TIC durant tout leur cycle de vie – depuis l'exploitation des matières premières et des métaux rares jusqu'à la fin de vie des produits.

Le recours à des ressources (métaux, plastiques, etc.) préservant l'environnement lors de l'exploitation et de la production, de même qu'une utilisation efficiente, sont encouragés, afin de limiter les effets sur l'environnement. A la fin du cycle de vie des TIC, les déchets font l'objet d'une valorisation optimale grâce au recyclage.

4.4 Cyberadministration et cybersanté

4.4.1 Un système simple et sécurisé de gestion de l'identité est disponible dans toute la Suisse

Les systèmes informatiques de l'administration publique et du secteur de la santé doivent être protégés, de façon à limiter l'accès au système aux personnes autorisées et à empêcher toute intrusion. La gestion des utilisateurs et de la sécurité est complexe; les utilisateurs doivent s'enregistrer séparément auprès de toutes les organisations avec lesquelles ils communiquent par voie électronique et les droits d'accès doivent être définis. Les données d'accès ne sont valables que pour une seule organisation.

Sur la base de normes internationales, il s'agit d'élaborer une solution numérique de certification d'identités simple, sécurisée et sans barrières, valable dans toute la Suisse. La solution retenue devra définir les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour que les utilisateurs puissent s'identifier et se connecter auprès d'une seule organisation, puis utiliser les prestations d'autres organisations sans porter préjudice à la sécurité de ces dernières.

Documents stratégiques:

- Stratégie suisse de cyberadministration pour l'après-2016

4.4.2 La population et l'économie peuvent effectuer leurs démarches administratives en ligne dans toute la Suisse

Dans ses activités, l'administration doit tenir compte des développements technologiques et sociaux, notamment dans l'interaction avec la population et l'économie. Des services administratifs électroniques transparents, avantageux et sécurisés apportent une plus-value à la population et à l'économie de la Suisse. Ils contribuent à l'attractivité du pôle économique et de la société. Les TIC participent à l'optimisation des processus et à la modernisation de l'administration à tous les échelons de la Confédération, et tiennent compte des besoins des Suisses de l'étranger. Le but est de promouvoir une utilisation multiple des solutions ainsi que l'utilisation d'une identité numérique sécurisée.

Documents stratégiques:

- Stratégie suisse de cyberadministration pour l'après-2016

4.4.3 Les technologies numériques soutiennent les réformes de la politique de la santé, la qualité et l'efficience du système de santé sont améliorées

Les TIC contribuent grandement à accroître la qualité des processus de traitement, la sécurité des patients et l'efficacité des prestataires de soins. Avec l'introduction du dossier électronique du patient, chaque personne en Suisse aura la possibilité de mettre à la disposition des professionnels de la santé ses données médicales partout et à tout moment. Il s'agit de développer et d'améliorer l'efficacité des services électroniques de santé, d'une part en garantissant un accès facilité et sécurisé aux données et aux documents nécessaires au traitement, d'autre part en créant des synergies entre les différents acteurs. La protection des données personnelles doit à cet égard faire l'objet d'une attention particulière. La cybersanté est un atout majeur pour faire avancer les réformes de la politique de la santé figurant à l'agenda "Santé 2020", tant au niveau de la qualité qu'au niveau des coûts. La coopération avec les organes sanitaires européens doit en outre être développée.

Documents stratégiques:

- Stratégie Cybersanté Suisse de 2007
- Stratégie "Santé2020"

4.5 Nouvelles formes de participation politique

4.5.1 Les TIC contribuent à la formation démocratique de l'opinion et de la volonté

Le paysage médiatique suisse traverse une période de profondes mutations. L'offre numérique s'est multipliée dans le domaine de la radio et de la télévision, et la presse écrite se trouve confrontée à une baisse des recettes publicitaires et des abonnements. Les jeunes se détournent des médias traditionnels pour privilégier de plus en plus l'internet. Du point de vue économique et éditorial, cette évolution place les médias devant de grands défis. Les personnes vivant en Suisse et les Suisses de l'étranger doivent continuer de pouvoir participer au débat démocratique en connaissance de cause, de se forger une opinion politique en toute indépendance et de s'orienter dans un monde toujours plus complexe. La Confédération crée les conditions générales nécessaires propices à une forme moderne d'information du public au moyen d'offres de service public.

Documents stratégiques:

- Rapport "Garantir les fonctions étatiques et démocratiques des médias" de décembre 2014
- Rapport sur le service public dans le domaine des médias (2016)

4.5.2 L'exercice des droits politiques par voie électronique est garanti

Le développement technologique ouvre la voie à de nouvelles formes de participation aux processus politiques, impliquant un changement à moyen et à long termes. Les possibilités de participation à la vie politique doivent suivre l'évolution des habitudes de vie des citoyens. Cela vaut en particulier pour les Suisses de l'étranger. Des études montrent que le vote électronique figure parmi les prestations administratives électroniques les plus demandées par les citoyens. Fin 2015, 14 cantons avaient déjà mené des essais de vote électronique. L'objectif de la Confédération et des cantons est d'introduire cette procédure partout en Suisse comme un troisième canal de vote. Il convient également de créer les conditions permettant aux personnes handicapées ou avec des restrictions liées à la vieillesse d'exercer leurs droits politiques de manière autonome et en bénéficiant de l'égalité des chances grâce à un système sans barrières. La numérisation des droits politiques doit se poursuivre en privilégiant la sécurité à la vitesse. La transparence et la fiabilité des systèmes utilisés doivent être améliorées constamment.

Documents stratégiques:

- Troisième rapport du Conseil fédéral sur le vote électronique du 14 juin 2013

4.6 Développement de la société de la connaissance

4.6.1 La Suisse est prête pour la numérisation

Pour utiliser pleinement les atouts de la numérisation, la Suisse a besoin de compétences appropriées. A cet égard, la transmission des compétences TIC joue un rôle crucial, notamment dans l'éducation. L'enjeu est de permettre à la population suisse d'utiliser activement les TIC pour participer à des processus politiques, sociaux, économiques et culturels. Parallèlement, chacun doit être apte à réagir aux dangers de l'internet.

La numérisation bouleverse le contexte de l'enseignement et de l'apprentissage. La diffusion de la connaissance, partout et à tout moment, redéfinit les processus d'apprentissage et modifie les rôles d'enseignant et d'élève. Il s'agit de tenir compte de ces changements au niveau des individus, de l'enseignement, de l'école et des autres lieux de formation, mais aussi au niveau des politiques de formation et de recherche. A chacun de ces niveaux, il convient de mettre en place les conditions générales de pilotage et d'organisation permettant d'exploiter tous les potentiels et de garantir une haute sécurité. Vu que les conséquences, les chances et les risques liés à la numérisation touchent la pratique pédagogique quotidienne, de l'école à la formation continue (en passant par la formation professionnelle et les hautes écoles), une approche coordonnée, applicable à l'ensemble du système s'impose.

Dans le cadre de leur coopération en matière de formation, la Confédération et les cantons harmonisent leurs stratégies afin d'assurer et de développer la qualité de l'intégration des TIC dans l'enseignement. Ils évaluent en particulier les défis devant lesquels la numérisation place le système éducatif, identifient les actions à mener et contribuent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation.

Documents stratégiques:

- Message FRI 2017-2020
- A partir du 1er janvier 2017 : Loi sur la coopération dans l'espace suisse de formation (LCESF)

4.6.2 De nouvelles offres de formation et de perfectionnement sont mises à disposition, la recherche et l'innovation sont renforcées

La formation et la recherche jouent un rôle primordial quand il s'agit de produire, de diffuser et d'utiliser des connaissances. Ces deux piliers soutiennent l'innovation, qui, à son tour, influence durablement le développement économique, social et culturel. Pour répondre aux besoins de notre société et de notre économie numériques et conserver la position de la Suisse en tant que pôle d'innovation et de recherche, il convient, dans le respect de la répartition des compétences et de l'autonomie des hautes écoles, de promouvoir activement les nouvelles offres de formation et de perfectionnement, mais aussi de soutenir les centres de recherche et la création de chaires dans les universités. Le but est de développer des compétences spécifiques dans l'analyse des données, l'innovation basée sur les données, l'intelligence artificielle, la robotique et l'internet des objets. L'examen des conséquences et des effets sociaux de ces technologies doit toutefois aussi faire l'objet d'une observation particulière sous la forme d'une évaluation des choix technologiques. La Suisse doit promouvoir durablement le fort potentiel d'innovation des start up et des PME. Les efforts actuels visant à réduire le manque de main d'œuvre qualifiée dans le secteur des TIC doivent se poursuivre.

Dans la société numérique, les technologies interactives et intelligentes jouent un rôle toujours plus important. Dans l'environnement personnel, elles se manifestent par exemple sous la forme de logements "intelligents", qui rendent la vie quotidienne plus sûre et plus confortable, de solutions de cyber-santé ou de télémédecine, qui nous permettent de vivre et de vieillir dans de meilleures conditions, ainsi que sous la forme de diverses solutions novatrices, qui nous assistent dans de nombreux domaines de la vie. Vu l'évolution démographique, ces technologies jouent aussi un rôle de plus en plus important chez les personnes âgées. Il est primordial que leur développement tienne compte non seulement des besoins des aînés, mais aussi des handicapés. Le but est que chaque personne soit en mesure d'accéder librement aux services TIC. Dans le cadre de la promotion de la recherche et du développement appliqués, la Confédération apporte son soutien à la mise en place de technologies d'assistance et de solutions adaptées aux besoins individuels des personnes âgées et des personnes handicapées.

Documents stratégiques:

- Message FRI 2017-2020

4.6.3 La création culturelle numérique est établie; tout le monde peut accéder au patrimoine culturel via l'internet

Actuellement, la population utilise de plus en plus les TIC pour participer à la vie culturelle. Dès lors, il convient de faciliter l'accès à la culture et au patrimoine ainsi que la diffusion et la transmission de contenus culturels par des canaux numériques. Dans cette optique, les archives, les bibliothèques et les musées sont encouragés à numériser leur patrimoine afin d'en améliorer l'accès. En plus, la Confédération soutient activement le développement, la production et la diffusion de la création culturelle numérique.

Documents stratégiques:

- Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016 à 2020
- Stratégie 2012–2019 de la Bibliothèque nationale suisse
- Objectifs stratégiques 2016-2020 du Conseil fédéral pour la Fondation Pro Helvetia

4.7 Sécurité et confiance

4.7.1 Les structures et les processus de la Confédération sont établis à long terme, afin de garantir la protection de la Suisse contre les cyberrisques

A l'ère numérique, l'Etat doit être en mesure de protéger efficacement la société et l'économie. Pour les divers domaines de responsabilité de l'Etat et de l'économie, et en particulier pour les infrastructures

critiques, il convient de définir des structures et des processus permettant de garantir la protection de la Suisse contre les cyberrisques. Vu que ces derniers revêtent un caractère international, la Suisse doit également être intégrée dans les structures et les processus européens et internationaux de coopération en matière de sécurité des réseaux et de l'information. Cette coopération implique l'évaluation de projets novateurs dans le domaine de la sécurité de l'internet, avec des adresses autonomes et des techniques de cryptage.

Documents stratégiques:

- Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC)
- Stratégie nationale pour la protection des infrastructures critiques (stratégie PIC)

4.7.2 La protection contre les risques de sécurité en ligne est étendue, notamment pour les enfants et les jeunes

Les développements technologiques et l'utilisation croissante de l'internet mobile entraînent sans cesse de nouveaux risques de sécurité dans le domaine de l'accès en ligne. La Confédération collabore avec les cantons, l'économie et les milieux scientifiques afin de mieux protéger la population, notamment les enfants et les jeunes, contre les cyberrisques. S'agissant de la protection réglementaire des jeunes et des enfants face aux médias, elle identifie les lacunes au niveau de la loi et élabore des solutions en vue d'y remédier.

Documents stratégiques:

- Rapport d'évaluation Jeunes et médias du 18 mai 2015

4.8 Positionnement de la Suisse au niveau international

4.8.1 La Suisse s'engage activement pour une cybersécurité au plan mondial

Dans le cadre de la lutte de pouvoir et d'influence qui se déroule sur le plan mondial, le cyberespace constitue une dimension supplémentaire qui, en raison de ses spécificités (anonymat, réseau planétaire, faible coût d'accès), est de plus en plus détourné à des fins hégémoniques. Comme le montrent les conflits et les crises actuels, le cyberespace sert de plus en plus à des fins de déstabilisation. La Suisse s'oppose à cette évolution en s'engageant pour un cyberespace ouvert, libre et sécurisé, basé sur des règles claires et une confiance mutuelle. Le droit international doit constituer le fondement de la réglementation dans le cyberespace. Le principe général est que les droits dont les Etats et les personnes jouissent dans le monde réel sont aussi protégés en ligne. En outre, la Suisse s'engage pour la définition de normes de bonne conduite et pour des mesures de renforcement de la confiance (notamment au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). Enfin, la Suisse participe au développement des compétences des autres Etats et acteurs dans le but d'élever le niveau général de la sécurité compte tenu des fortes interdépendances au niveau mondial.

Documents stratégiques:

- Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC)

4.8.2 La Suisse participe activement à la discussion sur l'avenir et la gouvernance de l'internet

Depuis le sommet de l'ONU sur la société de l'information (SMSI) en 2003-2005, la gouvernance de l'internet, soit la fixation de règles du jeu pour l'utilisation et le développement de l'internet, fait l'objet d'intenses débats politiques dans de nombreuses organisations internationales, notamment dans le cadre du Forum sur la gouvernance de l'internet (IGF) et de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN). Plusieurs thèmes prioritaires y sont traités, entre autres la stabilité et la disponibilité de l'internet, la réduction de la fracture numérique entre les pays industriels, en transition et en développement. L'agenda vise aussi à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à donner aux personnes handicapées la possibilité de participer à la société de l'information. La gouvernance de

l'internet, qui s'articule autour des principes de l'Etat de droit, des droits de l'homme et de la participation démocratique, doit permettre à toutes les parties prenantes, pays et régions du monde de s'exprimer. En même temps, elle ne doit pas entraver le développement innovant de l'internet. Depuis le début du processus SMSI, la Suisse joue un rôle moteur dans ces domaines; elle promeut l'intégration des valeurs démocratiques suisses et la participation de tous les acteurs concernés dans la gouvernance de l'internet.

Documents stratégiques:

- Documents finals du SMSI 2003 et 2005
- WSIS+10 Outcome Documents

4.8.3 Les ressources internet sont utilisées au profit de la Suisse

La Suisse exploite le potentiel économique et social que recèle le système des noms de domaine internet. La Confédération veille à ce qu'en Suisse, l'accès des acteurs économiques et sociaux aux ressources limitées de l'internet – comme les éléments d'adressage – soit suffisamment assuré et que ces ressources puissent être utilisées au profit du pays et de son excellent positionnement dans l'espace virtuel. Sont concernés aussi bien le domaine de premier niveau national « .ch » (country code Top Level Domain ccTLD) que le domaine de premier niveau générique « .swiss » (generic Top Level Domain gTLD), dont la gestion est déléguée à la Confédération.

Documents stratégiques:

- Stratégie de la Confédération en matière de gestion des noms de domaine internet

4.8.4 Un développement durable mondial au moyen des TIC est garanti

Ces dernières années, le rôle des TIC en tant que ressource critique pour le développement durable dans tous les domaines de la vie (économie, social, culturel, politique) n'a cessé de gagner en importance partout dans le monde, en particulier dans les pays en développement. Un accès limité aux infrastructures, aux services et aux contenus accentue les inégalités existantes et en crée de nouvelles. Les TIC peuvent contribuer à réduire ces écarts. La Suisse s'engage pour un accès équitable de toute la population mondiale à l'internet, pour la lutte contre la pauvreté au moyen des TIC ainsi que pour la mise en adéquation des résultats du SMSI avec les objectifs de l'ONU en matière de développement durable. Ce processus doit aussi permettre de renforcer les compétences nécessaires de tous les acteurs œuvrant dans le domaine des TIC (*capacity building*), afin d'utiliser pleinement leur potentiel dans le cadre d'une aide au développement efficace.

Documents stratégiques:

- Documents finals du SMSI 2003 et 2005
- WSIS+10 Outcome Documents
- Global Forum on Cyber Expertise
- UNO Sustainable Development Goals
- WEF Future of the Internet Initiative

4.8.5 La Suisse saisit les opportunités qui s'offrent à elle dans le cadre de l'espace économique virtuel international

En 2015, l'UE a adopté sa stratégie pour un marché unique numérique (Digital Single Market), qui couvre trois champs politiques: un meilleur accès aux produits et services numériques, des conditions optimales pour les réseaux et les prestations numériques et l'économie numérique en tant que moteur de croissance. Elle complète ainsi les mesures déjà en cours en vue de la création d'un marché unique des télécommunications et d'un espace économique numérique européen. Il s'agit pour la Suisse de

poursuivre le dialogue avec l'UE et de coordonner les activités au niveau national, dans le but de tirer profit du marché unique numérique et d'éviter les risques d'exclusion.

Documents stratégiques:

- Stratégie pour le marché unique numérique en Europe

5 Mise en œuvre de la stratégie

La stratégie est mise en œuvre par les départements et les services de la Confédération, en collaboration avec tous les acteurs de l'économie, des milieux scientifiques et de la société. Toutes les mesures prises par les départements et les services de la Confédération pour mettre en œuvre la Stratégie "Suisse numérique" sont regroupées dans un plan d'action. Celui-ci est mis à jour annuellement.

Responsable de l'organisation du Dialogue "Suisse numérique", le DETEC se charge de piloter la coordination des mesures de mise en œuvre à l'intérieur de la Confédération et le développement de la stratégie. Les travaux sont réalisés dans le cadre d'un groupe de coordination de la Confédération.

La Direction opérationnelle Société de l'information (GIG), qui fait partie de l'OFCOM, soutient le groupe de coordination au niveau de l'organisation et du contenu.

Dans le cadre du Dialogue, la Stratégie et le plan d'action sont développés et soumis au Conseil fédéral après deux ans pour approbation.

6 Développement de la Stratégie dans le cadre du Dialogue "Suisse numérique"

Pour développer la Stratégie "Suisse numérique", il faut rassembler les forces créatives et novatrices de Suisse. Toutes les parties prenantes sont mises en réseau, et l'administration collabore avec l'économie, la société civile et les milieux scientifiques à tous les échelons institutionnels de la Confédération.

Le Conseil fédéral lance donc, avec l'adoption de la présente stratégie, un Dialogue "Suisse numérique".

6.1 Objectifs du Dialogue "Suisse numérique"

6.1.1 Faire prendre conscience de la nécessité d'un engagement commun en faveur de la Suisse numérique

Grâce au Dialogue, tous les acteurs prennent conscience de la nécessité d'agir de concert pour un développement ciblé de la société de l'information et de la connaissance en Suisse, qui soit en conformité avec les valeurs et les besoins de la population, de l'économie et des milieux scientifiques.

6.1.2 Faire collaborer tous les acteurs et créer des synergies

Le processus du Dialogue s'étend sur deux ans. Cette durée permet une mise en œuvre continue de la Stratégie "Suisse numérique", un réseautage des acteurs, un meilleur échange des informations sur les projets en cours et une identification commune des interfaces et thèmes transversaux importants. Par ailleurs, il convient d'encourager la collaboration entre les acteurs internes et externes à la Confédération dans le domaine de la mise en œuvre de la stratégie, notamment pour mieux exploiter les synergies.

6.1.3 Analyser en commun la mise en œuvre de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie doit être analysée régulièrement sous l'angle de la plus-value réelle pour la population et l'économie du point de vue des utilisateurs. Une information transparente sur les succès et les échecs permet de tirer des enseignements quant à la poursuite des objectifs de la stratégie. Lors de la conférence nationale, qui se tiendra tous les deux ans, des projets phares choisis sont en outre présentés pour qu'ils en inspirent d'autres dans d'autres domaines (effet multiplicateur).

6.1.4 Identifier les nouvelles mesures à prendre

Durant les deux ans du processus il s'agit d'identifier les principales tendances pour la Suisse ainsi que les secteurs où la Confédération doit intervenir. Dans la mesure du possible, le processus utilise les plateformes et les organes existants. Les intérêts de l'économie, des milieux scientifiques et de la société civile sont pris en compte dans le cadre de ces activités. Les résultats des travaux d'évaluation sont présentés lors de la conférence nationale.

6.2 Processus du Dialogue

Placé sous la houlette du DETEC, le Dialogue "Suisse numérique" associe tous les acteurs compétents et intéressés. Il aboutit à une conférence nationale sur des thèmes choisis de la société de l'information, au cours de laquelle sont présentés les résultats des travaux aboutis de mise en œuvre et d'évaluation de la stratégie ainsi que les nouvelles tendances de la société de l'information. Les acteurs suisses peuvent également faire part de leurs demandes dans le cadre de discussions. Enfin, la Confédération y examine, en collaboration avec les acteurs externes intéressés, les nouvelles mesures à prendre pour le développement de la Stratégie "Suisse numérique" du Conseil fédéral.

6.3 Financement du processus

Les départements et services fédéraux impliqués financent leur participation au Dialogue "Suisse numérique" dans le cadre de leur budget ordinaire.

Annexe 2 - Plan d'action "Suisse numérique"

1 Plan d'action Stratégie "Suisse numérique"

Le plan d'action fait partie intégrante de la Stratégie "Suisse numérique". Il comprend les mesures que l'administration fédérale met en œuvre comme apport concret à la mise en œuvre de la stratégie. Le plan d'action est régulièrement mis à jour par la Direction opérationnelle société de l'information, en tenant compte de l'évolution des tendances dans le domaine des TIC[109], des nouveaux thèmes transversaux et des réflexions et résultats issus du Dialogue "Suisse numérique".

1.1 Economie numérique

Objectifs stratégiques	Mesures	Resp. / type / délai
Fondements de l'économie numérique / Économie participative	Rédaction d'un rapport sur les conditions générales relatives à l'économie numérique	Resp.: DEFR (SECO) Limité dans le temps Jusqu'à fin 2016

1.2 Données et contenus numériques

Objectifs stratégiques	Mesures	Resp. / type / délai
Politique en matière de données cohérente et tournée vers l'avenir	Elaboration d'un état des lieux de la politique en matière de données à la Confédération à l'intention de la Conférence des secrétaires généraux	Resp.: DETEC (OFCOM) Limité dans le temps Jusqu'à mi-2016
	Eventuelle mise en œuvre législative des recommandations de la commission d'experts pour l'avenir du traitement et de la sécurité des données (13.3841 Mo Rechsteiner)	Resp.: DFJP (OFJ) Limité de 2017 à 2020
Infrastructure nationale des données	Développement de la stratégie OGD sous forme d'une stratégie de données pour le gouvernement et l'administration. Il convient d'envisager, au cas par cas, une adaptation des bases juridiques et d'élaborer des lignes directrices en matière de gouvernance.	Resp.: DFI (AFS) Limité dans le temps Jusqu'à fin 2018
	Accès en ligne aux archives de la Confédération et mise en place d'une infrastructure de numérisation	Resp.: DFI (AFS) Limité dans le temps Jusqu'à fin 2019

[109] Cf. liste des abréviations en annexe 8

Objectifs stratégiques	Mesures	Resp. / type / délai
Accès aux contenus numériques	La Suisse suit les propositions législatives menées dans l'UE en vue de l'harmonisation des systèmes nationaux de droits d'auteur; dans les relations Suisse/UE, elle s'engage en faveur d'une portabilité transfrontalière des contenus acquis légalement par les utilisateurs.	Resp.: DFJP (IPI) Tâche permanente
Contrôle sur les données propres	Dans le cadre de la révision en cours de la loi fédérale sur la protection des données (LPD): examiner les possibilités d'appliquer le droit fondamental des utilisateurs de TIC à l'autodétermination en matière d'information, c'est-à-dire améliorer la transparence et le contrôle des données propres par les utilisateurs de TIC, et renforcer les organes de contrôle.	Resp.: DFJP (OFJ) Limité dans le temps Jusqu'à fin 2018

1.3 Infrastructures et environnement

Objectifs stratégiques	Mesures	Resp. / type / délai
Très haut débit dans toutes les communes de Suisse : dynamisation du marché	Révision de la LTC (1ère étape): Réalisation de la consultation sur le premier volet de la révision	Resp.: DETEC (OFCOM) Limité dans le temps Jusqu'à fin 2016
	Révision de la LTC (2e étape): Elaboration d'une note de discussion sur le deuxième volet de la révision à l'intention du Conseil fédéral	Resp.: DETEC (OFCOM) Limité dans le temps Jusqu'à mi 2018
	Mise à disposition et octroi de nouvelles fréquences de téléphonie mobile par la Commission fédérale de la communication (ComCom)	Resp.; DETEC (OFCOM) et ComCom Limité dans le temps Jusqu'à fin 2018

Objectifs stratégiques	Mesures	Resp. / type / délai
Services logistiques novateurs pour le commerce en ligne	Lancement d'un dialogue entre les prestataires de services de livraison et les entreprises de vente par correspondance	Resp.: DETEC (OFCOM) Limité dans le temps Jusqu'à fin 2017
	Vérification et simplification des conditions générales dans le domaine douanier	Resp.: DFF (AFD) Tâche permanente
Approvisionnement énergétique du futur	Lancement de la campagne de sensibilisation "Centres de données et efficacité énergétique"	Resp.: DETEC (OFEN) Tâche permanente jusqu'en 2017
Mobilité intelligente, interconnectée et au service de l'être humain	Mise en place d'une gestion du trafic intermodale et interconnectée (y compris la conduite automatisée) à l'aide des TIC	Resp. : DETEC (OFROU) Tâche permanente

1.4 Cyberadministration et cybersanté

Objectifs stratégiques	Mesures	Resp. / type / délai
Système sécurisé et convivial de gestion de l'identité	Développement d'un prototype de gestion univoque de l'identité (fédération suisse d'identités)	Resp.: DEFR (SECO) Limité dans le temps Jusqu'à fin 2016
	Intégration dans le système de gestion univoque de l'identité "fédération suisse d'identités" des applications provenant des cantons et des communes et, si nécessaire, du secteur de la santé afin de vérifier l'aptitude d'un système productif	Resp.: DEFR (SECO) et DFI (OFSP) et utilisateurs pilotes Limité dans le temps Jusqu'à fin 2018
	Elaboration d'un concept et d'un projet d'actes législatifs comprenant la rédaction d'un message sur des systèmes eID reconnus à l'échelle nationale et eurocompatibles	Resp.: DFJP (fedpol et OFJ) Limité dans le temps Jusqu'en 2018
	Elaboration et première réalisation d'un concept relatif à la diffusion prospective de systèmes eID reconnus à l'échelle nationale dans les administrations fédérales, cantonales et communales ainsi que chez des tiers participant à l'écosystème eID (selon ACF du 13 janvier 2016 sur la	Resp. DEFR: (SECO) avec DFJP (fedpol) Limité dans le temps Jusqu'en 2020

Objectifs stratégiques	Mesures	Resp. / type / délai
	note de discussion du DFJP "Staatlich anerkannte eID-Systeme, Vorentscheide und weiteres Vorgehen")	
Démarches administratives numériques pour la population et l'économie	Mise en œuvre et développement de la stratégie suisse de cyberadministration	Resp.: DFF (dir. opérationnelle E-Government) Tâche permanente
	Mise en œuvre du plan d'action eAccessibility 2015-2017	Resp.: DFI (BFEH), en collaboration avec tous les départements et avec la Chancellerie fédérale Limité dans le temps Jusqu'à fin 2017
Services électroniques de santé	Actualisation de la Stratégie Cybersanté Suisse de 2007	Resp.: DFI (OFSP) Limité dans le temps Jusqu'à fin 2017
	Participation aux initiatives eHealth Joint Action et Connecting Europe Facility (CEF) de l'UE	Resp.: DFI (OFSP) Limité dans le temps Jusqu'à fin 2017

1.5 Nouvelles formes de participation politique

Objectifs stratégiques	Mesures	Resp. / type / délai
Formation démocratique de l'opinion et de la volonté dans l'environnement numérique	Soutien à la numérisation de la diffusion radio, en application de l'accord DigiMig conclu par la branche de la radio	Resp.: DETEC (OFCOM) Tâche permanente
	Mise en œuvre des résultats du débat parlementaire relatif au postulat 14.3298 concernant le service public dans le domaine des médias	Resp.: DETEC (OFCOM) Limité dans le temps Jusqu'en 2016
Exercice des droits politiques par voie électronique	Introduction de la procédure de consultation électronique dans l'administration fédérale	Resp.: ChF Limité dans le temps Jusqu'à fin 2017
	Développement du projet "Vote électronique"	Resp.: ChF et cantons Tâche permanente

1.6 Développement de la société de la connaissance

Objectifs stratégiques	Mesures	Resp. / type / délai
La Suisse prête pour la numérisation	Dans le cadre de la coopération en matière de formation, la Confédération et les cantons coordonnent leurs stratégies d'intégration des TIC dans le système éducatif. La Confédération contribue à créer des conditions qui - permettent de suivre attentivement l'évolution de la numérisation dans le secteur de la formation et d'élaborer les bases servant à définir les mesures à prendre au niveau national; - encouragent la collaboration par des réseaux institutionnels et spécialisés et renforcent le dialogue entre les différentes parties prenantes, dans le but de formuler des propositions de mesures et de solutions pour toute la Suisse, destinées aux responsables de la politique éducative.	Resp.: DEFR (SEFRI) et cantons Tâche permanente
Nouvelles offres de formation et de perfectionnement et renforcement de la recherche et de l'innovation	Dans le cadre de l'encouragement à l'innovation par les TIC, la Confédération soutient et accélère les processus d'innovation en mettant en relation des entreprises avec des instituts de recherche à travers des projets d'innovation, selon une approche "ascendante". Le but est de mieux exploiter le potentiel d'innovation des PME. En même temps, les projets contribuent à la formation pratique de la relève scientifique. Il s'agit également d'encourager la création et le développement d'entreprises dans le domaine de la science ainsi que de promouvoir la valorisation de la connaissance et le transfert des connaissances et des technologies entre les hautes écoles, l'économie et la société.	Resp.: DEFR (SEFRI) et CTI Tâche permanente
	Dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation, la Confédération encourage à travers le programme européen "Active and Assisted Living" (AAL) le développement de solutions techniques permettant aux personnes âgées et aux personnes handicapées de vivre en toute autonomie, tout en améliorant leurs compétences numériques.	Resp.: DEFR (SEFRI) Tâche permanente
	Poursuite stratégique de la collaboration et de la mise en réseau internationales au niveau européen ainsi qu'avec des pays émergents non européens	Resp.: DEFR et CTI Tâche permanente

Objectifs stratégiques	Mesures	Resp. / type / délai
	Thème prioritaire "big data et sciences numériques" du domaine des EPF	Resp.: DEFR (SEFRI) Tâche permanente
	Programme de recherche national "big data" du Fonds national suisse	Resp.: DEFR (SEFRI) Limité dans le temps 2017-2020
Accès électronique de tous au patrimoine culturel et création culturelle numérique	Développement de l'accès électronique au patrimoine culturel audiovisuel et imprimé de la Suisse; soutien de l'archivage à long terme des biens culturels (p. ex. fonds de films) en formats numériques; soutien de publications en formats numériques dans le cadre de la promotion de la lecture et de la littérature	Resp.: DFI (OFC et BN) Tâche permanente
	Développement d'un archivage multi-tenant et multi-entité pour la conservation des fonds analogiques à l'origine puis numérisés – ou numériques à l'origine – de la Bibliothèque nationale (collection générale), des Archives littéraires suisses et de la Phonothèque nationale suisse	Resp.: DFI (BN; Archives littéraires suisses; Phonothèque nationale suisse; cas échéant autres partenaires) Limité dans le temps Jusqu'en 2020
	Introduction d'un programme de soutien coordonné pour le design et les médias numériques interactifs (applications mobiles, jeux sur ordinateur, etc.)	Resp.: DFI (OFC et Pro Helvetia) Limité dans le temps Jusqu'en 2020
	Accès en ligne aux archives de la Confédération et mise en place d'une infrastructure de numérisation	Resp.: DFI (AFS)

1.7 Sécurité et confiance

Objectifs stratégiques	Mesures	Resp. / type / délai
Protection des structures et des processus de la Confédération contre les cyberrisques	Réalisation d'une analyse d'impact de la stratégie SNPC, y compris examen des aspects relevant de la collaboration internationale (notamment avec l'UE dans le domaine de la sécurité des réseaux et de l'information)	Resp.: DFF (MELANI) Limité dans le temps Jusqu'à fin 2016

Objectifs stratégiques	Mesures	Resp. / type / délai
Traitement et sécurité des données	Questions à examiner dans le cadre des travaux du groupe d'experts sur la sécurité et le traitement des données: - Comment évaluer l'état actuel du traitement des données d'un point de vue technologique et politique? - Quelles sont les conséquences pour la société, l'économie et l'Etat en Suisse? - Quelle est la pertinence du cadre juridique actuel?	Resp.: DFF (groupe d'experts sur la sécurité et le traitement des données) Limité dans le temps Jusqu'à mi 2018
Protection de la jeunesse	Révision de la LTC, y compris des dispositions sur la protection de la jeunesse: lancement de la consultation	Resp.: DETEC (OFCOM) Limité dans le temps Jusqu'à fin 2016
	Dans le cadre de la révision en cours de la loi sur la protection des données (LPD): Examen des possibilités de protection de la sphère privée des utilisateurs de TIC, notamment des enfants et des jeunes.	Resp.: EJPD (OFJ) Limité dans le temps Jusqu'à fin 2016
	Examiner dans quelle mesure une réglementation fédérale des indications de l'âge minimum autorisé ainsi que des restrictions d'accès et de vente (sur la base de l'art. 95, al. 1, Cst.) est judicieuse et quelle forme elle devrait prendre. FF: DFI (OFAS) limité à l'été 2016	Resp. : DFI (OFAS) Limité dans le temps Jusqu'à l'été 2016

1.8 Positionnement de la Suisse au niveau international

Objectifs stratégiques	Mesures	Resp. / type / délai
Cybersécurité dans le monde et gouvernance de l'internet	Promotion d'un cadre juridique à l'échelle mondiale, instauration de la confiance et renforcement des capacités pour un cyberespace sûr	Resp.: DFAE Tâche permanente
	Soutien à la Geneva Internet Platform (GIP) en vue de renforcer Genève en tant que place internationale de premier plan pour la transmission des connaissances et des compétences, également dans les domaines de la cybersécurité et de la gouvernance de l'internet	Resp.: DFAE et DETEC (OFCOM) Limité dans le temps 2016-2020
	Présidence suisse du comité consultatif gouvernemental (GAC) de l'ICANN	Resp.: DETEC (OFCOM) Tâche permanente

Objectifs stratégiques	Mesures	Resp. / type / délai
	Dans le cadre des travaux de suivi de la rencontre de haut niveau SMSI+10 de l'Assemblée générale de l'ONU en 2015, coordination et représentation active de la position de la Suisse dans les organisations importantes, notamment UNGA, UN IGF, UN CSTD, ICANN, UIT, UNESCO (travaux de suivi du SMSI), Conseil de l'Europe, OCDE et EuroDIG	Resp.: DETEC (OFCOM), en coll. avec DFAE et en échange avec d'autres offices fédéraux ainsi que l'économie et la société civile Tâche permanente
Utilisation des ressources internet critiques	Elaboration et mise en œuvre du concept d'utilisation du domaine « .swiss » par le Conseil fédéral et l'administration fédérale	Resp: ChF, en coll. avec DETEC, DFF et DDPS; Limité dans le temps Jusqu'à mi 2016 (concept), travaux de suivi selon décision du CF
Développement global durable grâce aux TIC	La DDC et le SECO intègrent l'utilisation des TIC dans leurs activités lorsque ceux-ci permettent d'atteindre plus rapidement les objectifs fixés, notamment le soutien aux processus démocratiques et l'accès à l'information	Resp.: DFAE (DDC) et DEFR (SECO) Tâche permanente
	Collaboration avec le Forum économique mondial et soutien au projet "Future of Internet Initiative"	Resp.: DETEC (OFCOM) Limité dans le temps Jusqu'en 2017
Utilisation des opportunités offertes par l'espace économique international virtuel	Coordination des contacts de l'administration fédérale avec l'UE dans le domaine du marché intérieur numérique (*Digital Single Market*)	Resp.: DETEC (OFCOM), en collaboration avec le DFAE, le DEFR et le DFF Tâche permanente
	Représentation des intérêts de la Suisse en lien avec le marché intérieur numérique de l'UE	Resp.: DFAE (DEA), en collaboration avec le DEFR et le DETEC Tâche permanente
	Conclusion d'un nouvel accord bilatéral sur l'échange de données avec les Etats-Unis ("Privacy Shield", qui fait suite à l'accord relatif à la sphère de sécurité "Safe Harbor"	Resp.: DEFR (SECO) en coll. avec DFJP (OFJ) et DFAE Limité dans le temps Jusqu'en 2018

1.9 Collaboration en réseau et Dialogue "Suisse numérique" 2016-2017

Objectifs stratégiques	Mesures du	Resp. / type / délai
Lancement et encadrement du Dialogue "Suisse numérique"	Organisation et suivi processus de dialogue, y compris de la conférence nationale en 2017	Resp.: DETEC (OFCOM) Limité dans le temps 2016 - 2017

Annexe 3 - Concept Dialogue pour une "Suisse numérique"

1 Contexte

Le Conseil fédéral entend participer activement à l'avenir de la société de l'information en Suisse. En développant périodiquement sa Stratégie "Suisse numérique", il exprime sa volonté de faire face aux défis de notre société, qui se posent sans relâche. Dans le cadre du processus de développement, le Conseil fédéral se fait régulièrement informer sur les activités de mise en œuvre de la stratégie par l'administration fédérale ainsi que sur les tendances et développements majeurs au niveau national et international dans le domaine de la société de l'information.

Ce processus, appelé Dialogue pour une "Suisse numérique", se déroule sous la houlette du DETEC. L'organisation du processus est assurée par le DETEC et l'OFCOM. Il s'agit d'un processus continu sur deux ans, dans lequel tous les acteurs compétents et intéressés de l'administration fédérale, de l'économie privée, des milieux scientifiques et de la société civile sont intégrés (approche multipartite). Le processus aboutira à une conférence nationale sur des thèmes choisis de la société de l'information. Les résultats des travaux de mise en œuvre et d'évaluation sur la stratégie ainsi que les nouvelles tendances de la société de l'information nationale et internationale seront présentés et des tables rondes organisées pour discuter des préoccupations des parties prenantes suisses

Enfin, lors de cette conférence au sommet, le contenu de la stratégie du Conseil fédéral "Suisse numérique" sera examiné et éventuellement actualisé. Au besoin, des mandats de mise en œuvre seront élaborés. En cas d'actualisation de la stratégie, cette dernière sera adoptée par le Conseil fédéral avec les nouveaux mandats de mise en œuvre avant le lancement du Dialogue pour une "Suisse numérique".

2 Buts du Dialogue "Suisse numérique"

2.1 Faire prendre conscience de la nécessité d'un engagement commun pour la "Suisse numérique"

Grâce au Dialogue"Suisse numérique", tous les acteurs doivent prendre conscience de la nécessité d'agir de concert pour un développement ciblé de la société de l'information et de la connaissance en Suisse selon les valeurs et les besoins de la population, de l'économie et des milieux scientifiques.

2.2 Collaboration de tous les acteurs et création de synergies

Le processus du Dialogue s'étend sur deux ans, une durée qui permet une activité de mise en œuvre continue de la stratégie, l'identification d'éventuels thèmes transversaux, qui doivent être traités dans plus d'un département, et une collaboration renforcée et coordonnée entre les acteurs, au sein de la Confédération ou en dehors, au niveau national ou international. Le potentiel de synergies doit être mieux exploité.

2.3 Analyse commune de la mise en œuvre de la stratégie

Du point de vue des utilisateurs, la mise en œuvre de la stratégie doit être analysée régulièrement sous l'angle de la plus-value réelle pour la population et l'économie. Une information transparente sur les succès et les échecs permet de tirer des enseignements quant à la poursuite des objectifs de la stratégie. Lors de la conférence, qui se tiendra tous les deux ans, des projets phares choisis sont en outre présentés pour en inspirer d'autres dans d'autres domaines (effet multiplicateur).

2.4 Identifier les nouvelles tendances

Durant les deux ans du processus, les principales tendances pour la Suisse et les secteurs où la Confédération doit intervenir sont identifiés dans le cadre de commissions spécialisées et d'ateliers interdisciplinaires. Les intérêts de l'économie, des milieux scientifiques et de la société civile sont également

pris en compte. Les résultats de ces travaux d'évaluation sont présentés lors de la conférence bisannuelle.

2.5 Positionnement de la Suisse dans la société de l'information globale

Le processus du Dialogue s'efforce en permanence de trouver comment la Suisse peut, avec ses atouts dans le domaine de la société de l'information, apporter une contribution pertinente et utile au niveau international. Pour les champs d'action prioritaires comme la gouvernance de l'internet et la lutte contre la pauvreté à l'aide des TIC, elle défend durablement ses positions et ses valeurs.

3 Processus du Dialogue "Suisse numérique"

3.1 Déroulement du processus – Schéma

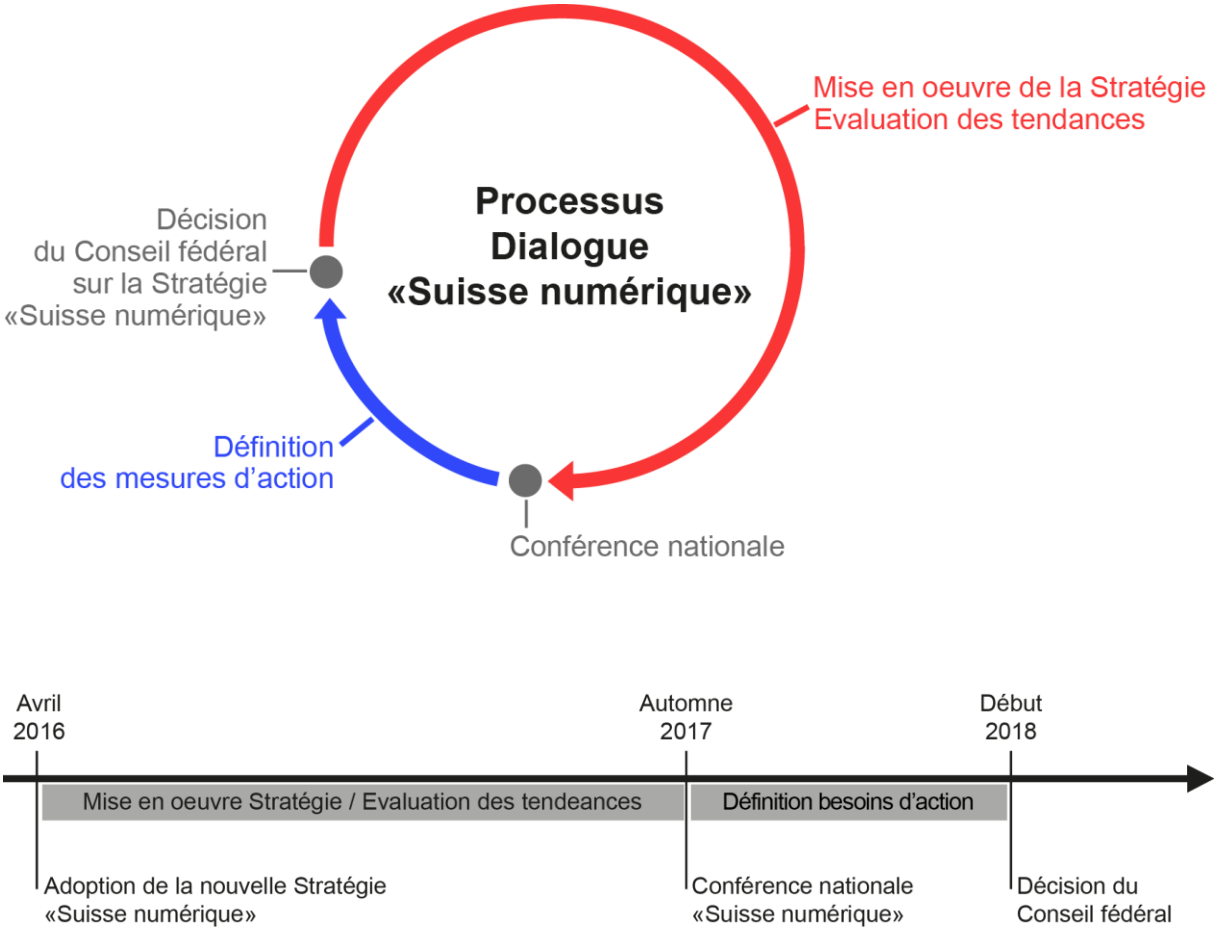

Illustration: *Processus du Dialogue"Suisse numérique"– Schéma*

4 Compétences dans l'administration fédérale

4.1 Etapes de travail et responsabilités

Période		Tâches	Responsabilité
Début	**Mars 2016**	Décision du CF sur la Stratégie "Suisse numérique" et le Dialogue pour une "Suisse numérique"	Comité de pilotage interdépartemental Société de l'information (CI SI)
Phase 1	**Mars 2016 – automne 2017**	Mise en œuvre de la Stratégie "Suisse numérique"	Tous les départements
		Analyse commune de la mise en œuvre de la stratégie, des tendances et des développements dans la société de l'information et identification d'éventuels thèmes transversaux	DETEC/OFCOM avec le Groupe de coordination interdépartemental "Suisse numérique" et les départements
Phase 2	**Automne 2017**	Préparation et tenue de la conférence bisannuelle	DETEC/OFCOM avec le Groupe de coordination interdépartemental "Suisse numérique"
Phase 3	**Automne 2017 - printemps 2018**	Sur la base des résultats de la conférence au sommet: examen de la stratégie et élaboration d'éventuels nouveaux mandats de mise en œuvre	DETEC/OFCOM avec le Groupe de coordination interdépartemental "Suisse numérique"
Nouveau cycle	**Printemps 2018**	Décision du CF sur la stratégie actualisée et les nouveaux mandats de mise en œuvre ainsi que sur la poursuite du Dialogue pour une "Suisse numérique"	DETEC/OFCOM avec le Groupe de coordination interdépartemental "Suisse numérique"

4.2 Financement du processus

Sous la pression des différentes mesures d'économie dans l'administration fédérale, actuellement, il ne faut pas s'attendre à ce que le Conseil fédéral engage des ressources supplémentaires pour le processus du Dialogue. Le concept prévoit donc que les départements et offices fédéraux impliqués financent leur participation au processus avec le budget prévu.

Annexe 4 - Mandat du Groupe de coordination "Suisse numérique"

1 But et objet

La Stratégie "Suisse numérique" est mise en œuvre par les départements et les offices concernés de la Confédération.

Pour la coordination des travaux de mise en œuvre et pour la mise en réseau des acteurs de la Confédération, un groupe de coordination interdépartemental "Suisse numérique" est institué. La collaboration interdisciplinaire au sein de l'administration fédérale doit s'en trouver renforcée.

2 Groupe de coordination "Suisse numérique" de la Confédération

2.1 Tâches

Au sens de l'art. 55 de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), le groupe de coordination assure la mise en œuvre coordonnée et ciblée la Stratégie "Suisse numérique" du Conseil fédéral dans l'administration fédérale et le développement futur de celle-ci.

Il remplit les tâches suivantes:

a. Il coordonne, à l'intérieur de la Confédération, la mise en œuvre de la Stratégie "Suisse numérique". Pour ce faire, il échange en permanence sur les projets de mise en œuvre, examine où se situent les thèmes transversaux et les points de convergences importants, où la dépendance entre les différentes stratégies partielles exige une réponse à des questions clés communes ou si des synergies importantes peuvent être créées. En outre, il cherche à coordonner les questions réglementaires.
b. Il évalue les tendances et évolutions dans la société de l'information et définit de nouveaux thèmes prioritaires pertinents pour le développement de la société de l'information en Suisse. De plus, il collabore avec des experts de la Confédération internes et externes ainsi qu'avec des institutions de recherche ou des Think Tanks.
c. Il peut inviter les organismes membres du groupe de coordination à réaliser ou à faire réaliser des études sur les tendances et sur des thèmes spécifiques.
d. Il présente les résultats de ses travaux au Conseil fédéral une fois par année et définit les thèmes et le format de la conférence nationale "Suisse numérique" sur la société de l'information en Suisse.
e. Pour le développement de la Stratégie "Suisse numérique", il élabore, dans la foulée de la conférence nationale et en collaboration avec les organismes membres du groupe de coordination, des recommandations à l'intention du Conseil fédéral pour l'actualisation de la stratégie et pour de nouveaux projets prioritaires de mise en œuvre.

2.2 Composition et organisation

a. Le groupe de coordination se compose d'un représentant ou d'une représentante par département et d'un représentant ou d'une représentante de la Chancellerie fédérale (groupe central).
b. Il est en contact étroit avec les coordinateurs des stratégies et les groupes d'experts de la Confédération dans le domaine de la société de l'information[110]. Il peut inviter ceux-ci à ses séances (groupe de coordination élargi).

---

[110] Notamment le bureau E-Government Suisse, l'organe de coordination Confédération/cantons, ehealthsuisse, la commission d'experts sur l'avenir du traitement des données et la sécurité des données, le bureau E-Accessibility de la Confédération GCS-COSIG et le service de coordination NCS (Stratégie nationale pour la protection de la Suisse contre les cyberrisques)

c. Au besoin, il peut en outre inviter d'autres représentants des départements ou de la Chancellerie.
d. Le groupe de coordination se constitue lui-même. Il est présidé par le DETEC.
e. Pour remplir ses tâches de coordination et de mise en réseau, le groupe de coordination (groupe central) échange constamment sur les projets de mise en œuvre de la Stratégie "Suisse numérique" ainsi que sur les tendances et développements dans le domaine de la société de l'information aux niveaux national et international. Il organise chaque année au moins deux séances ordinaires et une rencontre d'échange interdisciplinaire, à laquelle des experts extérieurs à la Confédération peuvent être conviés.

3 Direction opérationnelle Société de l'information

3.1 Tâches

La direction opérationnelle est l'Etat-major du groupe de coordination. Elle soutient celui-ci dans ses activités et organise le Dialogue "Suisse numérique", sur le plan opérationnel et au niveau du contenu.

Elle assume notamment les tâches et compétences suivantes:

a. Elle soutient le groupe de coordination (groupe central) pour l'échange d'informations concernant les projets de mise en œuvre de la stratégie et organise ses activités.
b. Elle organise l'échange avec les coordinateurs des stratégies et les groupes d'experts de la Confédération dans le domaine de la société de l'information et organise la rencontre interdisciplinaire sur la mise en œuvre de la stratégie et les tendances et évolutions dans la société de l'information.
c. Elle dresse un aperçu des activités de la Confédération pour la mise en œuvre de la stratégie et demande aux organismes compétents de lui fournir les informations nécessaires.
d. D'entente avec le groupe de coordination, elle prépare la Conférence nationale "Suisse numérique" au niveau du contenu et de l'organisation, et formule des propositions pour le développement de la stratégie et pour la suite de sa mise en œuvre.
e. Elle soutient les activités mises en place par les acteurs compétents sur mandat du groupe de coordination ou sur demande d'un office, et mène ses propres projets.
f. En collaboration avec des experts de la Confédération internes et externes, elle suit les nouvelles tendances et évolutions dans la société de l'information, observe les activités entreprises en Suisse et à l'étranger et signale aux acteurs les synergies possibles ainsi que les éventuels doublons ou thèmes transversaux.
g. Elle prend les mesures nécessaires pour assurer la communication en vue de la mise en œuvre de la stratégie.

3.2 Organisation et financement

Implantée à l'Office fédéral de la communication (OFCOM), la direction opérationnelle est financée par le budget ordinaire de l'OFCOM.

4 Financement

Les travaux sont financés par les budgets des différents départements et offices fédéraux impliqués.

5 Durée de validité

Le mandat porte sur la période de législature 2015 - 2019 et peut être renouvelé par le Conseil fédéral.

Annexe 5 - Membres du CI SI et de GIG 2012-2015

Membres du Comité de pilotage interdépartemental Société de l'information (CI SI) dans la période 2012 à 2015

Véronique Gigon / Philipp Metzger (présidence)	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), depuis le 01.01.2014: Philipp Metzger
André Metz / Anita Liniger	Département fédéral des finances (DFF); depuis le 01.03.2014: Anita Liniger
Rolf Reinhard	Département fédéral de justice et police (DFJP)
Christian Weber	Département fédéral de l'économie (DFE)
Andreas Kellerhals	Département fédéral de l'intérieur (DFI)
Rina Dey / Olivier Voelin	Département fédéral des affaires étrangères (DFAE); depuis le 01.02.2015: Olivier Voelin
Jürg Treichler	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
Urban Kaufmann	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)
Matthias Brüllmann	Chancellerie fédérale (ChF)

Membres de la Direction opérationnelle Société de l'information (GIG) dans la période 2012 – 2015

Sabine Brenner	Office fédéral de la communication (OFCOM)
Ka Schuppisser	Office fédéral de la communication (OFCOM); jusqu'au 31.12.2012
Alexandre Milan	Office fédéral de la communication (OFCOM); depuis le 01.04.2013
Charlotte Sgier de Cerf	Office fédéral de la communication (OFCOM)

Annexe 6 - Portefeuille des projets de mise en œuvre de la stratégie 2012-2015

Période de mandat: 2012-2015 état: décembre 2015[111]

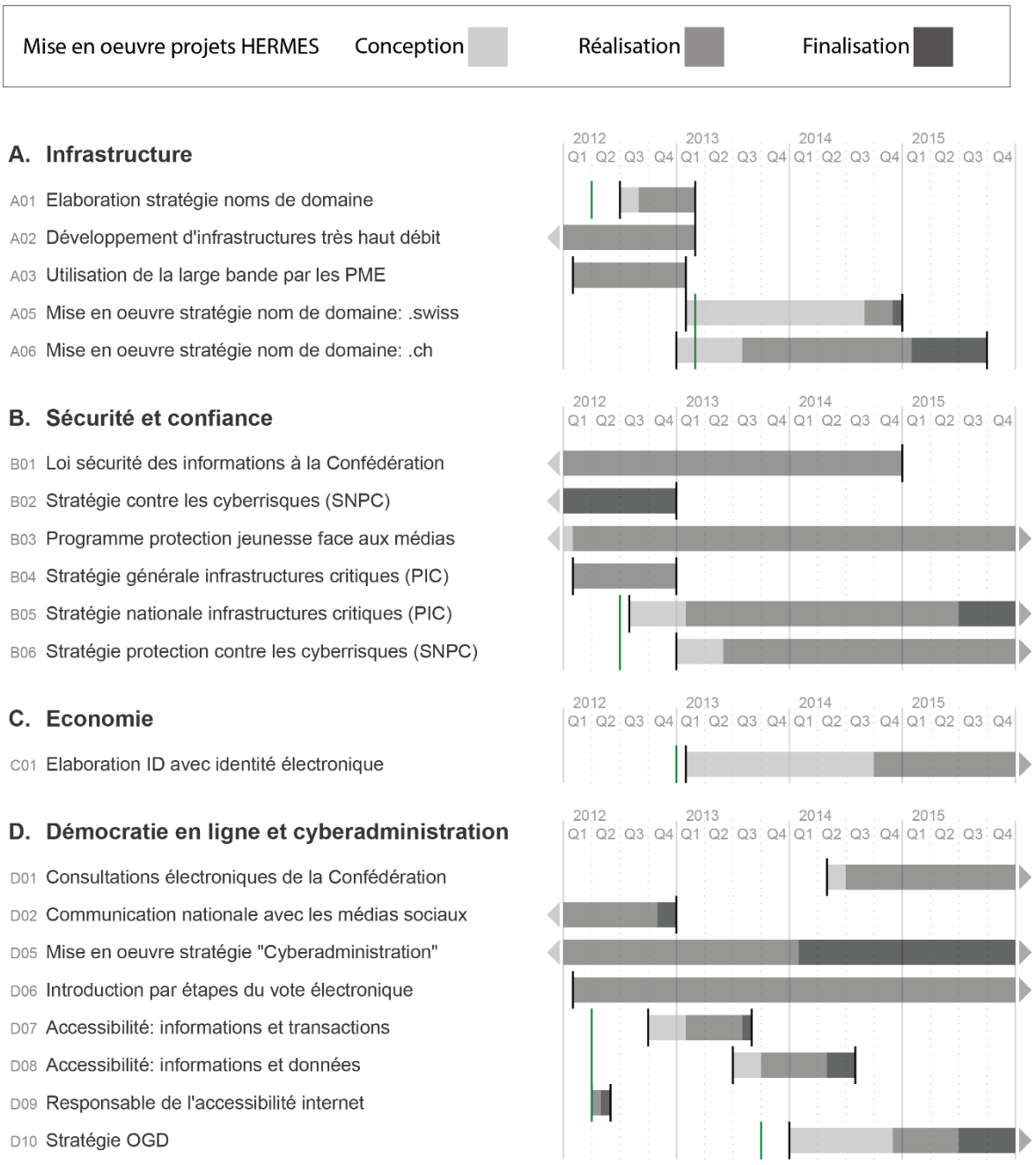

[111] Pour les personnes souffrant d'un handicap, les données de la roadmap sont disponibles sur le site internet: www.infosociety.ch

Mise en oeuvre projets HERMES | Conception | Réalisation | Finalisation

E. Formation, recherche et innovation

E01 Pallier au manque de personnel qualifié

E02 Ambient Assisted Living Joint Programme (AAL)

E03 Elaboration loi sur la formation continue

E04 Active and Assisted Living Joint Programme (AAL)

F. Culture

F01 “Culture numérique“

G. Santé et système de santé

G01 Stratégie eHealth Suisse

H. Utilisation efficace de l'énergie et des ressources

H01 Normes énergétiques et environnementales TIC

H02 Masterplan Cleantech

H03 Stratégie TIC 2012-2015: Travail mobile

H04 Recyclage des métaux techniques rares

H05 Stratégie TIC Réseau de centres de données fédérés

H06 Unified Communication and Collaboration (UCC)

H07 Programme SuisseEnergie 2011 - 2020

H08 Stratégie énergétique 2050: aspects TIC

I. Egalité des chances

I01 Intégration numérique

K. Bases juridiques

K01 Loi fédérale sur la protection des données

K02 Signature électronique

K03 Collaboration TIC Confédération-Cantons

K04 Infrastructures de base cyberadministration

K05 Identificateur de personnes dans la justice

K06 Cadre juridique aux médias sociaux

L. Encadrement scientifique

L01 Système d'indicateurs société de l'information

Annexe 7 - Interventions parlementaires relatives à la société de l'information (2012 - 2015)

Interventions parlementaires de janvier 2012 à décembre 2015: classification chronologique et thématique Q = question; MCF = objet du Conseil fédéral; Qst. = question (heure des questions); Ip. = interpellation; Mo. = motion; Iv. Pa. = initiative parlementaire; Po. = postulat)	**Etat au 18 décembre 2015**
SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION GÉNÉRAL	
15.3307 Po. Graf-Litscher Edith Rapport sur la société Internet en Suisse à l'horizon 2030	20.03.2015 Non encore traité au conseil
14.4299 Ip. Derder Fathi Veille transversale de la révolution numérique. Faut-il créer un secrétariat d'Etat de la société numérique ?	20.03.2015 Non encore traité au conseil
14.4294 Po. Glättli Balthasar Index Web pour un Internet libre et ouvert. La Suisse ne figure qu'au 18e rang	12.12.2014 Non encore traité au conseil
14.4119 Ip. Schneider-Schneiter Elisabeth Etablir un cadre pour les innovations numériques dans le secteur financier	10.12.2014 Liquidé
13.3773 Ip. Groupe libéral-radical Pour une loi sur les télécommunications nous permettant d'affronter l'avenir. Elaborer une stratégie globale consacrée au cyberespace	24.09.2013 Liquidé
13.3707 Po. Groupe BD Stratégie cybernétique globale et adaptée aux exigences futures	17.09.2013 Liquidé
12.4201 Ip. Bruderer Wyss Pascale Aider les personnes âgées à franchir le fossé numérique	13.12.2012 Liquidé
12.1124 Q. Fehr Hans-Jürg Débat politique sur Internet	14.12.2012 Liquidé
SÉCURITÉ ET CONFIANCE	
15.4073 Ip. Derder Fathi L'armée est-elle réellement capable de protéger l'espace cybernétique?	25.09.2015 Non encore traité au conseil
15.3759 Po. Glanzmann-Hunkeler Ida Projet de réseau de données sécurisé et autres projets informatiques pour la protection de la population. Etat, perspectives et ressources requises	19.06.2015 Adopté

15.3396 Ip. Schwaab Jean Christophe Les données sensibles de la Confédération sont-elles en sécurité?	04.05.2015 Liquidé
15.3002 – Po. Commission de la politique de sécurité CE Protection contre les menaces hybrides	20.01.2015 Liquidé
14.3654 – Ip. Derder Fathi Sécurité numérique. Faisons-nous fausse route?	20.06.2014 Non encore traité au conseil
14.3420 Ip. Portmann Hans-Peter Echange automatique de renseignements. Coût et sécurité des données	05.06.2014 Non encore traité au conseil
14.1105 – Q. Buttet Yannick Moyens dédiés à la cyberdéfense dans la politique de sécurité de la Suisse	10.12.2014 Liquidé
13.5320 Fra. Schwaab Jean Christophe Quelles mesures pour protéger notre souveraineté face aux services secrets étrangers?	11.09.2013 Liquidé
13.5283 Qst. Glättli Balthasar Réaction insuffisante de la part du Conseil fédéral face aux violations du domaine privé subies par des personnes et des entreprises suisses	09.09.2013 Liquidé
13.4308 Po. Graf-Litscher Edith Améliorer la sécurité et l'indépendance de l'informatique suisse	13.12.2013 Non encore traité au conseil
13.4077 Ip. Groupe de l'Union démocratique du Centre Espionnage de données et sécurité sur Internet	05.12.2013 Liquidé
13.4023 Ip. Groupe PDC-PEV Interrogations sur la politique informatique de la Confédération	27.11.2013 Liquidé
13.4009 Mo. Commission de la politique de sécurité CN Mise en oeuvre de la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques	05.11.2013 Liquidé
13.3927 Ip. Reimann Lukas Protection des données en Suisse	27.09.2013 Liquidé
13.3806 Po. Schwaab Jean Christophe La protection de la sphère privée doit être garantie par défaut	25.09.2013 Non encore traité au conseil
13.3677 Ip. Groupe socialiste Certains services de renseignement étrangers, tels que la NSA, furètent-ils également en Suisse ?	11.09.2013 Liquidé
13.3558 Ip. Eichenberger-Walther Corina Cyberespionnage. Evaluation et stratégie	20.06.2013 Liquidé

13.3490 Mo. Groupe BD Sécurité des TIC. Création d'un centre de compétences	19.06.2013 Liquidé
13.3430 Ip. Freysinger Oskar Espionnage de la CIA	12.06.2013 Non encore traité au conseil
13.3229 Ip. Recordon Luc Ampleur de la menace et mesures de lutte contre la cyberguerre et la cybercriminalité	22.03.2013 Liquidé
12.5449 Qst. Chevallay Isabelle Cyberguerre. Que falt la Confédération?	28.11.2012 Liquidé
12.3417 Mo. Hodgers Antonio Marchés ouverts de la télécommunication. Stratégies pour la sécurité numérique nationale	30.05.2012 Liquidé
12.1128 Q. Schwaab Jean Christophe Accès aux contenus sur Internet. Concept « effacer au lieu de bloquer »	14.12.2012 Liquidé
PROTECTION DE LA JEUNESSE	
15.3723 Ip. Schmid-Federer Barbara Protéger la jeunesse dans le domaine des médias. Suivre les recommandations des experts	19.06.2015 Liquidé
15.1024 Q. Amherd Viola Programmes de protection de la jeunesse	20.03.2015 Liquidé
14.4284 Po. Comte Enregistrements vidéo par des privés. Mieux protéger la sphère privée	12.12.2014 Adopté
14.4137 Po. Groupe libéral-radical Enregistrements vidéo par des privés. Mieux protéger la sphère privée	10.12.2014 Adopté
14.3962 Po. Müller-Altermatt Améliorer l'assistance administrative internationale en cas d'infractions contre des enfants sur Internet	26.09.2014 Non encore traité au conseil
14.3969 Ip. Masshardt Nadine Utiliser les compétences médiatiques pour lutter contre les discours de haine	26.09.2014 Liquidé
14.3868 Ip. Gilli Yvonne Utilisation problématique des smartphones par les jeunes	25.09.2014 Liquidé
14.3367 Mo. Amherd Viola Combattre la textopornographie	08.05.2014 Non encore traité au conseil
14.3666 Mo. CAJ-CN Article 198 CP. Infraction poursuivie d'office dans certains cas ;	14.08.2014 Liquidé

14.3665 Mo. CAJ-CN Compléter l'article 260bis CP (art. 187 CP, "Actes d'ordre sexuel avec des enfants")	14.08.2014 Liquidé
14.3250 Ip. Grin Violence des jeunes. Que faire?	21.03.2014 Liquidé
14.3184 Po. Amherd Création d'un centre de compétences consacré à l'utilisation des nouveaux médias	20.03.2014 Liquidé
13.442 Pa. CAJ-CN Grooming avec des mineurs	15.08.2013 Liquidé
13.4266 Ip. Amherd Viola Lutter contre le phénomène du sexting	13.12.2013 Non encore traité au conseil
13.3087 Mo. Tornare Manuel Cybercriminalité	14.03.2013 Liquidé
12.5186 Qst. Schmid-Federer Barbara Campagnes de prévention de l'OFAS. Bilan après deux ans	30.05.2012 Liquidé
12.4234 Po. Schmid-Federer Barbara Lutter contre la dépendance au jeu en ligne	14.12.2012 Liquidé
12.4233 Mo. Schmid-Federer Lancer un programme national afin d'identifier les effets des médias en ligne	14.12.2012 Liquidé
12.4161 Mo. Schmid-Federer Barbara Pour une stratégie nationale contre le cyberharcèlement	13.12.2012 Liquidé
12.3545 Po. Amherd Viola Accès des enfants à Facebook	14.06.2012 Classé
12.3476 Mo. Schmid-Federer Barbara Harcèlement sexuel des mineurs. Adapter les éléments constitutifs de l'infraction	12.06.2012 Liquidé
12.3122 Mo. Amherd Viola Label de qualité pour les sites destinés aux enfants et aux adolescents	12.03.2012 Liquidé
12.1113 Q. Poggia Mauro Enseigner aux enfants et aux adolescents les risques liés à l'utilisation d'Internet. Que fait la Confédération ?	12.12.2012 Liquidé
12.1095 Q. Amherd Viola Télétexte. Diffusion de publicité pour des contenus à caractère sexuel	27.09.2012 Liquidé

E-GOVERNMENT, E-DÉMOCRATIE ET APPLICATIONS TIC	
15.5068 Qst. Sommaruga Carlo Vote électronique pour les Suisses de l'étranger. Pourquoi ne sommes-nous pas plus avancés ?	04.03.2015 Liquidé
15.3941 Ip. Feri Yvonne Vote électronique. Suite des opérations	24.09.2015 Non encore traité au conseil
15.3634 Ip. Levrat Christian Vote électronique	18.06.2015 Liquidé
12.3888 Ip. Graf-Litscher Edith Combler le retard en matière de cyberadministration	27-09.2012 Liquidé
SANTÉ & POSTE	
15.3882 – Ip. Böhni Thomas Risques sanitaires liés à l'utilisation des TIC dans la société de l'information	22.09.2015 Liquidé
15.3620 Ip. Reynard Mathias La Poste. La digitalisation sans exclure certains citoyens ni supprimer d'emplois?	18.06.2015 Non encore traité au conseil
14.4124 Po. Guhl Bernhard Cybersanté de demain. Mieux préparer les réseaux	10.12.2014 Non encore traité au conseil
14.3351 Ip. Schmid-Federer Barbara Médecine personnalisée. Créer une banque nationale de données biologiques au lieu de laisser proliférer des banques de données privées étrangères	08.05.2014 Non encore traité au conseil
12.3332 Mo. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN Promouvoir l'introduction du dossier électronique du patient et définir des normes ad hoc	29.03.2012 Adopté
12.3233 Mo. Groupe libéral-radical Programme de recherche sur la cybersanté	15.03.2012 Liquidé
12.3184 Ip. Graf-Litscher Edith Santé. Garantir la qualité des informations disponibles sur Internet	15.03.2012 Liquidé
CULTURE, FORMATION, RECHERCHE & MÉDIAS	
15.4064 Po. Glättli Balthasar Débat sur le service-public. Répondre aux défis de la société de l'information en prévenant la discrimination des médias novateurs.	25.09.2015 Non encore traité au conseil
15.3769 Po. Romano Marco Rapport sur le service public. Limiter l'offre de la SSR sur Internet à une audiothèque et à une vidéothèque	19.06.2015 Non encore traité au conseil

15.3661 Ip. Ruth Gregor Violation de la concession SSR. Mettre un terme à la diffusion de séries illégales sur Internet	18.06.2015 Non encore traité au conseil
15.3618 Po. Wasserfallen Christian Rapport sur le mandat de service public de la SSR. Effectuer une analyse selon le principe de subsidiarité	18.06.2015 Non encore traité au conseil
15.3616 Ip. Graf-Litscher Edith Aide directe aux médias en ligne	18.06.2015 Liquidé
15.3615 Ip. Graf-Litscher Edith Service public dans le secteur des médias	18.06.2015 Liquidé
15.3410 Ip. Rickli Natalie Simone Surveillance insuffisante de la SSR et de la société Billag de la part de l'OFCOM	05.05.2015 Non encore traité au conseil
14.4131 Ip. Buttet Yannick Cartable numérique, accès à la formation pour tous	10.12.2014 Liquidé
14.3704 Ip. Regazzi Fabio Services associés télévisuels et en ligne. Ne pas faire bénéficier la SSR d'une réglementation supplémentaire	11.09.2014 Liquidé
14.3298 Po. Commission des transports et des télécommunications-CE Rapport relatif aux prestations de service public de la SSR	28.04.2014 Adopté
14.413 Iv. Pa. Iv. Vischer Daniel Droit fondamental à l'autodétermination en matière d'information	21.03.2014 Non encore traité au conseil
12.4036 Po. Buttet Yanick Offensive pour promouvoir l'éducation numérique	03.12.2012 Liquidé
12.3145 Ip. Müri Felix Nouvelles technologies de radiodiffusion numériques. Contributions d'investissement	14.03.2012 Liquidé
INFRASTRUCTURE & INFORMATIQUE	
15.3995 Ip. Maier Thomas Mesures visant à garantir la réussite des projets informatiques de la Confédération. Etat de la mise en oeuvre	24.09.2015 Liquidé
15.3994 Ip. Maier Thomas Mesures visant à garantir la réussite des projets informatiques de la Confédération. Pléthore de « prestations humaines »	24.09.2015 Liquidé
15.3692 Ip. Flückiger-Bäni Sylvia Informatique au sein de l'administration fédérale. Un puits sans fond ?	18.06.2015 Non encore traité au conseil

14.5392 Qst. Rytz Regula Doter l'administration fédérale et le Parlement de téléphones équitables	10.09.2014 Liquidé
14.4138 – Ip. Noser Ruedi Procédure d'adjudication pour les infrastructures TIC critiques de l'administration fédérale	10.12.2014 Non encore traité au conseil
14.4123 Ip. Guhl Bernhard Développement de l'infrastructure des TIC. Créer un environnement plus favorable aux investissements	10.12.2014 Liquidé
14.4012 Po. Commission de gestion CE Evaluation de (grands) projets	21.11.2014 Adopté
14.3532 Po. Graf-Litscher Edith Administration fédérale et logiciels ouverts. Etat des lieux et perspectives	19.06.2014 Adopté
14.3409 Ip. Recordon Luc Droit minimum d'accès numérique	05.06.2014 Liquidé
13.5199 Qst. Aeschi Thomas Réseau de communication et de données de la Confédération. Lancer un nouvel appel d'offres	05.06.2013 Liquidé
13.3968 Ip. Maier Thomas Marchés publics de la Confédération et projets TIC. Evaluation de l'ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale	27.09.2013 Liquidé
13.3823 Ip. Graf-Litscher Edith Marchés publics de la Confédération et projets TIC. Evaluation FIS des Forces terrestres	26.09.2013 Liquidé
13.3692 Ip. Hurter Thomas Marché des télécommunications. La législation et les mesures de régulation en vigueur font-elles encore sens ?	12.09.2013 Liquidé
12.3593 Ip. von Siebenthal Erich Internet à large bande. Desserte des régions rurales	15.06.2012 Liquidé
13.3228 Ip. Recordon Luc Système d'écoutes téléphoniques fédéral et carences générales de la Confédération en informatique et en télécommunication	22.03.2013 Liquidé
DROIT & PROTECTION DES DONNÉES	
15.5562 Qst. Derder Fathi Le mandat du préposé fédéral à la protection des données doit-il être adapté à la révolution du « Big Data »?	02.12.2015 Liquidé
15.4045 Po.Derder Fathi Droit d'exploiter des données personnelles. Droit d'obtenir une copie	25.09.2015 Adopté

15.3657 Ip. Munz Martina Droit à l'oubli pour les internautes	18.06.2015 Liquidé
15.3612 Ip. Guhl Bernhard Marché des télécommunications. Les mêmes règles pour les mêmes services ?	17.06.2015 Liquidé
15.3407 Po. Feri Yvonne Protéger les droits de la personnalité	05.05.2015 Non encore traité au conseil
14.434 Iv. Pa. Derder Fathi Protéger l'identité numérique des citoyens	20.06.2014 Donné suite
14.3963 Po. Müller-Altermatt Stefan La législation sur la protection des données protège-t-elle également les pédophiles?	26.09.2014 Non encore traité au conseil
14.3905 Mo. Schwaab Jean Christophe Garantir l'identification des auteurs de messages haineux sur le Net	25.09.2014 Liquidé
14.3782 Po. Schwaab Jean Christophe Des règles pour la „mort numérique"	24.09.2014 Adopté
14.3655 Po. Derder Fathi Définir notre identité numérique et identifier les solutions pour la proté-ger	20.06.2014 Adopté
14.3574 Ip. Janiak Claude Quid de l'obligation de diffusion à l'ère numérique?	19.06.2014 Liquidé
14.3573 Mo. Janiak Claude Quid de l'obligation de diffusion à l'ère numérique?	19.06.2014 Liquidé
14.3379 Ip. Derder Fathi Sécuriser les sites internet suisses par des entreprises suisses	08.05.2014 Non encore traité au conseil
14.3288 Mo. Comte Raphaël Faire de l'usurpation d'identité une infraction pénale en tant que telle	21.03.2014 Adopté
14.404 Iv. Pa Schwaab Jean-Christophe Pour des sanctions réellement dissuasives en cas de violation de la protection des données	19.03.2014 Liquidé
13.5380 Qst. Reimann Maximilian Insuffisance des instruments de lutte contre la cybercriminalité	18.09.2013 Liquidé
13.5319 Qst. Schwaab Jean Christophe Quelles mesures pour empêcher le viol de la protection des données par la NSA ?	11.09.2013 Liquidé

13.4086 Mo. Groupe des Verts Programme national de recherche portant sur un système de protection des données applicable au quotidien dans la société de l'information	05.12.2013 Non encore traité au conseil
13.3989 Po. Recordon Luc Violations de la personnalité dues au progrès des techniques de l'information et de la communication	27.09.2013 Adopté
13.3841 Mo. Rechsteiner Paul Commission d'experts pour l'avenir du traitement et de la sécurité des données	26.09.2013 Adopté
13.3807 Po. Schwaab Jean Christophe Un renforcement de la protection des données grâce au "privacy by design"	25.09.2013 Liquidé
13.3726 Ip. Schwaab Jean Christophe Usurpation d'identité. Une lacune du droit pénal à combler ?	18.09.2013 Liquidé
13.3492 Ip. Groupe BD Prescriptions en matière de protection des données pour la cyberadministration	19.06.2013 Liquidé
13.3215 Mo. Riklin Kathy Régler la responsabilité des fournisseurs de prestations Internet	21.03.2013 Liquidé
13.3052 Mo. Schwaab Jean Christophe Droit d'action collective en cas de viol de la protection des données, en particulier sur Internet	07.03.2013 Liquidé
13.3033 Ip. Schwaab Jean Christophe Comment protéger les données personnelles des citoyens suisses détenues par des entreprises américaines ?	06.03.2013 Liquidé
12.3898 Ip. Amarelle Cesla Plus de sécurité juridique dans le commerce électronique	27.09.2012 Liquidé
12.3289 Po. Malama Peter Atteintes à la personnalité sur Internet	16.03.2012 Liquidé
12.3152 Po. Schwaab Jean Christophe Droit à l'oubli numérique	14.03.2012 Adopté
ÉCONOMIE	
15.4250 Ip. Derder Fathi Quelles réponses aux défis de l'économie participative en Suisse ?	18.12.2015 Non encore traité au conseil
15.4062 Ip. Groupe BD Mettre en oeuvre rapidement les projets destinés à réduire la bureaucratie	25.09.2015 Liquidé

15.3980 Po. Groupe des Verts Evaluer les chances et les risques de l'Industrie 4.0	24.09.2015 Non encore traité au conseil
15.3979 Mo. Thorens Goumaz Adèle Une plate-forme pour accompagner l'Industrie 4.0.	24.09.2015 Non encore traité au conseil
15.3917 Ip. Graber Konrad Crowdfunding. Zone charnière entre l'innovation financière et la protection des investisseurs	23.09.2015 Non encore traité au conseil
15.3903 Mo. Schilliger Peter Légaliser sans attendre les casinos en ligne	23.09.2015 Non encore traité au conseil
15.3358 – Mo. Derder Fathi Accélérer un programme d'investissement dans la société numérique	20.03. Non encore traité au conseil
14.4300 Mo. Derder Fathi Encourager le „crowdfunding" et simplifier les investissements dans les PME	12.12.2014 Non encore traité au conseil
14.4296 Ip. Derder Fathi Encourager l'économie participative, l'encadrer et anticiper les défis à venir	12.12.2014 Non encore traité au conseil
14.4194 Ip. Graf-Litscher Edith Mégadonnées (big data). Potentiel et perspectives de développement de l'économie de l'information en Suisse	11.12.2014 Non encore traité au conseil
14.3658 Ip. Sommaruga Carlo Rapport sur les conséquences et les mesures à prendre face aux plates-formes Internet d'échange de services, particulièrement dans le domaine du logement et du transport	20.06.2014 Non encore traité au conseil
13.3380 Ip. Chevalley Isabelle Stop à l'IP-Tracking	03.06.2013 Liquidé
SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION INTERNATIONAL	
15.3045 Ip. Schwaab Jean Christophe L'accord TISA va-t'il imposer une protection de la sphère privée au rabais	04.03.2015 Non encore traité au conseil
14.3888 Ip. Naef Martin Lutter internationalement contre la propagande haineuse sur Internet	25.09.2014 Liquidé
14.3240 Ip. Sommaruga Carlo Gouvernance globale d'Internet. Une opportunité sans précédent pour la Genève internationale	21.03.2014 Non encore traité au conseil
13.4088 Mo. Galladé Chantal Affaire Snowden. Pour une meilleure protection des données suisses aux Etats-Unis	05.12.2013 Liquidé

13.1072 – Q. Gross Andreas Pacte de l'ONU relatif aux droits civils et politiques. Intégration de la protection des données	26.09.2013 Liquidé

Annexe 8 - Abréviations

AAL	Ambient Assisted Living
AGUR12	Groupe de travail sur la modernisation du droit d'auteur
ARE	Office fédéral du développement territorial
AVMD	Audiovisual Media Service Directive
BFEH	Bureau Fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
ChF	Chancellerie fédérale
CI SI	Comité de pilotage interdépartemental Société de l'information
CNUDPH	Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
ComCom	Commission fédérale de la communication
CSTD	Commission de la science et de la technologie au service du développement
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DFF	Département fédéral des finances
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DG CNECT	Direction générale pour les réseaux de communication, les contenus et les technlologies, (Commission européenne)
eID	Identité électronique
eIDAS	Electronic identification and trust services
ETH	Ecole polytechnique fédérale de Zurich
EuroDIG	Forum européen sur la gouvernance de l'internet
FF	Feuille fédérale
FRC	Fédération romande des consommateurs
FGI	Forum sur la gouvernance de l'internet
GAC	Government Advisory Committee (ICANN)
IAM	Identity and Access Management
IANA	Internet Assigned Numbers Authority
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
IETF	The Internet Engineering Task Force
IPI	Institut fédéral de la Propriété Intellectuelle
IPMZ	Institut pour les sciences publicitaires et de recherche sur les medias de l'université de Zurich
KOF	Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich
LDA	Loi sur le droit d'auteur
LDEP	Loi fédérale sur le dossier électronique du patient
LFCo	Loi sur la formation continue
LHand	Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées
LPD	Loi fédérale sur la protection des données

MELANI	Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information
MINT	Mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique
NTIA	National Telecommunications and Information Administration
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODI	Ordonnance sur les domaines Internet
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFC	Office fédéral de la culture
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFCOM	Office fédéral de la communication
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
OFJ	Office fédéral de la justice
OFPER	Office fédéral du personnel
OFPP	Office fédéral de la protection de la population
OFS	Office fédéral de la statistique Statistik
OGD	Open Government Data
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Nations unies/Organisation des Nations unies
OSIG	Organisation suisse pour l'Information Géographique
PFPDT	Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence
PME	Petites et moyennes entreprises
SCSE	Loi fédérale sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEDEX	secure data exchange (service de l'OFS)
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information organisé par l'ONU
SNPC	Stratégie nationale pour la protection de la Suisse contre les risques cybernétiques
SSIM	Société Suisse d'Informatique Médicale
SwissIGF	Swiss Internet Governance Forum
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UCC	Unified communication and collaboration
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications